

# Observatoire du SCOT

## *d'AgglopoLe Provence*

2013 : Etat initial du territoire

# Introduction

- Le **SCoT d'Agglopoie Provence**, approuvé en Avril 2013 et exécutoire depuis Juin 2013, est un outil de conception et de mise en œuvre de la planification intercommunale. Il sert de cadre de référence pour différentes politiques sectorielles : organisation de l'espace, urbanisme, habitat, mobilité, environnement, économie...
- Il assure la cohérence de l'aménagement du territoire, à l'échelle intercommunale et communale. Un bilan doit être effectué au plus tard 6 ans après l'approbation du SCoT afin d'établir une analyse de l'évolution du territoire par rapport aux grandes orientations et objectifs fixés.
- Le présent document établit un bilan à l'instant 0 du SCoT, en 2013, et doit permettre d'ajuster de manière continue les actions visant à atteindre les objectifs fixés. La mise en œuvre d'un **Observatoire du SCoT** instaure un suivi régulier des évolutions du territoire et facilitera les analyses comparatives dans le temps. L'analyse des premières tendances permettra de savoir si les objectifs fixés pourront être atteints et le cas échéant de travailler sur les solutions à mettre en œuvre pour ajuster les politiques actuelles.
- Ce bilan ne se veut pas exhaustif, mais vise à donner un cadre de référence aux bilans futurs. Les indicateurs retenus utilisent à la fois des données quantitatives et qualitatives pour permettre une meilleure appréciation du territoire et de ses enjeux. Les données récoltées sont celles de l'année 2013. Cependant lorsque la donnée n'était pas disponible, la date la plus proche de 2013 a été retenue.

# Sommaire

## 1. Maitriser la croissance démographique \_\_\_\_\_ p.4

- Evolution de la population
- Attractivité du territoire
- Profil socio-économique de la population
- Ajustement des équipements

## 2. Assurer la production de logements \_\_\_\_\_ p.8

- Les sites à vocation d'habitat identifiés au SCoT
- Production de logements
- Le logement social
- Taille des ménages

## 3. Limiter la consommation foncière \_\_\_\_\_ P.15

- Répartition de l'occupation du sol
- Bilan de la consommation foncière et surfaces artificialisées
- Evolution des surface A, AU, U, N dans les documents d'urbanisme

## 4. Développer le dynamisme économique du territoire \_\_\_\_\_ p.17

- Les zones d'activités sur le territoire
- L'emploi et les activités
- Les surfaces commerciales

## 5. Préserver les espaces naturels et agricoles du territoire \_\_\_\_\_ p.28

- Evolution des espaces naturels et agricoles (Indices 1 et 2 + SAU)
- Zones d'inventaire et de protection
- Trame bleue : les zones humides
- Indicateur N2000

## 6. Valoriser et préserver les paysages \_\_\_\_\_ p.37

- Suivi photographique
- Monuments historiques
- Publicité / requalification des zones d'activité

## 7. Gérer la ressource en eau \_\_\_\_\_ p.47

- Qualité des eaux
- Consommation d'eau potable
- Assainissement
- Pluvial

## 8. Concevoir des mobilités durables \_\_\_\_\_ p.55

- Projets de mobilités douces
- Renforcement de l'intermodalité
- Suivi des déplacements

## 9. Améliorer le cadre de vie \_\_\_\_\_ p.63

- Risque naturel
- Risque industriel
- Production de déchets
- Production minière
- Pollution de l'air
- Nuisances liées au bruit

## 10. Impulser la transition énergétique \_\_\_\_\_ p.80

- Evaluation du PCET
- Energies alternatives

### Annexes:

- Délibération du conseil communautaire du 3 mars 2014
- Tableau synthétique de l'état zéro du territoire

1. Démographie

# 1. Maitriser la croissance démographique

## Préambule :

Le scénario démographique du SCoT prévoit une croissance démographique à hauteur de + 20 000 habitants d'ici 2022, soit l'équivalent d'une croissance annuelle de la population d'environ 1%. Le territoire d'Agglopoles Provence étant très attractif, le SCoT prévoit que l'accueil des nouveaux habitants devra être réparti de manière équilibrée sur le territoire.

Ainsi, il entend recentrer la croissance démographique au niveau des centralités urbaines, tout en assurant de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire. Afin que la croissance soit équilibrée, le SCoT fixe pour objectif :

- ❖ 50% de la croissance en Provence Salonnaise
- ❖ 30% de la croissance sur les Rives de l'Etang de Berre
- ❖ 20% de la croissance dans le Val de Durance Alpilles.



L'analyse est découpée en 4 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Evolution de la population</b>	Nombre d'habitant et évolution	Renseigné (2006-2011), données INSEE
<b>Attractivité du territoire</b>	Part de l'évolution liée au solde migratoire	Renseigné (2011), données INSEE
<b>Profil socio-économique</b>	Répartition socioprofessionnelle	Renseigné (2006-2011), données INSEE
<b>Ajustement des équipements</b>	Réalisation des équipements prévus	Prévisions du SCoT

1. Démographie

# A. Evolution de la population

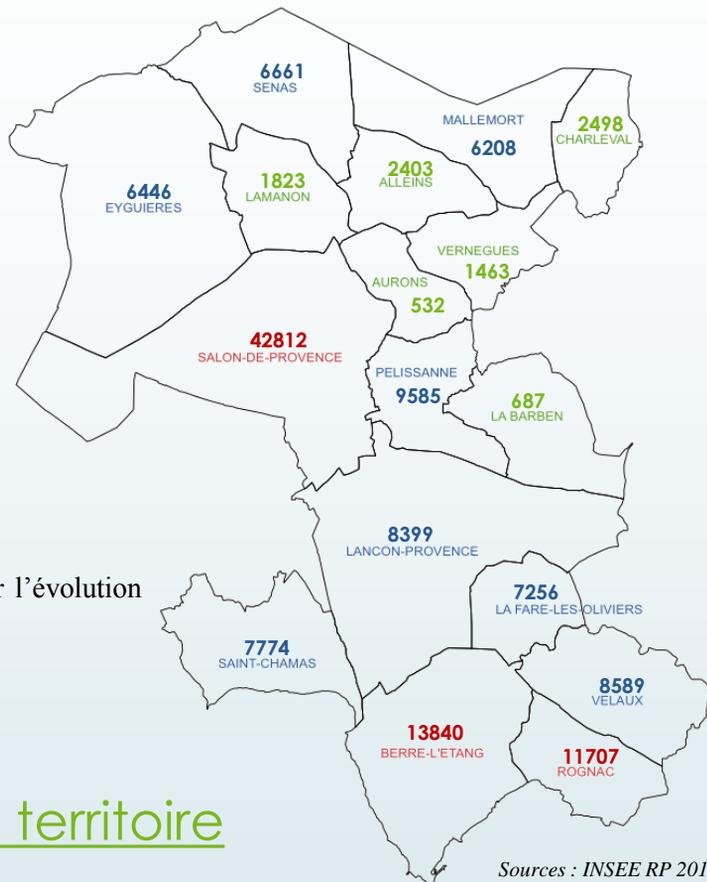
Population d'Agglopoles Provence en 2011 :

**138 683 habitants**

**Villes** : 68 359 habitants en 2011 (soit 49,3 % de la population sur 3 communes).

**Bourgs** : 60 918 habitants en 2011 (soit 43,9 % de la population sur 8 communes).

**Villages** : 9 406 habitants en 2011 (soit 6,8 % de la population sur 6 communes).



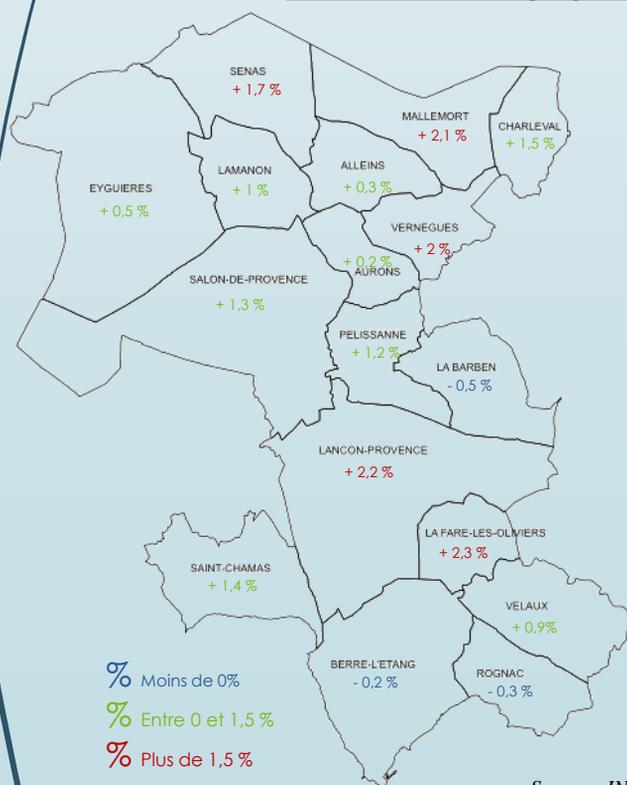
Sources : INSEE RP 2011

Cette carte pourra servir de référence pour analyser l'évolution de la population et la répartition de la croissance.

# B. Attractivité du territoire

## ➤ Variation de la population entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2011, la population d'Agglopoles Provence a augmenté de 7071 habitants.



Source : INSEE RP 2006/2011

## ➤ Solde migratoire communal

Commune	solde migratoire entre 2006 et 2011
ALLEINS	-0,3%
AURONS	-0,1%
BERRE	-0,7%
CHARLEVAL	+1,1%
EYGUIERES	-0,2%
LA BARBEN	-1%
LA FARE LES OLIVIERES	+1,9%
LAMANON	+0,6%
LANCON PROVENCE	+1,2%
MALLEMORT	+1,8%
PELISSANNE	+0,8%
ROGNAC	-0,9%
SAINT CHAMAS	+0,9%
SALON DE PROVENCE	+0,7%
SENAS	+1,6%

## B. Attractivité du territoire

### ➤ Croissance et solde migratoire

En 2011, 10 324 ménages habitaient une autre commune un an auparavant.

La région PACA est attractive, puisque 27% des nouveaux arrivants sont originaires d'une autre région métropolitaine. Le département est également attractif car 61% des migrations se situent à l'intérieur des Bouches-du-Rhône

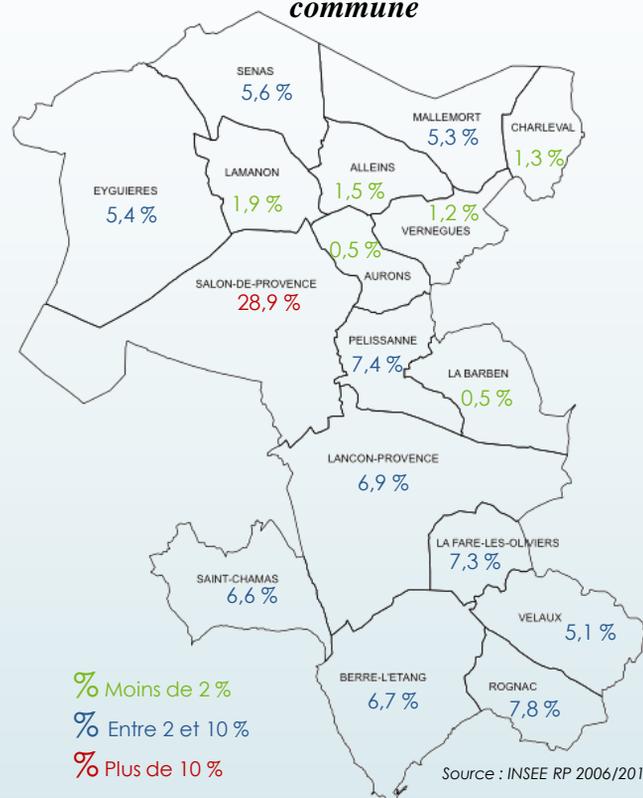
Salon-de-Provence est le pôle attractif majeur de la communauté d'agglomération puisqu'il accueille plus de 28% des nouveaux arrivants (y compris d'autres communes d'Agglopo Provence).

#### *Migration des ménages : gain de la commune en population extérieure*

Habitait dans une autre commune du département avant 2011	6307	61,1 %
Habitait dans un autre département de la région PACA avant 2011	853	8,3 %
Habitait dans une autre région métropolitaine avant 2011	2783	27,0 %
Habitait dans un DOM avant 2011	27	0,3 %
Habitait hors métropole et DOM avant 2011	354	3,4 %
Total des migrations	10324	100 %

Source : INSEE RP 2006/2011

#### *Répartition des nouveaux arrivants par commune*



D'autres communes semblent également attractives dans la mesure où elles enregistrent une croissance due au solde migratoire supérieure à 1% : il s'agit des communes de La Fare-les-Oliviers, Mallemort, Sénas, Charleval, Lançon-Provence et Vernègues.

Rognac, Berre l'Etang et La Barben sont les seules communes à enregistrer un solde migratoire négatif.

## C. Profil socio-économique

### *Répartition par catégorie socioprofessionnelle en 2011*

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçant, Chefs entreprise	C.P.I.S.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Département	0,5	6,4	16,6	26,4	30,7	19,3
Agglopo Provence	0,8	6,5	14,6	26,6	30,1	21,4

Source : INSEE RP 2011

Le profil socioéconomique de la communauté d'agglomération d'Agglopo Provence est semblable à celui du département. On peut néanmoins noter une légère surreprésentation des agriculteurs et des ouvriers, ainsi qu'une sous-représentation des catégories professionnelles intellectuelles et supérieures (CPIS).

## C. Profil socio-économique

### Répartition par catégorie socioprofessionnelle, comparaison 2006-2011

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçant, Chefs entreprise	C.P.I.S.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Agglopoles Provence 2011	0,8	6,5	14,6	26,6	30,1	21,4
Agglopoles Provence 2006	1,1	6,2	13,5	26,8	29,9	23,6

SOURCE : INSEE RP 2006-2011

Entre 2006 et 2011, la structure professionnelle de la population n'a pas fondamentalement évolué. On peut noter une baisse du nombre d'agriculteurs qui tend à montrer une normalisation du territoire par rapport au reste du département. Durant la période, le territoire a perdu 1% d'ouvriers, mais a gagné 1% de cadres et professions intellectuelles supérieures. Cela illustre la tendance actuelle du territoire (local mais aussi national) à se tourner davantage vers le secteur tertiaire que vers l'industrie.

## D. Ajustement des équipements en adéquation avec la croissance

S'agissant de l'état initial du territoire, nous ne pouvons pas évaluer la création des équipements prévus. Cependant, voici les objectifs retenus par le SCOT pour accompagner la croissance.

Agglopoles Provence
<b>+ 20 000 habitants</b>
+ 100 lits hospitaliers
+ 25 lits de maternité
+ 170 places de crèche
+ 180 lits de maison de retraite
+ 60 places en foyer de logement
+ 90 places de long séjour

Rives de l'Étang de Berre
<b>+ 6 000 habitants</b>
2 nouvelles écoles maternelles
2 nouvelles écoles primaires
13 classes de collège
1 nouveau lycée
20 000 m <sup>2</sup> d'aires sportives / 1 gymnase /

Provence Salonnaise
<b>+ 10 000 habitants</b>
3 nouvelles écoles maternelles
3 nouvelles écoles primaires
1 nouveau collège
26 000 m <sup>2</sup> d'aires sportives / 1 gymnase / 1 piscine
Val de Durance Alpilles
<b>+ 4 000 habitants</b>
1 nouvelle école maternelle
1 nouvelle école primaire
9 classes de collège
15 000 m <sup>2</sup> d'aires sportives

### En conclusion

Entre 2006 et 2011, la population d'Agglopoles Provence a augmenté de 7 071 habitants. Le territoire montre ainsi un dynamisme démographique certain.

La répartition de la population entrante semble être assez équilibrée. De la même manière la répartition socioprofessionnelle tend à s'accorder avec la moyenne du département : de plus en plus d'emplois dans le secteur tertiaire et de moins en moins d'emplois dans l'industrie ou l'agriculture.

## 2. Assurer une production de logements suffisante

### Préambule :

En lien avec le scénario démographique, le SCoT (P12 du DOG) prévoit 10 000 créations de logements en 10 ans. Ce scénario prend en compte les capacités foncières et matérielles (équipements) des communes. Un effort important de production de logements est donc attendu. En parallèle avec cet objectif, le SCoT promeut la mixité sociale et la diversification des typologies d'habitat (type et taille des logements).

Enfin, il identifie de manière précise des sites de développement résidentiel qui devront accueillir 80% de la production de logement future.



L'analyse est découpée en 4 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

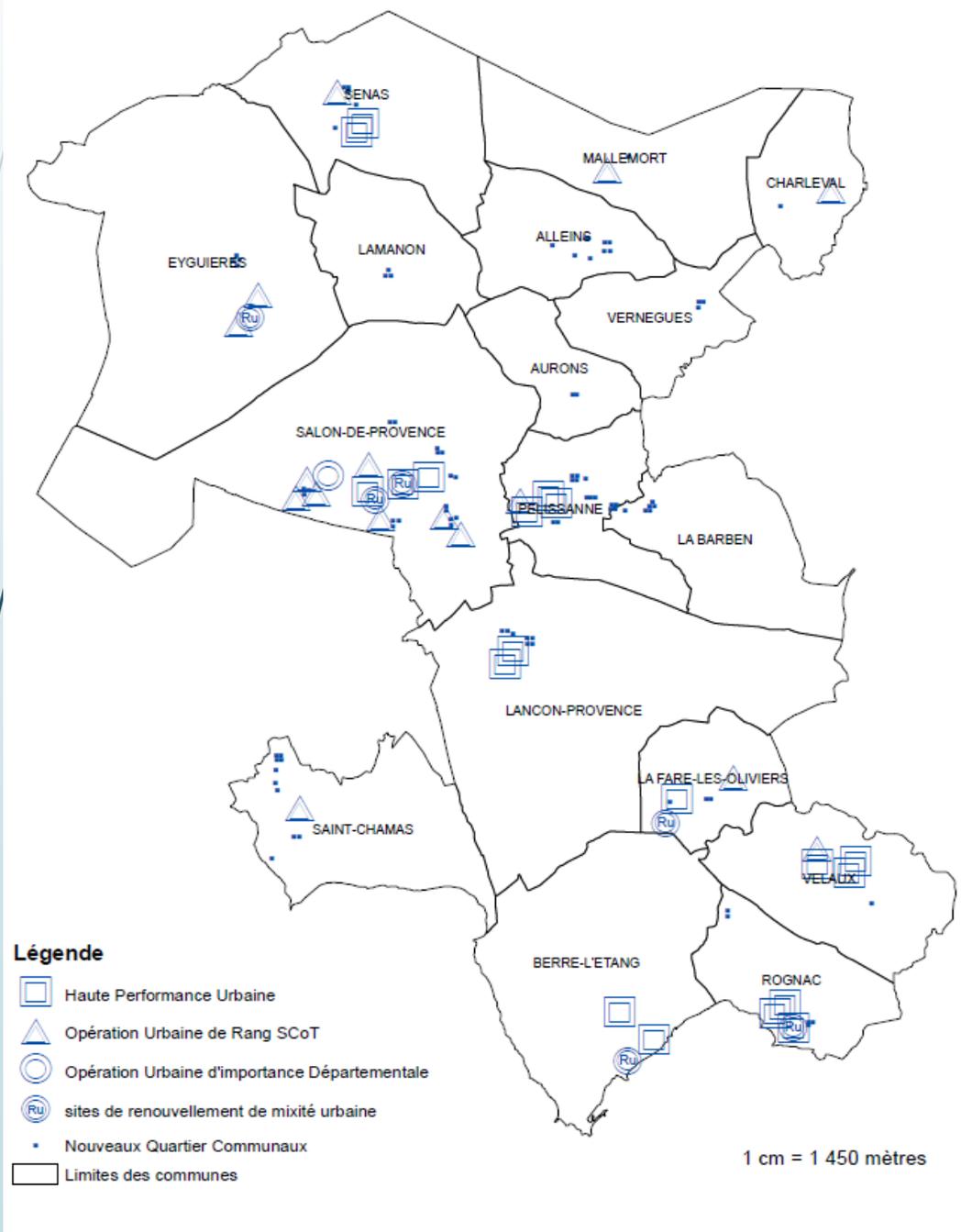
<b>Sites à vocation d'habitat</b>	Réalisation des sites identifiés au SCoT	Les sites identifiés au SCoT
<b>Production de logements</b>	Nombre et type de logements autorisés, croissance en logement, logements vacants	Renseigné, données INSEE (2011), et communes (2013)
<b>Logement social</b>	Part de logement social	Renseigné, DDTM 2013
<b>Desserrement des ménages</b>	Taux d'occupation des logements	Renseigné, INSEE (2011)

2. Logement

## A. Les sites à vocation d'habitat

La carte ci-dessous illustre les principaux sites de projets à dominante résidentielle. Ils devront accueillir 80% de la production de logement les dix prochaines années.

### Projets de développement à dominante résidentielle



## 2. Logement

## A. Les sites à vocation d'habitat

Le SCoT d'AgglopoLe Provence identifie des zones de développement dédiées à l'habitat à plusieurs échelles d'intérêt.

Il distingue celles d'intérêt local - les Nouveaux Quartiers Communaux- et celles d'intérêt intercommunal - les Sites à Haute Performance Urbaine, les Opérations Urbaines d'Importance Départementale et les Opérations Urbaines de Rang SCoT.

Les SHPU et OUID constituent les projets structurants du SCoT avec une exemplarité marquée en matière de performance environnementale.

Les OURS participent à l'aménagement du territoire SCoT en favorisant la diversité de l'habitat tout en respectant une densité résidentielle d'au moins 25 logements à l'hectare.

Il identifie enfin les NQC qui à leur échelle ( inférieur à 5 ha) recherche la mixité urbaine et sociale avec un parti paysager et environnemental innovant.

Les projections SCoT envisagent la consommation suivante :

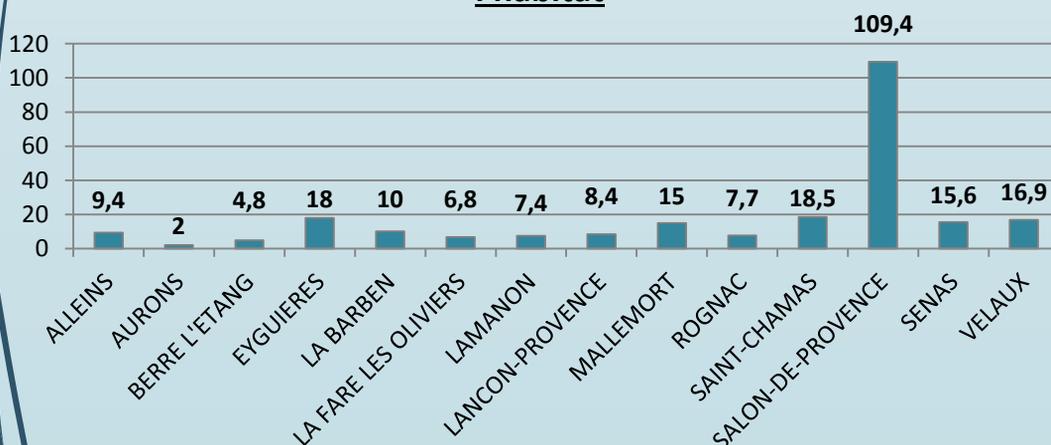
	en enveloppe agglomérée	en renouvellement urbain	en extension de l'enveloppe agglomérée
20 000 Habitants supplémentaires et 10 000 logements	75 hectares	31 hectares	190 hectares

	NQC	OURS	SHPU	OUID	TOTAL
surface affectée en ha	108,6	133,5	40,9	13	296

Rapporté à chaque commune :

**Potentiel affecté à chaque commune en ha pour l'habitat**

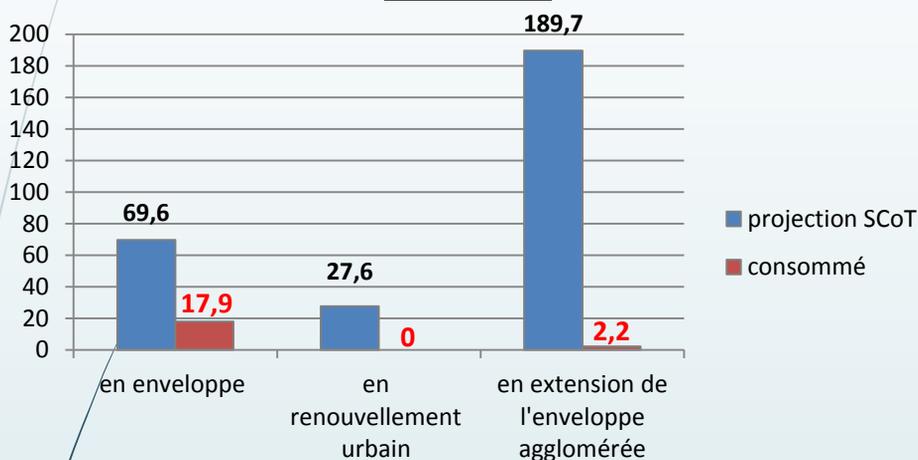


2. Logement

## A. Les sites à vocation d'habitat

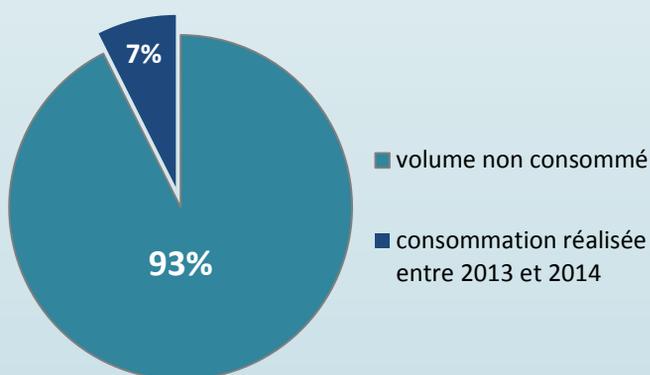
Au moment de l'établissement du bilan zéro du SCoT, seules les communes d'Alleins, La Barben, Lamanon et Salon-de-Provence, ont entamé 20,1 ha de foncier à vocation d'habitat selon la répartition suivante :

**Consommation foncière pour l'habitat en hectare entre 2013 et 2014**



Au total :

**270 ha affectés à la consommation foncière à vocation d'habitat**



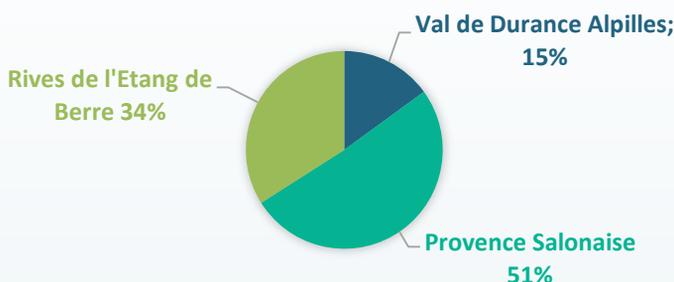
### En conclusion

19 SHPU, 16 OURS, 1 OUID et 45 NQC pour un volume global envisagé de 295 ha. Les OURS représentent une superficie de près de 45% de la surface globale et les NQC 36,7%. Les projets d'intérêt local trouvent ainsi toute leur place dans l'aménagement du territoire puisqu'ils représentent presque autant que la surface affectée aux SPHU. 20,1 ha de foncier dédié à l'habitat consommé entre 2013 et 2014 sur les sites identifiés au SCoT dont 89% situé en enveloppe urbaine.

2. Logement

## B. La production de logements

Répartition de la production de logements en 2013

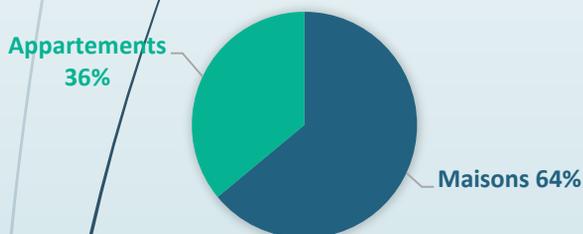


Source : Agglopoie Provence 2013

La répartition de la production de logement sur le territoire en 2013 correspond globalement aux prescriptions du SCOT, à savoir :

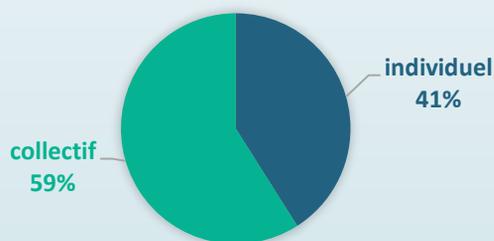
- Val de Durance Alpilles : 20%
- Provence Salonnaise : 50%
- Rives de l'Etang de Berre : 30 %

Répartition des logements existants par type en 2011



Sources : INSEE RP 2011

Répartition globale de la production par type de logement en 2013



Sources : Agglopoie Provence 2013

Sur le territoire, l'habitat en maison individuelle prédomine largement en représentant 64% des logements en 2011. On constate néanmoins un effort de rééquilibrage puisqu'en 2013, 59% des logements produits sont du collectif.

Formes urbaines produites par types de communes



Néanmoins ce rééquilibrage reste contrasté sur le territoire. Les communes identifiées comme « village » dans le SCoT n'ont produit aucun logement collectif en 2013. Dans les « bourgs » la répartition est proche de la répartition globale et dans les « villes » enfin la réalisation de logements collectifs représente plus des 2/3 de la production totale.

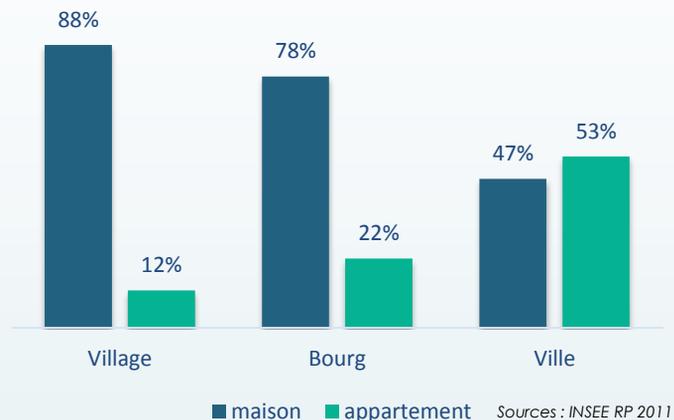
## B. La production de logements

### Rappel des objectifs SCoT

	Collectif	Individuel
<i>Ville</i>	Minimum 50 %	Maximum 35 %
<i>Bourg</i>	Minimum 30 %	Maximum 35 %
<i>Village</i>	Minimum 15 %	Maximum 35 %

Au regard des objectifs du SCoT, les « villages » et les « bourgs » ne possèdent pas suffisamment de logements collectifs.

### Répartition des logements par type en 2011



### Création de logements au regard des objectifs du SCoT

	Prévision SCoT par année	Réalisés en 2013	% réalisé
<i>Val de Durance Alpilles</i>	200	106	53
<i>Provence Salonnaise</i>	500	358	71
<i>Rives de l'Etang de Berre</i>	300	241	80

Sources : Agglopolo Provence 2013

Le SCoT prévoit la création de 10 000 nouveaux logements d'ici 2022, ce qui représente la production de 1 000 logements par an. En 2013, 705 logements ont été produits, soit un taux de réalisation des objectifs annuels de 70 %.

## C. Le desserrement des ménages

### Commune Taux de logements vacants

<i>Rognac</i>	3,5%
<i>Salon de Provence</i>	8,8%
<i>Berre</i>	4,7%
<i>La Faré les oliviers</i>	4,0%
<i>Velaux</i>	4,0%
<i>Senas</i>	4,5%
<i>Lancon-Provence</i>	5,9%
<i>Mallemort</i>	5,9%
<i>Eyguieres</i>	6,9%
<i>Pelissanne</i>	7,4%
<i>Saint-Chamas</i>	10,6%
<i>Vernègues</i>	2,9%
<i>Aurons</i>	4,6%
<i>La Barben</i>	6,4%
<i>Lamanon</i>	6,4%
<i>Alleins</i>	6,8%
<i>Charleval</i>	7,9%

En 2011, 6,7% des logements sont vacants à Agglopolo Provence. Pour comparaison, en France 6,4% des logements sont vacants.

- Généralement les taux sont plus élevés dans les villes que dans les campagnes car le marché du logement y est normalement plus actif. A Agglopolo Provence, si ce cas se vérifie pour Salon-de-Provence, on remarque que pour Berre et Rognac la vacance est faible. Cela peut traduire une certaine tension du marché du logement.
- A Saint-Chamas, le taux de vacance est très élevé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer une vacance élevée, comme l'inadéquation du parc à la demande, la vétusté ou la spéculation.
- A Vernègues, le taux est à l'inverse très bas, ce qui indique que le marché du logement est soit très peu actif, soit extrêmement tendu.

Sources : INSEE RP 2011

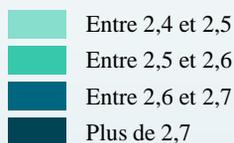
2. Logement

## C. Le desserrement des ménages

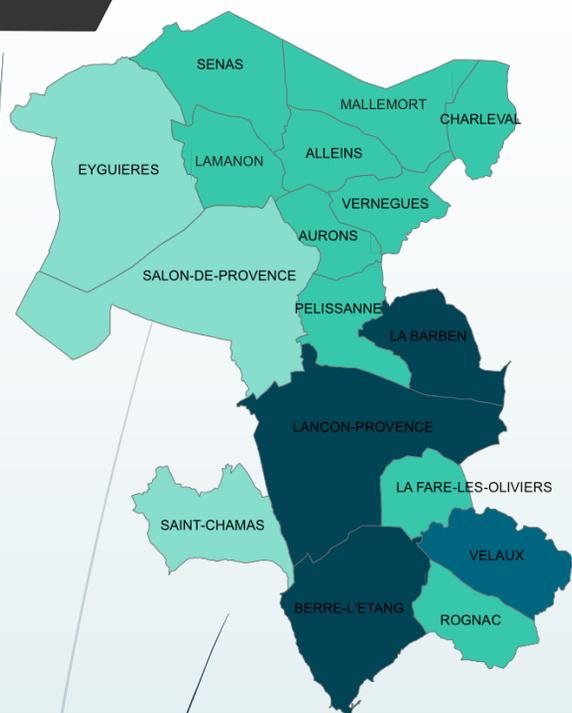
### Taille moyenne des ménages en 2011

En 2011, la taille des ménages sur le territoire d'Agglopoie Provence est en moyenne de 2,5 personnes par logement. Ce nombre apparaît relativement élevé par rapport à la moyenne nationale qui est de 2,3 personnes par logement.

Néanmoins, et conformément à la tendance nationale, on enregistre une baisse du taux d'occupation des logements de 0,1 entre 2006 et 2011. Cela a des conséquences, notamment sur les besoins en logements (nombre et type de logement).



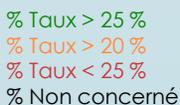
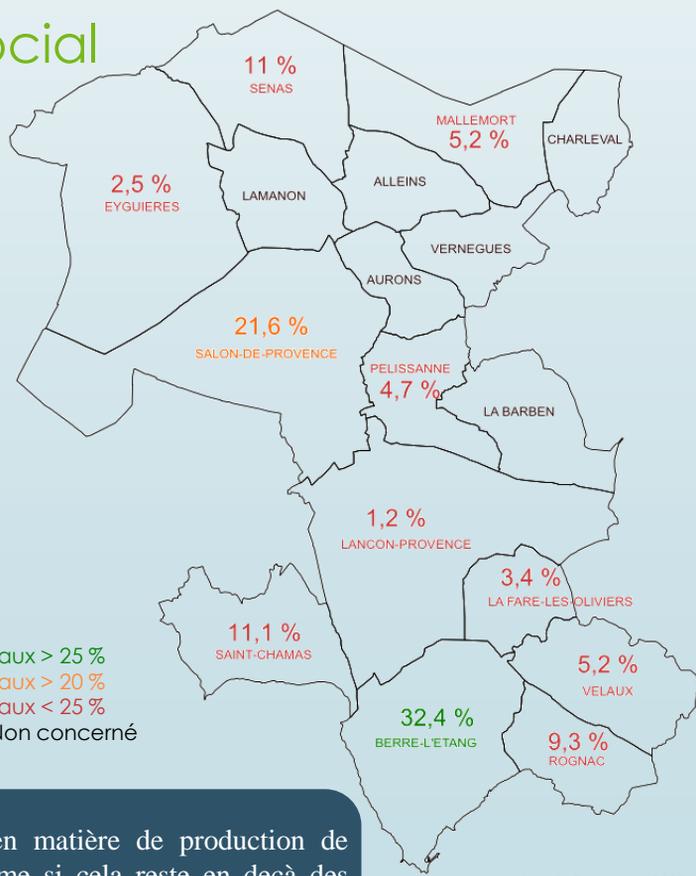
Sources : INSEE RP 2011



## D. Le logement social

En 2013, le territoire d'Agglopoie Provence n'arrive pas à atteindre ses objectifs en matière de logements locatifs sociaux. Alors que la loi SRU de 2000 instaure un taux de logements sociaux à 20% pour chaque commune, seules les deux plus grandes remplissent ce contrat. Le taux de 20%, est rehaussé en 2013 à 25%. Seule la commune de Berre-L'Étang affiche un taux de logements sociaux supérieur avec 32,4%.

Sur l'ensemble du territoire on obtient un taux de 13,1 % de logements locatifs sociaux. Mais ce chiffre est peu représentatif des réalités communales. La médiane, à 5,2%, illustre davantage la situation actuelle.



Sources : Agglopoie Provence 2013

### En conclusion

Le territoire d'Agglopoie Provence est dynamique en matière de production de logements avec 705 logements produits en 2013, même si cela reste en deçà des objectifs fixés par le SCoT. Ce territoire essentiellement pavillonnaire est donc attractif mais il doit faire face au desserrement des ménages et à une carence en production de logements sociaux.

## 3. Limiter la consommation foncière

### Préambule :

Le SCoT fixe pour objectif principal de limiter la consommation foncière et de maintenir les équilibres du territoire. Pour ce faire, il prévoit que l'urbanisation se fasse en priorité au sein des enveloppes agglomérées existantes, de manière à optimiser les espaces urbains et les services (notamment l'offre en transport collectif). Les objectifs et prescriptions suivantes sont déterminés :

- ❖ **Extensions de l'urbanisation résidentielle en dehors des enveloppes agglomérées limitées à 190 hectares**
- ❖ **Extensions pour le développement économique limitées à 240 hectares**
- ❖ **Respect des limites déterminantes à l'urbanisation définies dans le DOG**
- ❖ **A long terme, obtention d'une enveloppe urbaine cohérente et homogène**

*A ce jour seule la partie relative à « l'évolution des surfaces A, AU, U et N dans les documents d'urbanisme » sera abordée.*

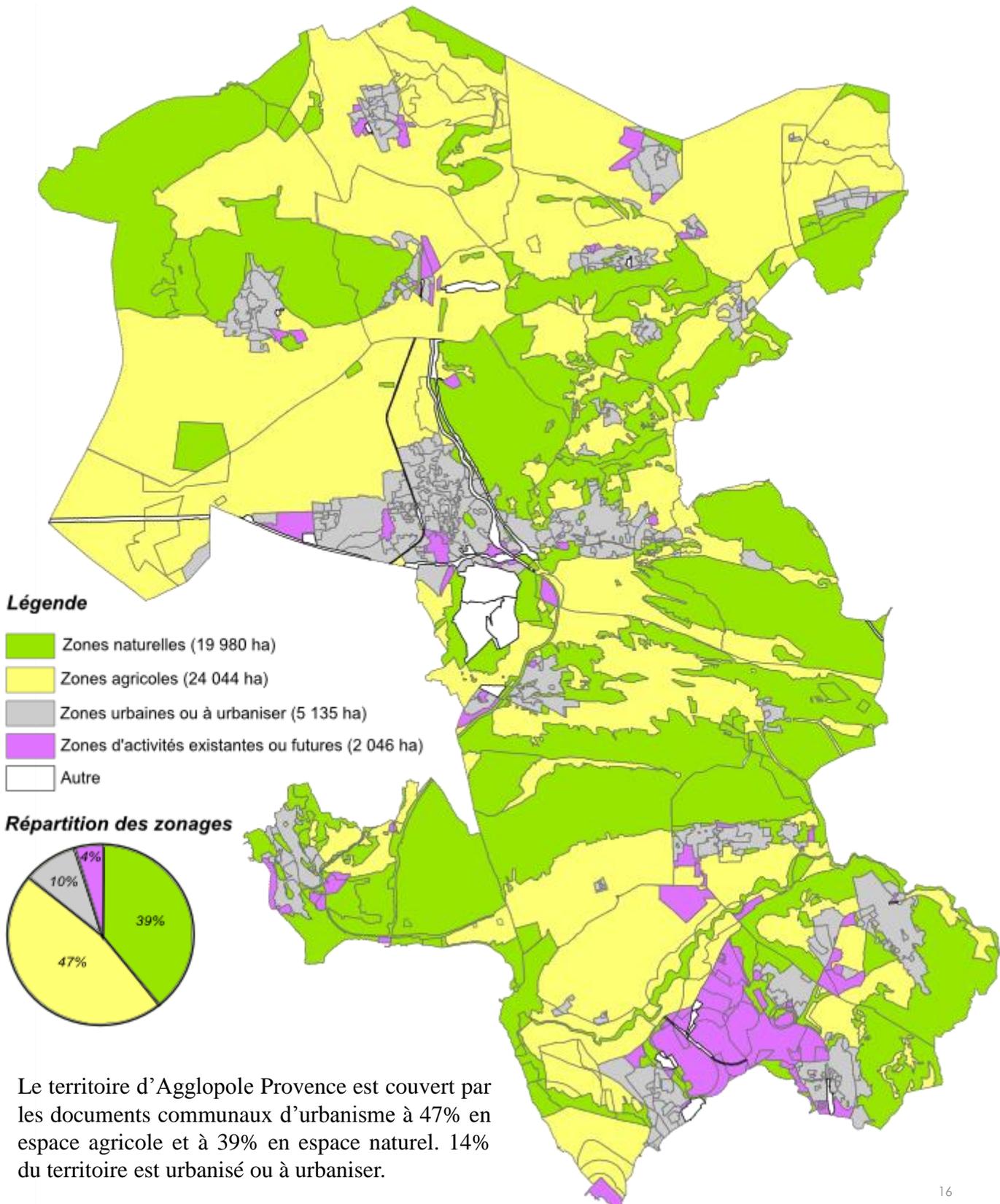
*Les parties concernant la « répartition de l'occupation du sol » et le « bilan de la consommation foncière et des surfaces artificialisées » ne peuvent pas être traitées actuellement. Une étude sur le Mode d'Occupation des Sols permettra ultérieurement de déterminer ces données.*

L'analyse est découpée en 3 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Répartition de l'occupation du sol</b>	Occupation du sol en 2006 et 2013	Non renseigné (démarche en cours)
<b>Bilan de la consommation foncière</b>	Evolution de l'urbanisation entre 2006 et 2013	Non renseigné (démarche en cours)
<b>Evolution des surfaces A,U,N dans les documents d'urbanisme</b>	Evolution des surfaces U, AU,A, N	Renseigné (Agglopolo Provence 2013)

3. Foncier

## C. Les surfaces A, U, N et UE dans les documents d'urbanisme



## 4. Développer le dynamisme économique du territoire

### Préambule :

Agglopoles Provence se définit comme un carrefour métropolitain, à la fois industriel sur les rives de l'Etang de Berre, logistique, aviation et tertiaire à Salon de Provence et agricole sur l'ensemble du territoire. La forte accessibilité du territoire est considérée comme une condition essentielle du développement économique.

Le SCoT a pour objectif de maintenir et de développer l'économie sur son territoire, tout en restant en adéquation avec les objectifs de développement durable mis en avant. Dans ce cadre, le développement économique doit se faire en lien avec le développement démographique afin d'assurer l'équilibre et la cohérence du territoire. En outre, le SCoT vise la mise en place de sites offrant une véritable qualité urbaine et environnementale. Dans cette optique, le SCoT identifie les objectifs et prescriptions suivantes :

- ❖ **Le développement économique est prioritaire sur les sites économiques identifiés d'importance SCoT**
- ❖ **Pour développer une économie locale et indépendante, identification de sites économiques d'intérêt local**
- ❖ **Limitation de la surconsommation de foncier à des fins économiques et développement de zones compactes**
- ❖ **Maintien de l'équilibre entre les activités de l'agriculture, de l'industrie et de l'artisanat, du développement du tourisme, et de l'aviation.**

<b>Val de Durance Alpilles</b>	Besoin de 2230 emplois	80 ha de foncier économique nouveau	+ 1 000 emplois en ZA nouvelle
<b>Provence Salonaise</b>	Besoin de 6200 emplois	170 ha de foncier économique nouveau	+ 2200 emplois en ZA nouvelle
<b>Rives de l'Etang de Berre</b>	Besoin de 3550 emplois	130 ha de foncier économique nouveau	+ 1200 emplois en ZA nouvelle

L'analyse est découpée en 5 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

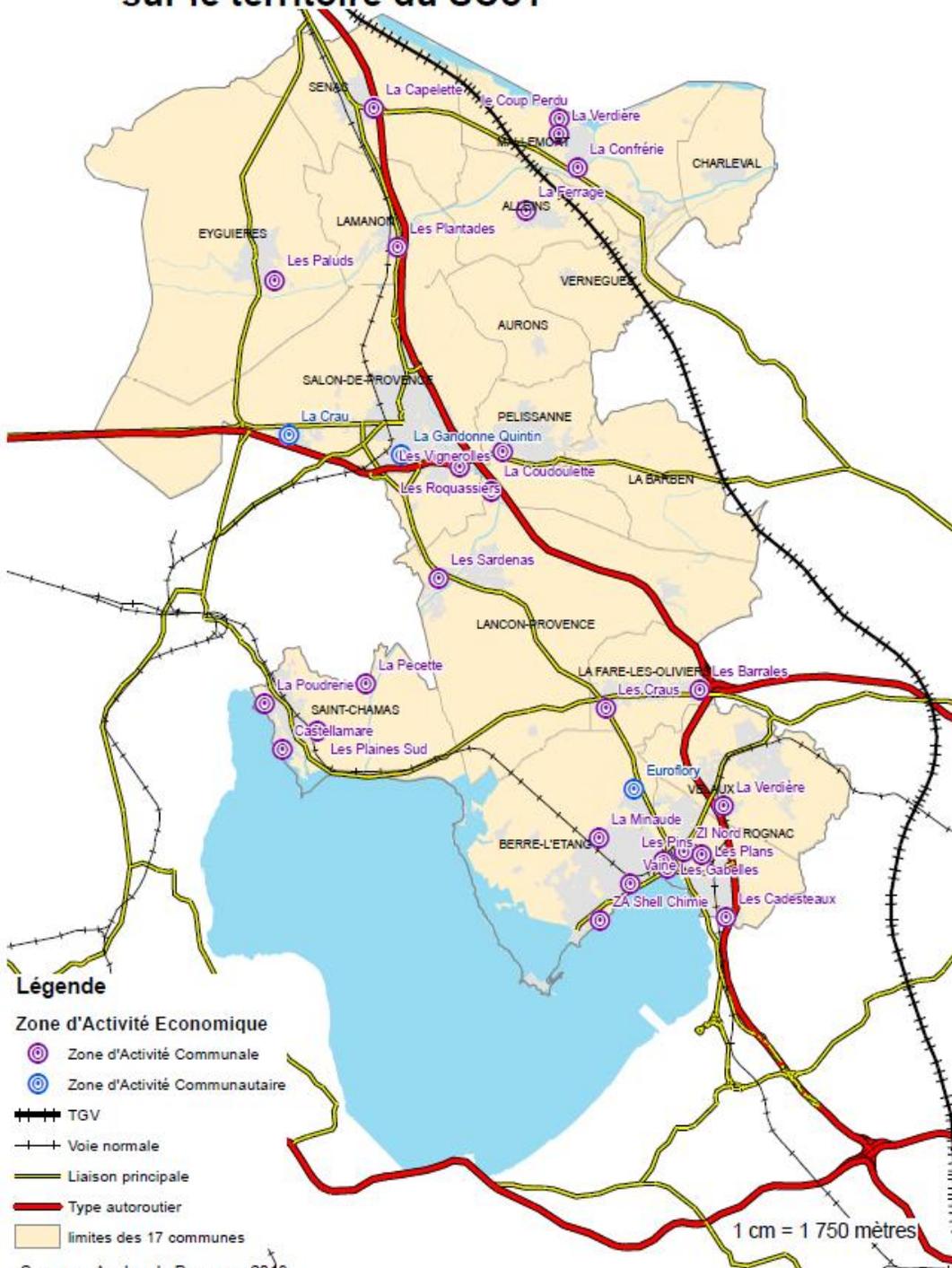
<b>Les zones d'activités</b>	Occupation du sol en 2006 et 2013	Partiellement renseigné (démarche en cours)
<b>Requalification des zones d'activité</b>	Evolution de l'urbanisation entre 2006 et 2013	Partiellement renseigné (démarche en cours)
<b>Développement économique dans les documents d'urbanisme</b>	Evolution des surfaces UE	Renseigné (Agglopoles Provence 2013)
<b>L'emploi et les activités</b>	Nombre d'emplois salariés par grands secteurs d'activité et évolution et nombre d'entreprises	Renseigné, INSEE 2011
<b>Les surfaces commerciales</b>	Nombre de surfaces commerciales et surface commerciale moyenne	Non renseigné (démarche en cours)

4. Economie

# A. Les zones d'activité prévues au SCoT

## 1. Les zones d'activités existantes

### Les zones d'activité économique sur le territoire du SCoT



## A. Les zones d'activité prévues au SCoT

La communauté d'agglomération d'AgglopoLe Provence comptabilise en 2013 : 29 zones d'activités (existantes et achevées).

Parmi ces 29 zones , 3 sont déclarées d'intérêt communautaire. Autrement dit pour ces dernières c'est la communauté d'agglomération qui est en charge de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de ces espaces.

	surface du PLU à vocation économique		Nbe Z.A d'intérêt intercommunal	Nbe Z.A communales
Alleins	0,50%	9ha	0	1
Aurons	0,00%	0ha	0	0
La Fare	3,6%	51ha	0	2
Lamanon	3,1%	60ha	0	1
La Barben	0,0%	1ha	0	0
Lançon	0,8%	56ha	0	2
Berre	19,8%	870ha	1	3
Velaux	4,5%	114ha	0	1
Charleval	0,1%	2ha	0	0
Mallemort	2,4%	70ha	0	3
Rognac	24,6%	435ha	0	5
Eyguières	0,3%	24ha	0	1
Pélissanne	0,7%	14ha	0	1
Sénas	1,5%	46ha	0	1
Vernègues	0,0%	0ha	0	0
Saint-Chamas	3,4%	91ha	0	4
Salon-de-Provence	3,2%	203ha	2	1
	4%			
<b>Total</b>	<b>2046ha</b>		<b>3</b>	<b>26</b>

Ce sont les villes, comme Rognac ou Berre l'Etang et certains bourgs comme Saint-Chamas qui regroupent le plus grand nombre de ces zones . Le Sud du territoire est plus enclin à accueillir ce type de zones que le Nord du territoire qui est davantage rural.

Les vocations de ces zones sont diverses : parfois multi-activités , quelquefois artisanales et de temps en temps dédiées à des secteur spécifiques. Cela se traduit par un panel hétérogène, d'autant plus que certaines zones ont été créées récemment comme Parc Euro Flory alors que d'autres sont beaucoup plus anciennes comme Shell Chimie.

Par ailleurs la surface affectée au développement économique dans les documents d'urbanisme varie d'un territoire à l'autre . Toutefois Rognac et Berre l'Etang, avec près d'un quart de leur superficie dédiée à l'espace économique, se démarquent.

Cette caractéristique propre à ces 2 communes trouve sa justification dans l'empreinte de l'industrie pétrochimique et notamment de Shell Chimie.

Au total, près de 2 000 ha sur l'ensemble du territoire d'AgglopoLe Provence sont affectés dans les documents d'urbanisme au zonage économique (existant ou futur).

En 2010, les zones d'activités recouvrent 24 000 ha du département des Bouches du Rhône dont 11% situés sur le territoire d'AgglopoLe Provence.

## A. Les zones d'activité prévues au SCoT

### 2. Les sites économiques identifiés au SCoT

Le SCoT d'AgglopoLe Provence identifie des zones d'activités à plusieurs échelles d'intérêt.

Il distingue celles d'intérêt local (Site Economique d'Intérêt Local) et celles d'intérêt intercommunal (Site Economique d'Intérêt SCoT).

Les SEIS servent à reconstruire le foncier économique d'échelle industrielle à long terme, à échéance 2030 et réhabilite l'axe structurant autour de la RN 11 et la RD438.

Les SEIL participent à l'aménagement du territoire SCoT et notamment le maintien du rapport habitat/emplois.

Il identifie également les Sites Economiques Spéciaux (SES) qui ont une vocation propre et spécifique au secteur auquel il se rapporte. Par exemple : le site de la Coudoulette à Lançon-de-Provence rattaché à la filière Aéronautique du Pôle de Compétitivité-Pégase.

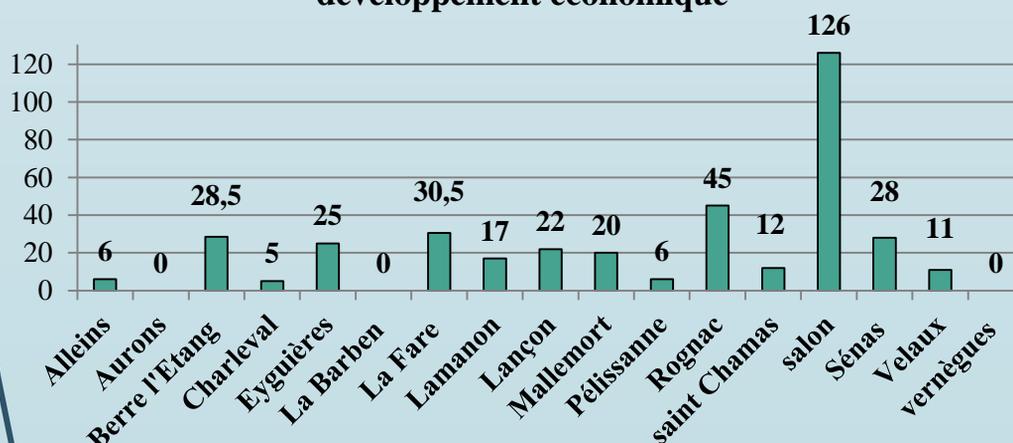
Enfin il différencie les Sites de renouvellement et de Mixité Urbaine qui mêlent programmes d'habitat dense avec des activités tertiaires et commerciales.

Les projections SCoT envisagent le volume global suivant :

	Surface en ha entre 2010-2020	Surface en ha entre 2020-2030	TOTAL
<b>SEIS</b>	130	125	<b>255</b>
<b>SEIL</b>	120	25	<b>145</b>
			<b>400</b>

Rapporté à chaque commune :

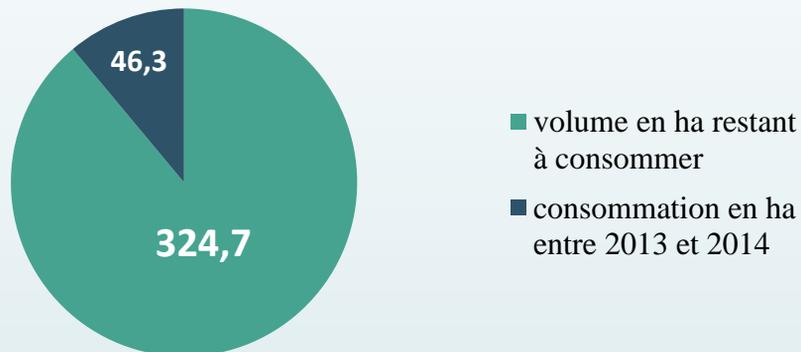
### Potentiel affecté à chaque commune en ha pour le développement économique



## A. Les zones d'activité prévues au SCoT

Au moment de l'établissement zéro du SCoT seules les communes d'Alleins, Berre l'Etang, Salon-de-Provence, Sénas et Velaux ont entamé 46,3 ha de foncier à vocation économique attribué par le SCoT.

### consommation foncière en hectare des sites économiques entre 2013 et 2014



#### En conclusion

29 zones d'activités dont 3 d'intérêt communautaire.

Une surface affectée au zonage économique dans les documents d'urbanisme de près de 2 046 ha et 46,3 ha de foncier économique consommé entre 2013 et 2014 sur les sites identifiés au SCoT.

Un dynamisme économique démontré puisque Agglopolé Provence couvre 11% de la superficie des zones activité du département des Bouches du Rhône, ce qui la place (en 2010) en 3ème position exæquo avec le SAN Ouest, après MPM et la CPA.

## B. Les activités et l'emploi

Nombre d'entreprises au  
31 décembre 2012

Commune	Nombre d'entreprises
AURONS	43
LA BARBEN	104
VERNEGUES	138
LAMANON	194
ALLEINS	237
CHARLEVAL	240
LA FARE LES OLIVIERS	677
SAINT CHAMAS	681
EYGUIERES	694
SENAS	694
VELAUX	836
PELISSANNE	849
LANCON PROVENCE	922
MALLEMORT	987
ROGNAC	1103
BERRE	1125
SALON DE PROVENCE	4548
<b>TOTAL</b>	<b>14072</b>

Les principaux employeurs sur  
Agglopoie Provence

Commune	Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'emplois
Berre l'Etang	Shell Pétrochimie Méd.	Produits chimiques	plus de 1 000 emplois
Salon de Provence	Centre hospitalier général	Santé	plus de 1 000 emplois
	Autoroutes du Sud	Gestion infrastructures	De 200 à 500 emplois
	Logidis	Entreposage	De 200 à 500 emplois
	Distribution Casino France	Hypermarchés	De 200 à 500 emplois
	Onet Services	Nettoyage	De 200 à 500 emplois
Lamanon	Salondis	Hypermarchés	De 200 à 500 emplois
	MGP instruments	Fabrication équipement industriel	De 200 à 500 emplois <small>Sources : CCIMP 2007</small>
Rognac	Camom	Chaudronnerie	De 200 à 500 emplois

En début d'année 2013, le territoire compte plus de 14 000 entreprises. Presque la moitié d'entre elles se situe sur trois villes du territoire (Berre, Rognac et Salon de Provence). Salon de Provence à elle seule regroupe 32 % des entreprises.

Si globalement il s'agit de petites entreprises, le ratio emploi/entreprise montre que dans certaines communes quelques entreprises concentrent les emplois.

## Ratio emploi/entreprises

Berre L'Etang	4,9
Lamanon	4,2
Salon de Provence	4,1
Rognac	3,7

Sources : INSEE CLAP 2011

Ainsi, à Berre l'Étang le secteur pétrochimique (Shell) concentre les emplois, tout comme MGP Instruments à Lamanon ou Camom à Rognac. A Salon de Provence les grandes entreprises sont plus nombreuses, cependant le centre hospitalier représente plus de 1 000 emplois à lui seul (soit presque 1/4 des emplois sur la commune).

## B. Les activités et l'emploi

### Emploi selon le secteur d'activité en 2011

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transport, services divers	Administration
Agglopoles Provence 2006	1416	5766	3345	17666	14399
Agglopoles Provence 2011	994	5148	3805	18891	15023
Différence 2006/2011	-422	-618	460	1224	624

Sources : INSEE CLAP 2011

Sur la période 2006-2011, ce sont les secteurs de l'agriculture et de l'industrie qui ont perdu le plus d'emplois. Les autres secteurs ont progressé, surtout dans la catégorie « commerce, transport, services divers » (chiffres plus élevés peut-être dus à la grande variété de cette catégorie INSEE).

Les baisses les plus significatives d'emplois sur les communes se trouvent à Berre l'Étang et Rognac (-183 et -102 emplois respectivement). On peut supposer que cette baisse est due à la baisse des emplois industriels, non suffisamment compensés par la création d'emplois dans les autres secteurs.

### Emploi selon le secteur d'activité en 2011

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transport, services divers	Administration
Agglopoles Provence	2%	12%	9%	43%	34%
France	3%	13%	7%	46%	31%

Sources : INSEE CLAP 2011

La répartition des emplois selon le secteur d'activité sur le territoire d'Agglopoles Provence est semblable à la répartition nationale.

En 2011, l'INSEE recense 42 592 emplois sur le territoire, soit 3% d'emplois en plus par rapport à 2006.

### En conclusion

Il existe une réelle dynamique économique sur le territoire d'Agglopoles Provence. Entre 2006 et 2011 le territoire a gagné des entreprises et des emplois, ce qui en fait un territoire attractif à la fois pour les entreprises et les ménages. Notons tout de même que ce dynamisme est inégalement réparti sur le territoire, la partie nord privilégiant les activités liées à l'agriculture.

4. Economie

## C. Les surfaces commerciales

### 1- Un territoire attractif

Le territoire d'Agglopoles Provence est un territoire attractif en matière commerciale : 2 135 commerces implantés entre 2009 et 2013.

Une dynamique variable selon le territoire auquel elle se rattache : CCI Marseille Provence au Sud de la communauté d'agglomération d'Agglopoles Provence et CCI d'Arles au Nord. Une appartenance qui fait apparaître des disparités Nord Sud.



nombre commerces CCI Arles	
Alleins	26
Eyguières	97
Lamanon	30
Mallemort	124
Sénas	112
Vernègues	17
<b>nombre commerces CCI Marseille Provence</b>	
Aurons	
Berre-l'Etang	
Charleval	
La Barben	
La Fare-les-Oliviers	
Lançon-Provence	1729
Pélissanne	
Rognac	
Saint-Chamas	
Salon-de-Provence	
Velaux	
<b>TOTAL</b>	<b>2135</b>
<b>AGGLOPOLE</b>	<b>2135</b>

### 2- Un territoire disparate

Le territoire intercommunal se caractérise par la présence de secteurs d'activités variés dont le commerce va peser de manière différente.

Le Nord du territoire, en bordure des Alpilles et du Val de la Durance, est davantage orienté vers le secteur agricole et les activités touristiques.

L'aire Salonaise, située au cœur du territoire, accueille une activité logistique ainsi que de nombreuses activités commerciales.

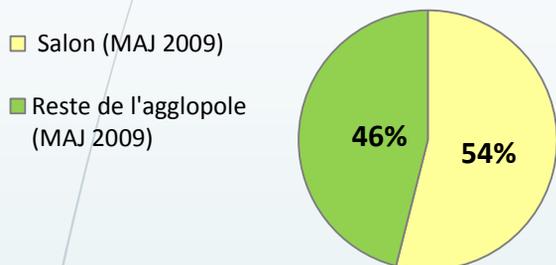
Sur le pourtour de l'Etang de Berre, au Sud du territoire, domine l'industrie avec l'un des principaux sites européens de production maraîchère sous serres.

4. Economie

## C. Les surfaces commerciales

### ❖ Le Sud du territoire

**1729 commerces sur le territoire correspondant à la CCI Marseille Provence**



**surface de vente en M<sup>2</sup> pour 1000 habitants**



Le constat est clair : Salon-de-Provence regroupe à elle seule avec 933 commerces, plus de la moitié de ceux présents sur le Sud du territoire. Une attractivité affirmée. Toutefois entre 2009 et 2012, la densité en nombre de commerces pour 1 000 habitants à Salon-de-Provence évolue peu, voir diminue en passant de 22 à 21,8 commerces pour 1 000 habitants (Source: Observatoire du Commerce CCIMP - recensement terrain).

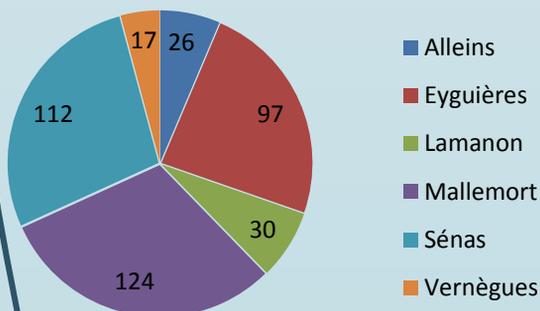
En terme de surface commerciale, c'est aussi Salon-de-Provence qui concentre les plus grandes avec 3 168m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1000 habitants contre 388m<sup>2</sup> pour le reste du territoire Sud.

On note qu'en 2012, Salon-de-Provence comptabilise 138 687m<sup>2</sup> de surface de vente sur la commune contre 130 537m<sup>2</sup> en 2009 (Source: Observatoire du Commerce CCIMP - recensement terrain), soit un taux de progression de 6,2%.

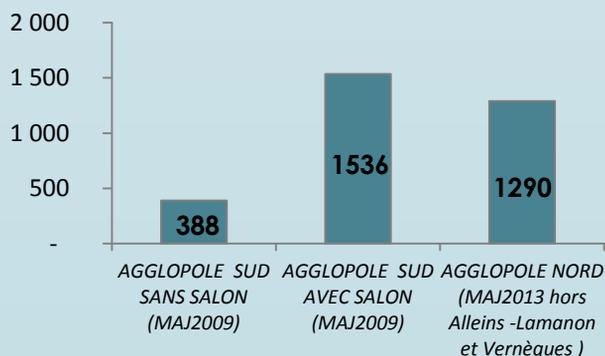
Ainsi, la densité commerciale en surface et la densité commerciale en nombre d'établissements sur la commune de Salon-de-Provence n'évoluent pas de la même manière. Cela signifie que celle-ci propose des surfaces commerciales toujours plus grandes alors que le nombre d'enseignes évolue peu.

### ❖ Le Nord du territoire

**406 commerces présents sur le territoire d'Agglomération Provence correspondant à la CCI d'Arles ( MAJ 2013)**



**surface de vente en M<sup>2</sup> pour 1000 habitants**



## C. Les surfaces commerciales

Le Nord du territoire comptabilise 406 commerces dont Mallemort, Sénas et Eyguières qui à eux seuls en comptent 333 ( soit 82% du territoire de la CCI d'Arles). Quant à Alleins, Lamanon et Vernègues, il s'agit de petits villages typiquement dédiés à l'habitat et dépourvus de zones commerciales. La plupart du temps seuls les services de proximité y sont implantés.

En conséquence on constate très peu d'écart de densité commerciale (en surface de vente) entre le territoire relevant de la CCI Marseille Provence et celui relevant de la CCI d'Arles. En effet , même si Salon concentre les plus grandes surfaces commerciales (soit environ 3 168m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants) et le plus grand nombre, en revanche le territoire est vaste (11 communes sur 33 667ha).

Par conséquent la moyenne Nord /Sud est à peu près équivalente avec 1 290m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants au Nord contre 1 536m<sup>2</sup> au Sud.

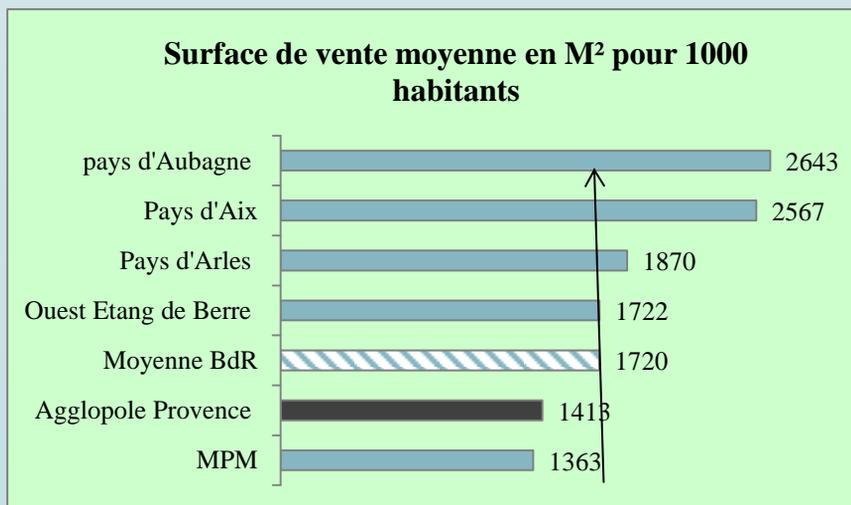
### 3- Un territoire qui a sa place

- La densité commerciale par habitant sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Agglopoie Provence est portée au moment de l'état zéro du SCOT à 1 413m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants.

Ce chiffre est à nuancer car le recensement terrain fait par les CCI en 2012 et 2013 ne l'a pas été sur l'ensemble du territoire. En effet, le recensement fait sur le territoire de la CCI d'Arles en 2013 n'a pas concerné Alleins, Lamanon et Vernègues. Quand au Sud du territoire seuls les chiffres de la commune de Salon-de-Provence ont fait l'objet d'un recensement exhaustif en 2012. Pour le reste il s'agit des inventaires de 2009.

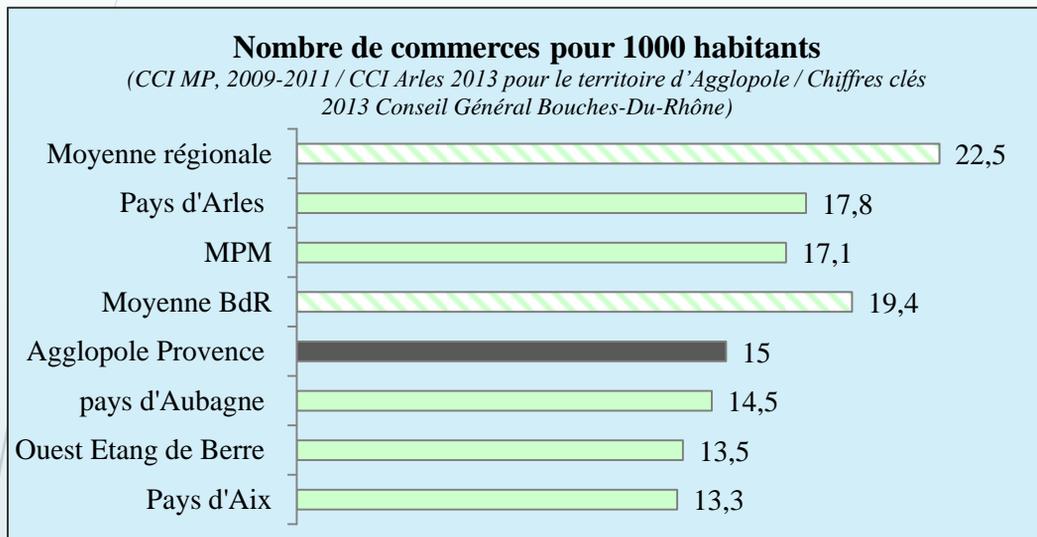
Toutefois, le rapprochement dans le temps de ces chiffres permet d'établir une constante : la densité marque une progression régulière. En effet, elle est passée de 1 024m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants en 2004 à 1 401m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants en 2009. Au moment de l'état zéro du SCOT Agglopoie Provence , elle se maintient au même niveau avec près de 1 413m<sup>2</sup>.

Bien qu'inférieur à la moyenne départementale cet indicateur traduit le dynamisme commercial du territoire de la communauté d'agglomération d'Agglopoie Provence.



## C. Les surfaces commerciales

- Quant à la densité en nombre d'établissements, elle place Agglopoles Provence en bonne position avec 15 commerces pour 1 000 habitants. Certes en dessous de la moyenne régionale (22,5 commerces pour 1 000 habitants) et départementale (19,4 commerces pour 1 000 habitants) mais devant des structures telles que le Pays d'Aix ou Ouest Etang de Berre



Une nette progression pour Agglopoles Provence puisque l'on compte en 2009 seulement 11,9 commerces pour 1 000 habitants.

Cet essor s'explique en partie par l'attractivité de l'aire Salonaise. D'une manière générale la stratégie des villes s'oriente vers le renforcement de leur équipement commercial et notamment par la réalisation de projets ambitieux et « intra muros ». Salon avec son projet « Place Morgan » s'est engagé dans cette dynamique avec des projet d'envergure de plus de 5 700m<sup>2</sup> de surface commerciale.

En 2013 au moment de l'établissement du bilan zéro du SCoT plus de 200 000m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires non encore réalisées ont été autorisées par la CDAC ( dont 175 000 m<sup>2</sup> sur des superficies > à 5 000m<sup>2</sup>) sur le département des Bouches-du-Rhône. Un tel développement n'est pas sans incidence sur l'équilibre de l'offre existante.

A ce titre le volet commercial du SCoT s'avère être un outil pertinent puisque le Document d'Aménagement Commercial ( DACom) détermine les conditions d'implantation de ces surfaces et leur localisation préférentielle. Ainsi le SCoT contribue à l'aménagement commercial du territoire.

Parmi les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) ci-dessus, 2 sont dotés d'un DACom approuvé dans leur SCoT : Agglopoles Provence et le Pays d'Aubagne. Pour le reste ils sont en cours d'élaboration.

### En conclusion

Agglopoles Provence se caractérise par une dynamique commerciale en constante progression : une densité commerciale par habitant à hauteur de 1 413m<sup>2</sup> de surface de vente pour 1 000 habitants , une densité par nombre de commerces correspondant à 11,9 commerces pour 1 000 habitants et enfin un Document D'Aménagement Commercial à prendre en compte.

## 5. Préserver les espaces naturels et agricoles

### Préambule :

La protection de la biodiversité sur le territoire est l'un des enjeux majeurs identifiés au SCoT. Préserver, protéger et restaurer les espaces naturels remarquables sont ainsi des objectifs importants, de même que la préservation des espaces agricoles participant au maintien des équilibres naturels. A ce titre, le SCoT prévoit d'engager une politique active et conservatoire pour le développement agricole, et entend agir pour la protection de la biodiversité afin de composer et de maintenir une véritable trame verte et bleue sur le territoire.

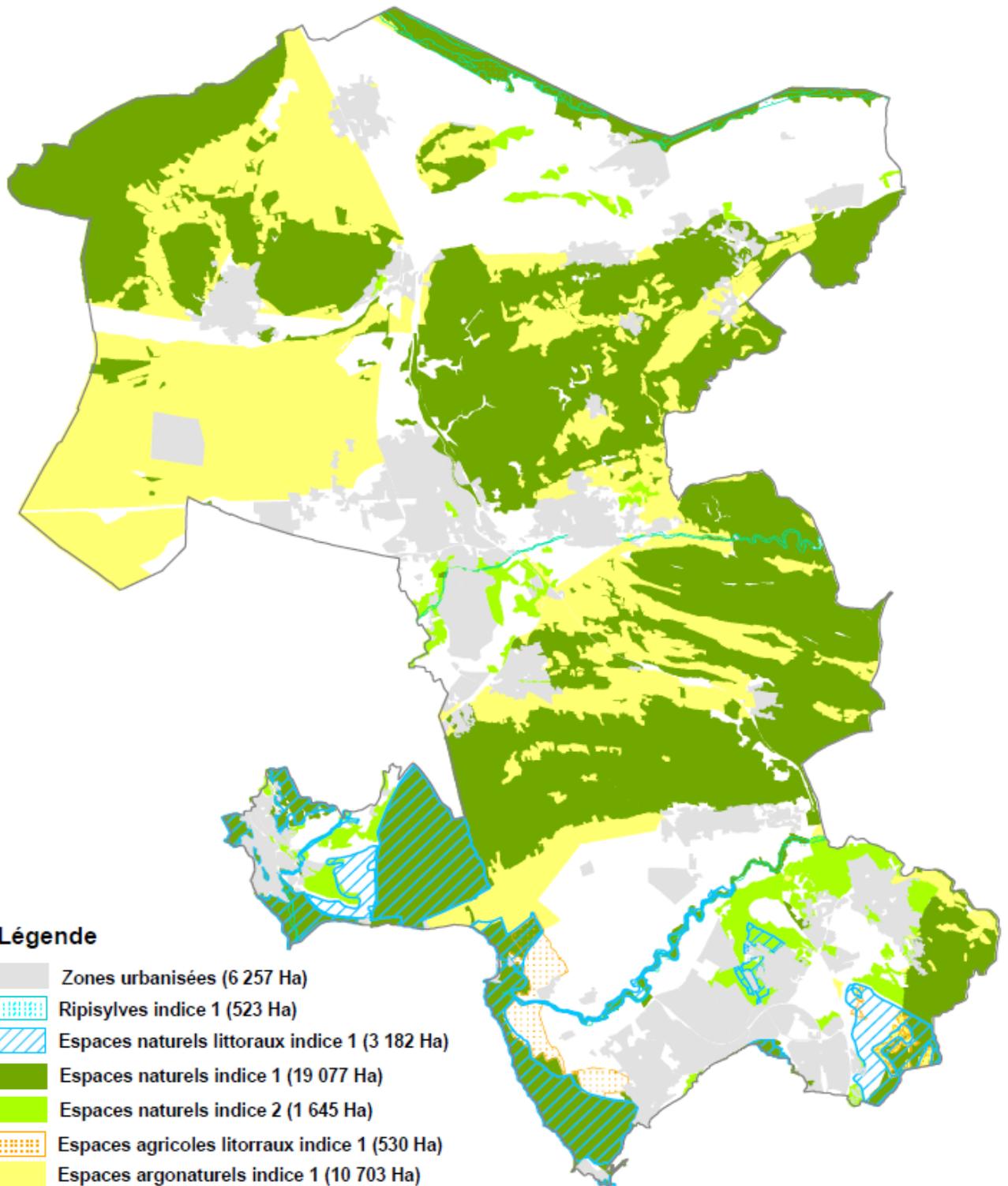
- ❖ **Protection de la biodiversité**
- ❖ **Corridors écologiques, trame verte et bleue**
- ❖ **Conciliation du développement de l'agriculture et de l'urbanisation : ambition de la réciprocité**
- ❖ **La présence de sites Natura 2000**

L'analyse est découpée en 4 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Evolution des espaces naturels et agricoles</b>	Evolution des indices 1 et 2 identifiés au SCoT + Surface agricole utile	Renseigné (SCOT 2013/ Agreste 2000-2010)
<b>Zones d'inventaire et de protection</b>	Espaces naturels protégés, EBC, mesures d'inventaire, sites classés ou inscrits...	Renseigné
<b>La trame bleue</b>	Cours d'eau, zones humides	Non renseigné (démarches en cours)
<b>Le réseau Natura 2000</b>	Indicateur N2000 sur la dynamique de la biodiversité	Non renseigné (démarche en cours)

*Le suivi de certains objectifs ne peut se faire que par photo-interprétation du territoire. Cette démarche est complexe et nécessite donc beaucoup de temps. C'est pourquoi certains résultats ne pourront être donnés pour ce bilan. Ils seront néanmoins présents dans le prochain.*

## A. Les espaces naturels protégés par le SCOT : indice 1 et indice 2



### **Chiffres clés :**

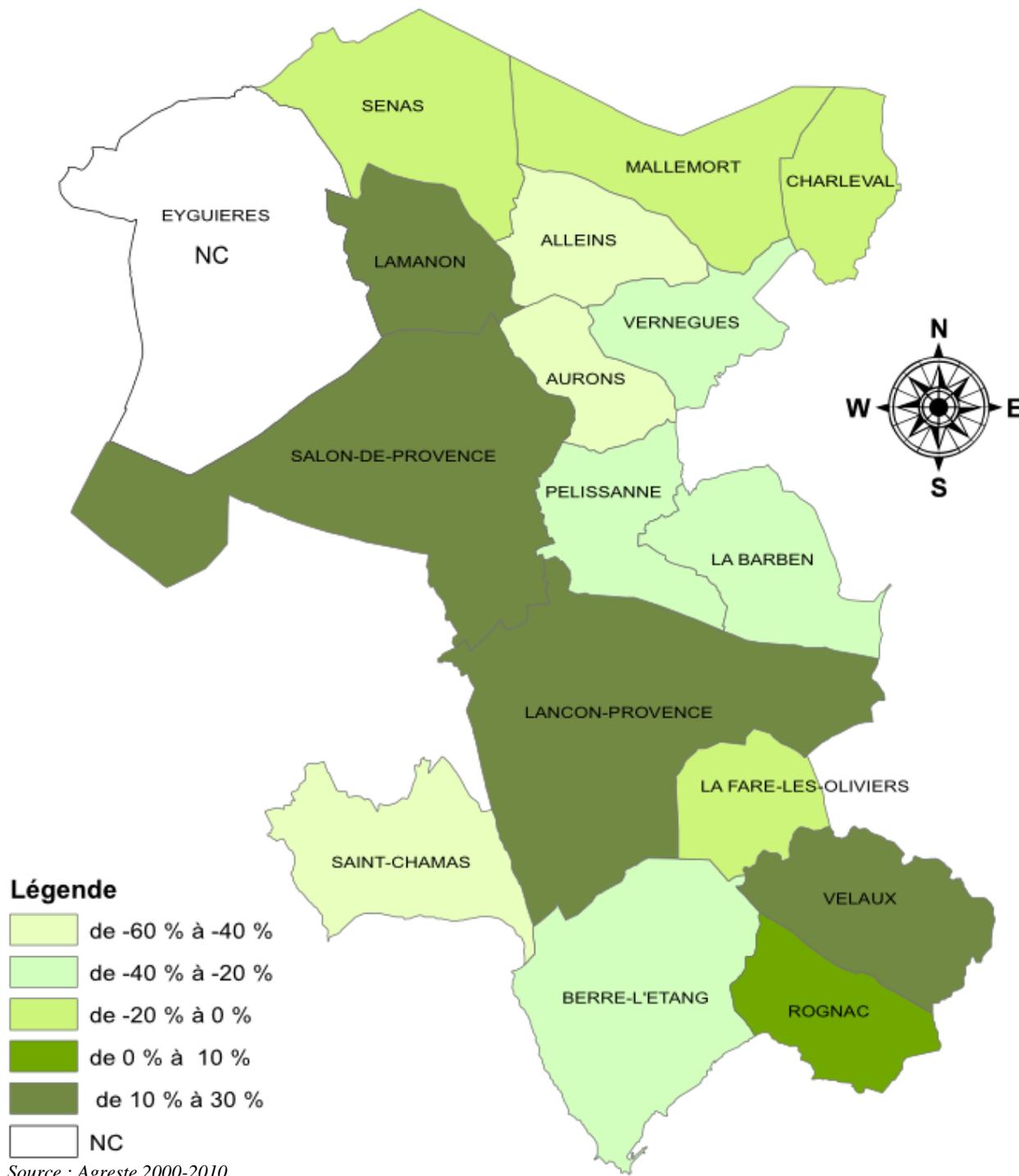
44% du territoire est protégé par le SCoT en tant que zone naturelle indice 1-2.  
 20% du territoire est protégé par le SCoT en tant que zone agricole indice 1.  
 11% du territoire est urbanisé.

Source : SCoT 2013 / Occsol 2006

NB : Les zones urbanisées comprennent les enveloppes agglomérées, les carrières et les aéroports

## B. Evolution de la surface agricole utile

### Variation de la SAU par commune



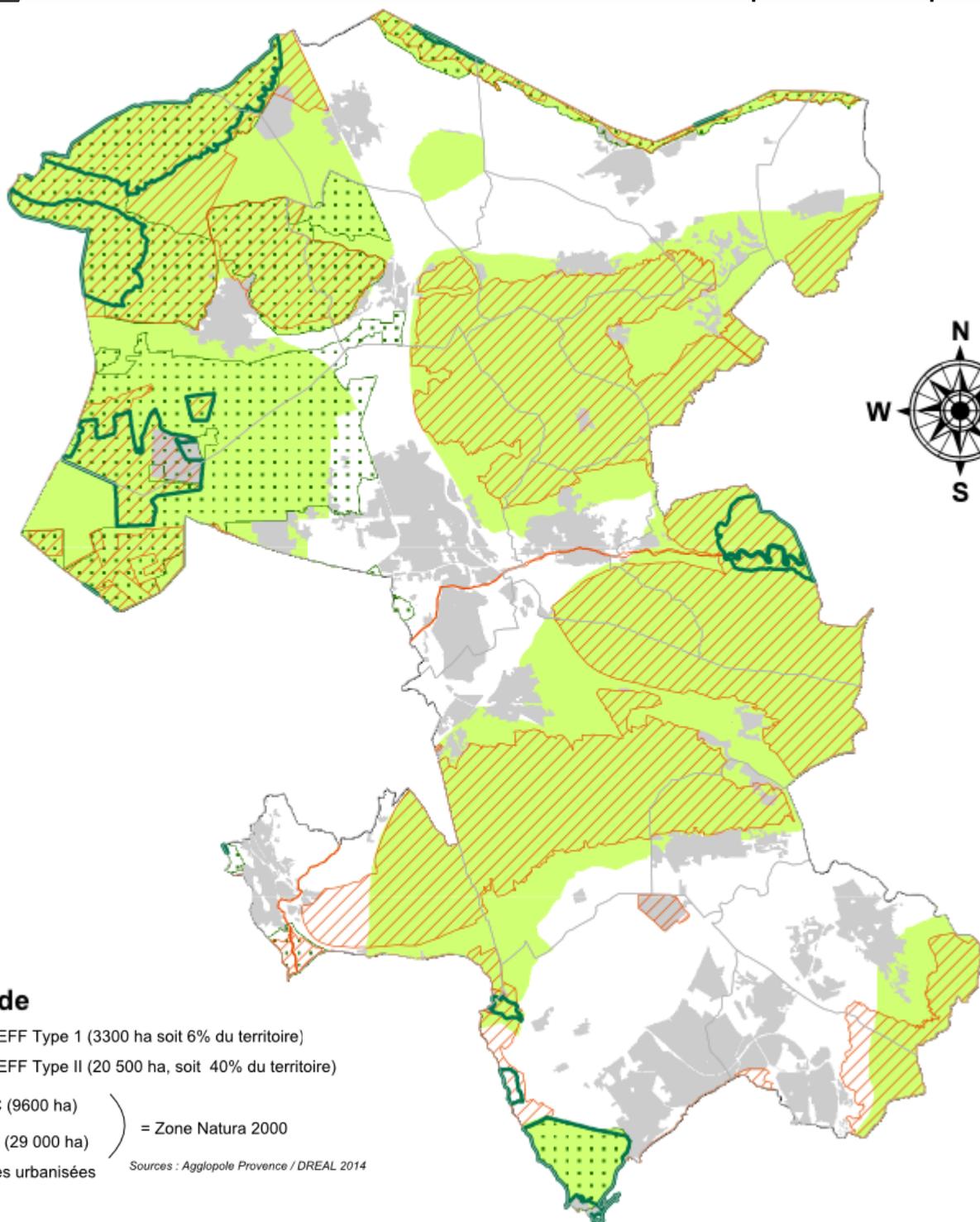
Source : Agreste 2000-2010

Dans les communes ayant connu une augmentation sensible de la surface agricole utile, on peut supposer l'arrivée de nouveaux exploitants ou le rachat de petites exploitations par des plus grandes. Les communes qui enregistrent une baisse sensible ont dû voir des exploitations fermer.

Globalement, la SAU est restée stable durant la période 2000/2010, avec un taux d'évolution de -8 % sur l'ensemble d'Agglopolo Provence.

## B. Les zones d'inventaire et de protection

### Mesures d'inventaires et espaces naturels préservés



Au total, sur l'ensemble du territoire 33 000 ha sont concernés par des mesures d'inventaires naturels (faune et flore), ce qui représente 64% du territoire.

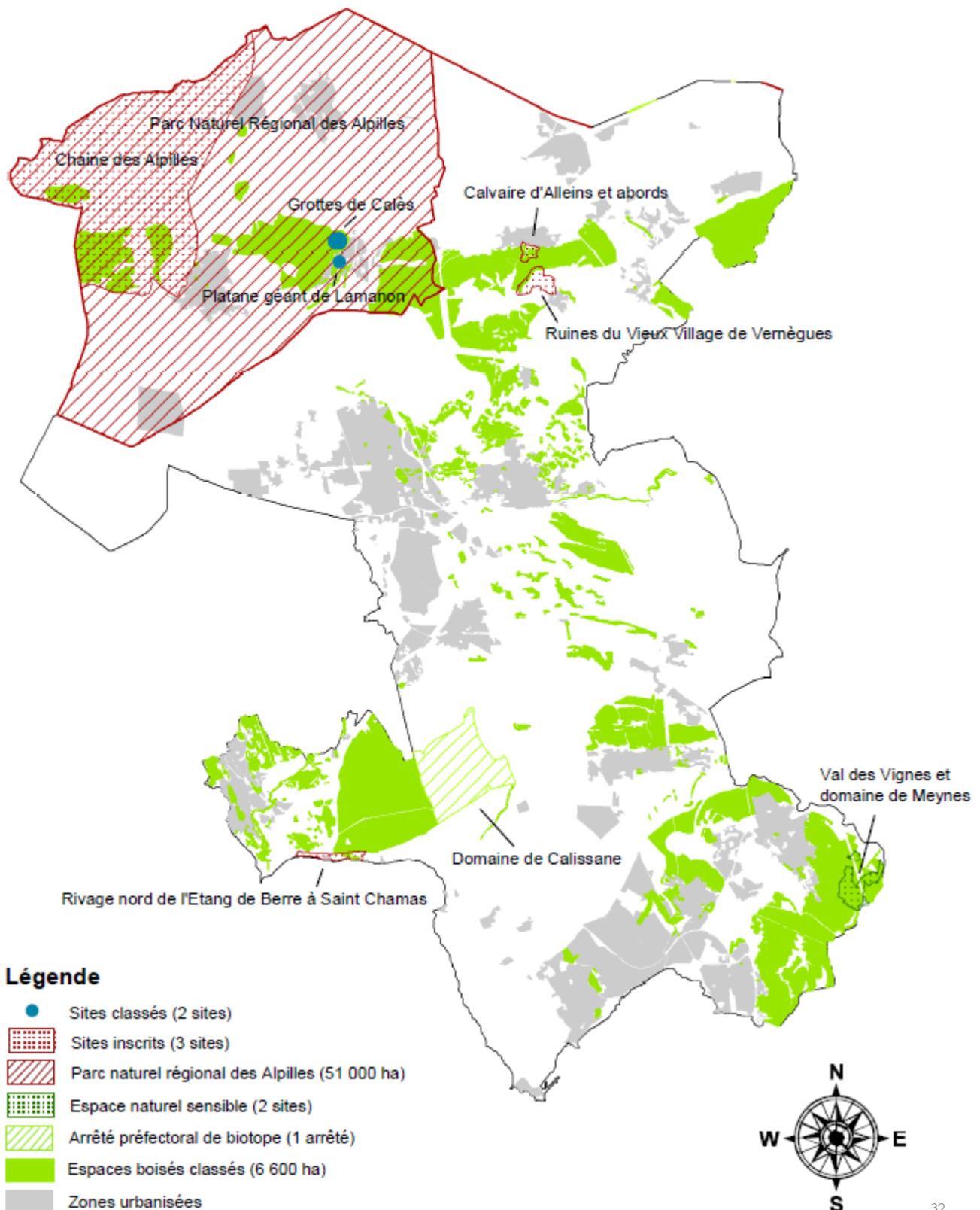
A l'intérieur de ces périmètres, environ 1500 ha sont urbanisés, soit 4,5% des périmètres d'inventaires qui sont urbanisés.

Environ 23% des zones urbanisées sont concernées par un ou plusieurs périmètres d'inventaire.

NB : Les zones urbanisées comprennent les enveloppes agglomérées, les carrières et les aérodromes

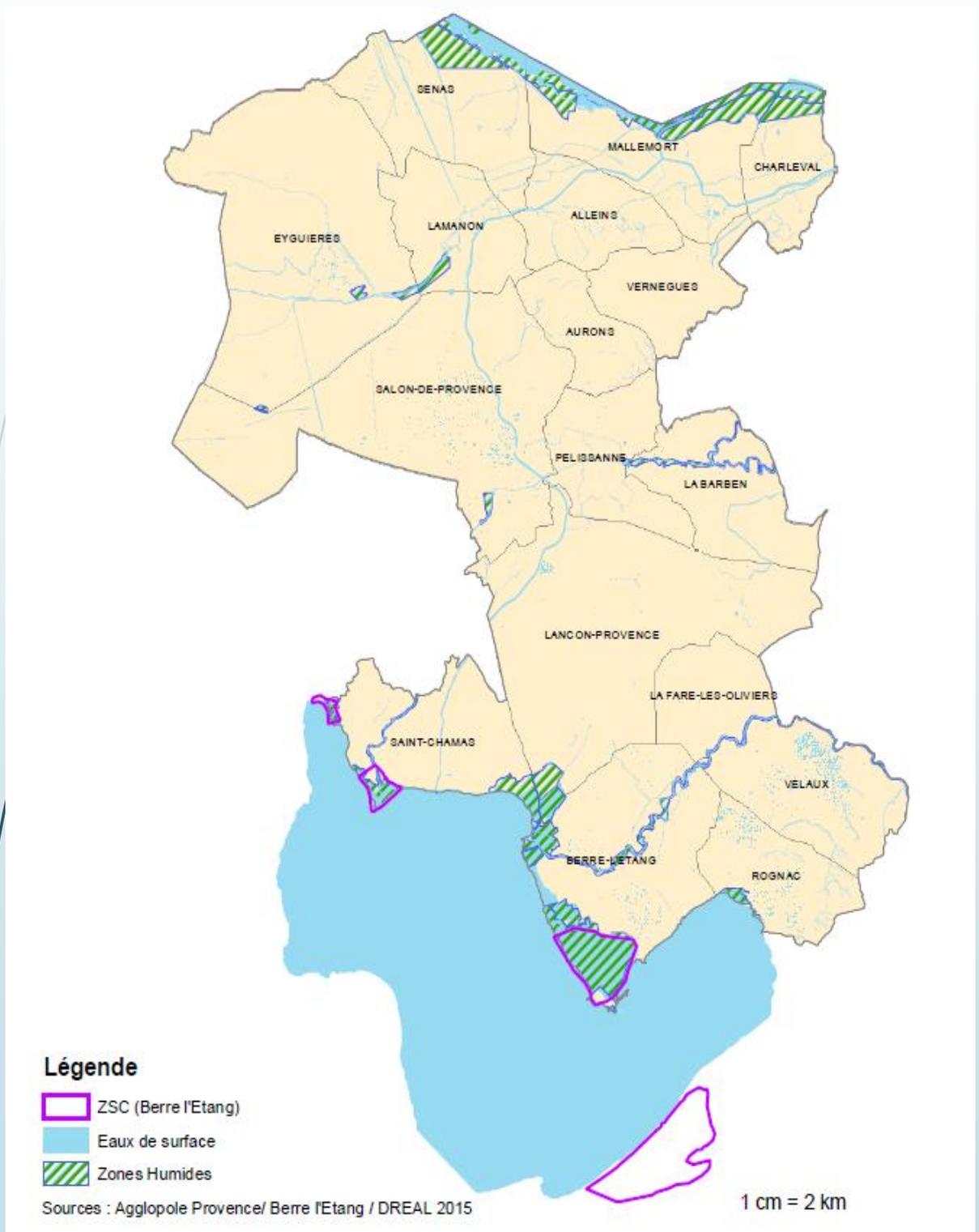
## B. Les zones d'inventaire et de protection

### Mesures d'inventaires de protection des espaces naturels



## C. La trame bleue : les zones humides

### Les zones humides identifiées au SCOT



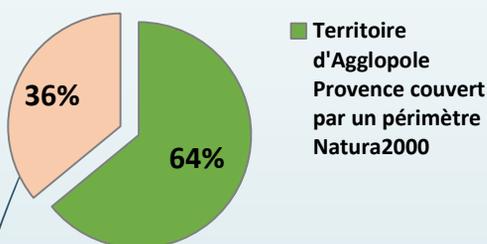
Au total, 7 299 ha de zones humides, principalement autour de l'Etang-de-Berre et de la Durance, représentant 14% du territoire d'Agglopolé Provence. Mais aucune n'est classée au titre de la convention Ramsar (zones humides d'importance internationale).

## D. Les Sites Natura 2000

Agglopoie Provence recense 8 sites Natura 2000 sur son territoire.

Ainsi, La Petite Camargue, La Poudrerie à Saint-Chamas, Les Garrigues de Lançon et chaînes alentours, La Vallée de la Durance, Les Salines de Berre, La Plaine de la Crau, une partie du Plateau de l'Arbois à Velaux et du Parc Naturel Régional des Alpilles ont été désignés par l'Etat « Site Natura 2000 ».

**Réseau Natura2000 sur Agglopoie Provence : 100% des communes concernées sur plus de 60% de la surface de la communauté**



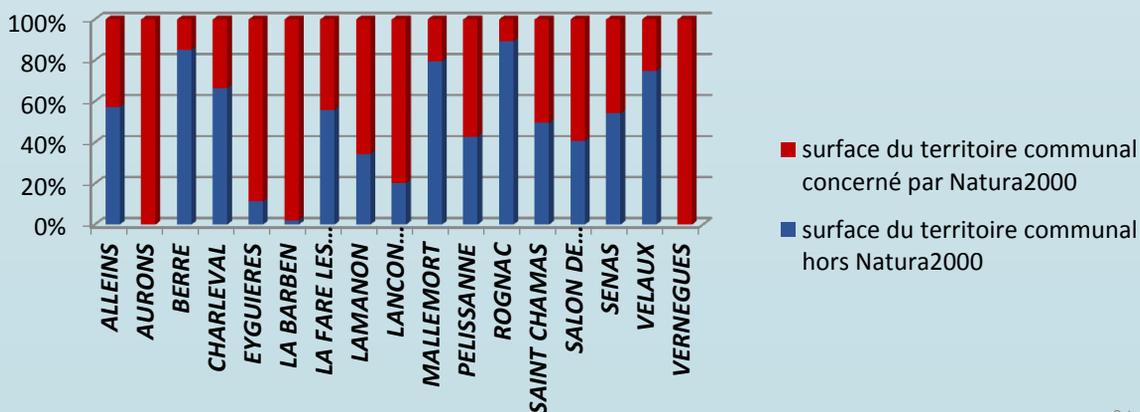
**Composition du réseau Natura 2000 sur le territoire d'Agglopoie Provence**



Ce territoire est composé d'un ensemble vaste et hétérogène dont l'objectif est d'assurer une protection et une gestion des habitats des espèces animales et végétales tout en prenant en compte les exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles ainsi que les pratiques locales et régionales. Il n'a donc pas vocation à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait proscrite.

Cela couvre près de 64% du territoire soit 33 000 ha dont 4.5% (soit 1 500 ha) situés en zone urbanisée.

**surface Natura2000 par commune du territoire d'Agglopoie Provence**



## D. Les Sites Natura 2000

Ce réseau se caractérise par une mosaïque de milieux foisonnants où l'on retrouve des habitats (et espèces liées) à pelouse sèche, forestiers, rocheux, agricoles ou humides.

Autant de particularités qui définissent des enjeux différents : présence de nombreuses espèces d'oiseaux sur le site de l'Arbois et de la Garrigue de Lançon dont le plus connu et le plus emblématique l'Aigle de Bonelli.

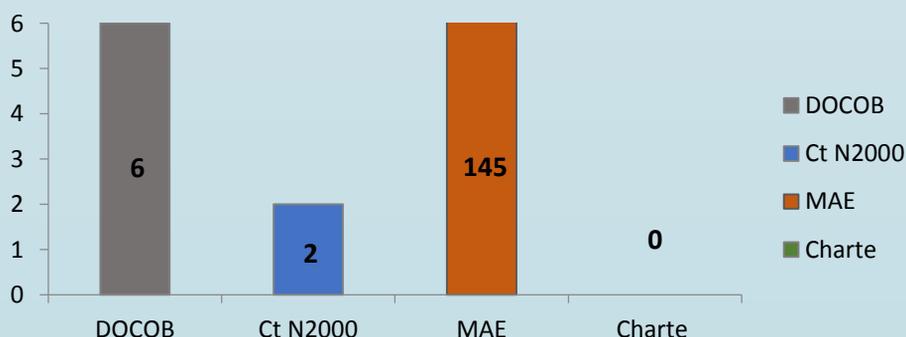
Présence de zones humides aux abords de l'Etang de Berre et dans la Vallée de la Durance dont les enjeux concernent davantage les habitats littoraux et la restauration de la mobilité de la Durance.

Chaque site est géré par une structure animatrice qui lui est propre.

réseau Natura 2000	structures animatrices	surface N2000 sur le territoire d'Agglopoles	surface total du site Natura2000
<b>Alpilles</b>	Parc Naturel Régional des Alpilles	<b>5784 ha.</b>	17 334 ha.
<b>Plateau de l'Arbois</b>	Syndicat Intercommunal Mixte de l'Arbois	<b>822 ha</b>	4 292 ha
<b>Crau</b>	Commune de St Martin de Crau	<b>5294 ha.</b>	31 538 ha
<b>Val de Durance</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	<b>562 ha.</b>	15 920 ha
<b>Garrigues de Lançon</b>	Agglopoles Provence	<b>16821 ha.</b>	27 471 ha
<b>Etang de Berre</b>	Groupement d'Internet Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre	<b>625 ha.</b>	1 560 ha + 450 ha

Ces derniers animent des territoires qui sont vastes et variés dont les plus importants sont Garrigues de Lançon et Chaînes alentours et la Crau. Toutefois rapporté au territoire d'Agglopoles Provence la Crau et Les Alpilles sont représentés de manière à peu près équivalente avec des territoires avoisinants plus de 5000ha, le plateau de l'Arbois, le Val de Durance et l'Etang de Berre arrivant en dernière position représentant plus ou moins de 600ha. La Garrigues de Lançon restant le site le plus étendu sur et en dehors d'Agglopoles Provence.

### Dynamique de conservation du réseau natura2000



## D. Les Sites Natura 2000

On note que les six périmètres bénéficient d'un Docob approuvé à ce jour.

Le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

Pour certains ils ont été approuvés très récemment en 2013 et 2014, pour d'autres ils sont plus anciens. C'est le cas du Docob de la Crau approuvé en 2002 et en cours de révision en 2013.

On dénombre seulement deux Contrats Natura2000 signés. Outre le fait que certains Docob soient récemment approuvés et leur mise en œuvre peu opérationnelle, le financement de cet outil est une des causes de sa rareté.

Concernant les Mesures Agro Environnementales, seul le périmètre de la Crau en a mis en place sur l'année 2013 et 2014, soit 71 en 2013 et 74 en 2014.

Parallèlement les opérateurs mènent des actions.

Pour certaines elles sont récurrentes telles que l'émission des avis d'incidence des projets, l'accompagnement PIDAF du PNR des Alpilles ou le suivi des secteurs d'érosion latérale préférentiels pour la recharge sédimentaire de la Durance.

D'autres sont plus ponctuelles et liées aux besoins et enjeux du territoire. A ce titre on peut citer le financement d'un certain nombre d'études spécifiques liées par exemple à la circulation motorisée au sein du massif de l'Arbois ou bien le suivi de 2 espèces "Pie Grièche Méridionale" et "Chevêche d'Athéna" au sein de la Garrigues de Lançon.

Enfin des initiatives en termes de concertation et de sensibilisation ont été engagées au cours de ces deux dernières années.

Ces moments de concertation ont permis de réunir l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou techniques concernés : les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels, les propriétaires forestiers, les agriculteurs et éleveurs... autour de sujets tels que la remise en place d'un troupeau au sein du plateau de l'Arbois ou la rédaction d'une charte partenariale entre le PNR des Alpilles et ERDF.

Les opérations de sensibilisation davantage destinées à l'attention du public ont été diverses. On peut mentionner ainsi la réalisation d'une plaquette d'information Natura2000 par la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance en 2013 ou la réalisation et diffusion d'un livret pédagogique sur le patrimoine naturel de Durance en 2014.

### En conclusion

8 sites Natura 2000 présents sur le territoire d'Agglopoie Provence recouvrant près de 64% du territoire de la communauté d'agglomération soit 33 000 ha environ.

6 opérateurs distincts chargés de leur animation avec des caractéristiques et des enjeux propres à chaque territoire, mais dont l'objectif commun consiste à assurer la restauration et la préservation des espèces et des habitats.

Des Documents d'Objectifs approuvés ou en cours de réalisation en 2013 qui ont permis de mettre en place de 2 contrats Natura2000, 145 Mesures Agro Environnementales et de développer des actions de concertation et de sensibilisation.

Une dynamique de conservation de la biodiversité assurée sur le territoire d'Agglopoie Provence.

## 6. Valoriser et préserver les paysages

### Préambule :

Outre la protection de la biodiversité, le SCoT prévoit également la protection et la valorisation du patrimoine existant ainsi que la mise en valeur des paysages remarquables du territoire. Concevoir les paysages de demain passe d'abord par l'identification de la richesse paysagère d'Agglopoie Provence et par le suivi de leur évolution.

Le SCoT identifie les secteurs d'action suivants :

- ❖ **Mettre en évidence la qualité du patrimoine bâti**
- ❖ **Maitriser les enseignes publicitaires et la pollution lumineuse sur les grands axes**
- ❖ **Préserver les cônes de vue des paysages emblématiques**

L'analyse est découpée en 3 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Suivi photographique des paysages</b>	Suivi photographique des cônes de vues	Renseigné (2015)
<b>Monuments historiques</b>	Nombre de monuments historiques et type de monuments	Renseigné ( <a href="http://atlas.patrimoine.culture.fr">atlas.patrimoine.culture.fr</a> )
<b>Publicité</b>	Linéaire de règlement de publicité dans les communes	Non renseigné (démarche en cours)

6. Paysages

# A. Suivi photographique des cônes de vue

## Cône de vue de la silhouette du village d'Alleins



Les photos ont été prises le 12 février 2015 à 15h45.

 Le point de prise de vue se trouve sur un parking en terre

 Le point de prise de vue se trouve sur la route du val de Cuech.

6. Paysages

# A. Suivi photographique des cônes de vue

## Cône de vue de la plaine Roquemartine d'Eyguières



Les photos ont été prises le 12 février 2015 à 15h.

 Le point de prise de vue se trouve à gauche de la chaussée, à l'entrée d'un champ où se situent également des ruches.

 Le point de prise de vue se trouve au niveau d'un petit pont à gauche de la chaussée.

6. Paysages

# A. Suivi photographique des cônes de vue

## Cône de vue de la silhouette du village de Velaux



La photo a été prise le 18 février 2015 à 15h.

 Le point de prise de vue se trouve dans un champ en contre-bas du village.

## Cône de vue de la silhouette du village de la Fare-Les-Oliviers



La photo a été prise le 18 février 2015 à 15h30.

 Le point de prise de vue se trouve sur la D113.

## A. Suivi photographique des cônes de vue

### Cône de vue de de la Barben



La photo a été prise le 13 avril 2015 à 14h30.

Le point de prise de vue se situe au niveau du centre équestre de la Barben.

Les cônes de vue à protéger font ici l'objet d'un suivi photographique afin de percevoir les évolutions paysagères sur le long terme. Les prochaines photos, prévues dans 6 ans, seront prises à la même saison et à partir des mêmes endroits, afin d'assurer la cohérence du suivi.

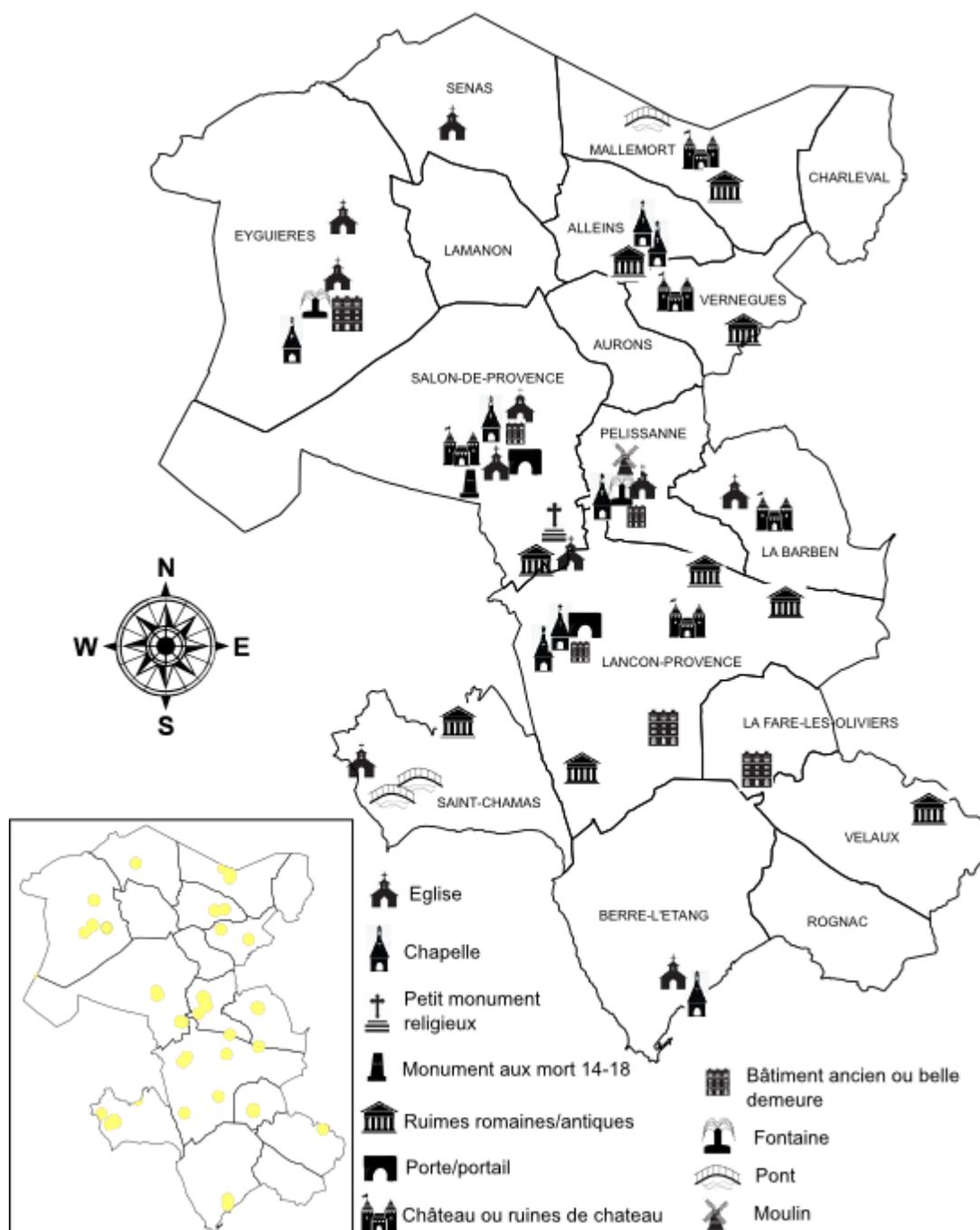
## B. Préservation du patrimoine : Les monuments historiques

Commune	Monument classé ou inscrit
ALLEINS	Fragments antiques de la porte de la ville et de la chapelle du cimetière Chapelle des Pénitents Blancs, dite Notre-Dame-de-Pitié Chapelle romane du cimetière
BERRE-L'ETANG	Chapelle Notre-Dame-de-Caderot Eglise paroissiale Saint-Césaire
EYGUIERES	Eglise paroissiale Notre-Dame-de-Grâce Fontaine de la place du Croix du Prêche Maison du 18ème siècle - Place Thiers Chapelle Saint-Vérède
LA BARBEN	Eglise paroissiale Saint-Sauveur Château
LA FARE LES OLIVIERS	Le Pavillon (demeure du 15ème siècle)
LANCON-PROVENCE	Oppidum de Constantine Calissanne Ferme grenier fortifiée de Coudouneu Chapelle du cimetière Château et domaine du petit pommier Borne militaire romaine Borne militaire lieu dit "Bidoussanne" Maison des templiers Chapelle des pénitents et portail en pierre sculptée Portail dit de Bouissières
MALLEMORT	Oratoire Saint-Pierre Château Pont suspendu et maison du gardien
PELISSANNE	Chapelle Saint-Laurent et vestiges Moulin Jean Bertrand Eglise Saint-Maurice et presbytère Fontaine dite du Pélican Hotel de Ville
SAINT-CHAMAS	Tombeau romain Eglise paroissiale Pont Fluvien Viaduc de Saint-Léger
SALON DE PROVENCE	Pyramide à Saint-Jean de Bernasse Ruines romaines Prieuré Saint-Jean de Bernasse, Chapelle Eglise Saint-Laurent Tour de l'Horloge Porte de Bourgneuf Eglise Saint-Michel Château de l'Empéri Immeuble de la Renaissance Monument au mort guerre 14-18
SENAS	Eglise paroissiale Saint-Amand
VERNEGUES	Temple de la maison basse et enceinte Ruines château

6. Paysages

## B. Préservation du patrimoine : Les monuments historiques

48 monuments historiques sur le territoire représentant un périmètre de protection total de 2 496,5 hectares.



Sources : Agglopol Provence 2013 / monumentum.fr / atlas.patrimoine.culture.fr

## C. les paysages : la publicité et la requalification des zones d'activités

### • La Règlement Local de la Publicité

#### ❖ Contexte général

La publicité diffuse banalise et dégrade les grandes séquences paysagères le long des grands axes routiers sur le territoire. A ce titre le Règlement Local de la Publicité s'avère être un outil efficace.

Le RLP est un instrument de planification locale qui régit l'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes. Son objectif est donc de permettre la maîtrise de l'affichage publicitaire sur un territoire donné.

En 2013 seules deux communes du territoire d'Agglopoles Provence comptent un règlement de la publicité : Salon de Provence et Rognac.

Celui de Rognac date de 2003 et distingue 3 zones de publicité restreinte notamment en zone d'habitat et en zone d'activité. Celui de Salon-de-Provence est plus ancien et date des années 1984.

En conséquence un territoire peu doté de cet outil puisque 15 communes n'ont pas souhaité à ce jour en élaborer un.

#### ❖ Le cas du Parc Naturel Régional des Alpilles

Le législateur a interdit la publicité dans les Parcs Naturels Régionaux même en agglomération. Seul un RLP permet d'y déroger. Uniquement les communes d'Eyguières, de Lamanon et de Sénas se situent à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA).

La Charte du Parc, dans cette continuité, affirme sa volonté de maîtriser l'usage de la publicité pour mieux préserver le patrimoine naturel et l'environnement urbain. L'objectif 24 de la charte consiste à mettre en œuvre les prescriptions et les recommandations de la Directive Paysage et précise qu'elle a notamment pour objectif de :

« *Minimiser l'impact des réseaux et de la publicité :( ...) s'attacher au respect des prescriptions de la loi de 1979 sur la publicité et initier une démarche de charte signalétique* ».

La loi de 1979 est la première réglementation d'ensemble de l'affichage publicitaire extérieur et des enseignes et le premier document de référence en la matière.

En 2013 la charte signalétique est en projet mais cette démarche souligne clairement la volonté de traiter la problématique de l'affichage publicitaire au sein du parc.

## C. les paysages : la publicité et la requalification des zones d'activités

### • Les opérations de requalification des zones d'activité

#### ❖ Contexte général

Globalement les zones d'activité du territoire sont situées en entrée de ville. Ces zones souffrent parfois d'une architecture peu qualitative et des équipements un peu vieillissants.

Or les entrées de villes jouent ainsi un rôle stratégique dans la perception du territoire car elles représentent l'identité du lieu perçu. C'est pourquoi le SCOT a identifié l'ensemble des secteurs susceptibles de faire l'objet d'une opération de requalification.

Secteur	Objet principal de requalification
<b>Sénas</b> - Les Saurins Ouest	Requalification de l'entrée de ville RN7/A7/RN538
<b>Malemort</b> - route de Mérindol	Requalification entrée de ville RD23
<b>Eyguières</b> - Les Vignes Vieilles / Les Paluds Ouest	Renouvellement urbain du site + Etude d'entrée de ville
<b>Pélissanne</b> - Entrée de ville	Requalification entrée de ville
<b>Launçon-Provence</b> - Entrée de ville	Renouvellement urbain RDn113 avec Etude d'entrée de ville
<b>Salon-de-Provence</b> - Centre ville/Gare	Création d'une zone d'activité ( + mixité fonctionnelle)
<b>Salon-de-Provence</b> - Les Gabins/Route de Grans	Renouvellement urbain de la RDn113 + route de Pélissanne et des Broquetiers avec Etude entrée de ville
<b>Salon-de-Provence</b> - Les Viouges/La Gandonne	Renouvellement urbain de la RDn113 + route de Pélissanne et des Broquetiers avec Etude entrée de ville
<b>Salon-de-Provence</b> - Les Broquetiers	Renouvellement urbain de la RDn113 + route de Pélissanne et des Broquetiers avec Etude entrée de ville
<b>La-Fare-les-Olivers</b> - RDn113	Renouvellement urbain RDn113 avec Etude d'entrée de ville
<b>La-Fare-les-Olivers</b> - Les Barrales	Valorisation économique et commerciale de cette entrée de ville
<b>Berre-l'Etang</b> - Rives de l'étang	Activités mixtes complémentaires en lien avec la réalisation du sentier de bord de l'étang
<b>Berre-l'Etang</b> - Les Sylvanes	Développement urbain harmonieux et ouvert à la ville
<b>Saint-Chamas</b> - Le Molleton	Valorisation économique entrée de ville RD10/RD15
<b>Rognac</b> - Centre ville / Pôle multimodal	Création d'une zone d'activité ( avec mixité fonctionnelle)
<b>Rognac</b> - DRn113/bords de l'étang	Renouvellement urbain de la RDn113 avec étude entrée de ville
<b>Velaux</b> - la SIF/la Toure	Création d'une zone d'activité ( avec mixité fonctionnelle)

Toutefois en 2013 aucune des communes du territoire n'a procédé à des telles opérations

## C. les paysages : la publicité et la requalification des zones d'activités

### ❖ Le cas du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA)

Soucieux de la préservation de son paysage remarquable la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles indique l'Objectif 42 suivant :

« **Réaliser un Schéma de développement des zones d'accueil économique** sur l'ensemble du territoire, au plus tard 5 ans après la création du Parc. Il sera élaboré en collaboration étroite avec le Pays d'Arles et les autres intercommunalités porteuses de SCOT. ... »

Approuvé en juin 2012 ce document vise à définir un cadre de référence à l'aménagement des zones d'activité sur le territoire du parc. Il prévoit une répartition efficace et cohérente des activités, l'amélioration de l'attractivité pour les entreprises nouvelles et la mise en cohérence globale de l'occupation de l'espace par les ZA et les zones industrielles.

Ce schéma se traduit sous forme de plans d'aménagement et de requalification de chaque zone d'accueil économique. Ces plans sont orientés notamment vers la performance environnementale, qui constitue un atout économique à long terme : intégration architecturale, qualité paysagère, sécurité, traitement et valorisation des déchets et des effluents. Chaque ZA possèdera ses propres normes, établies en fonction de la sensibilité de l'environnement.

Il précise notamment des objectifs en matière de requalification des ZA en les illustrant par des exemples à suivre. Toutefois aucune des 3 communes incluses dans le périmètre du Parc n'a opéré en 2013 de requalification de ses zones d'activité.

### 1. Les principaux objectifs en requalification de ZA

#### 1.2. Requalifier les façades de ZA dégradées le long des principaux axes de circulation



Lamanon - Les Plantades



Saint-Rémy-Gare



Sénas-Grande-Bastide

#### Améliorer le manque de qualité :

- Prégnance et concurrence visuelles
- Zones de dépôts et friches en façade
- Volumétrie, formes bâties, enseignes, clôtures... très hétérogènes

#### Exemples à suivre

- Conserver une haie de cyprès le long d'une RD
- Aménager les clôtures en recul derrière un alignement de platanes



Maussane-Capellette:  
conservation de la haie de cyprès  
le long de la RD



Sénas-Monplaisir : clôture en recul derrière l'alignement de platanes

## 7. Gérer durablement la ressource en eau

### Préambule :

Une gestion durable des ressources en eau est nécessaire au maintien des équilibres naturels, urbains et agricoles. Il s'agit à la fois de préserver et restaurer les espaces naturels remarquables, mais également d'assurer la cohérence de la gestion de l'eau en parallèle de la croissance démographique.

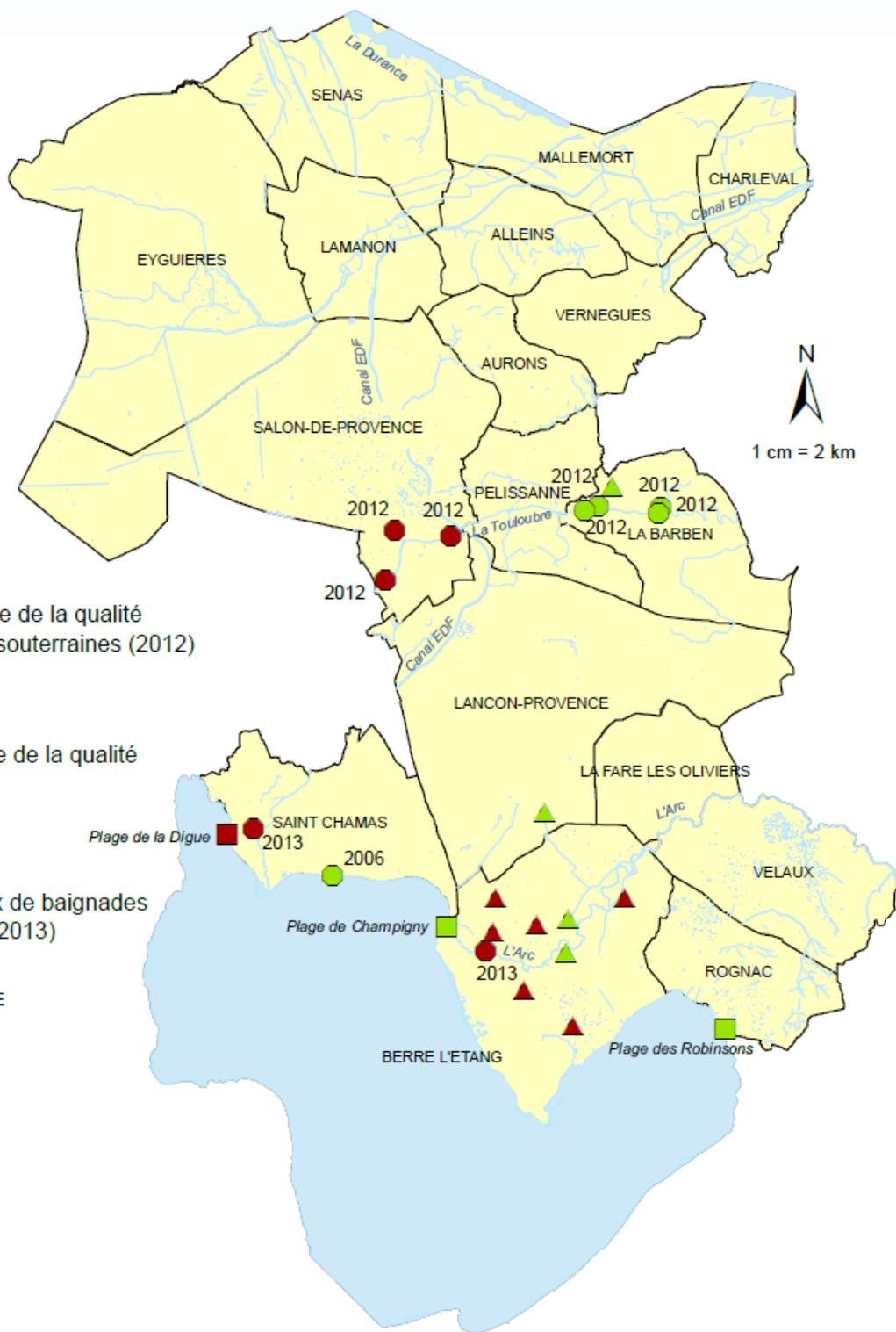
- ❖ Restaurer les cours d'eau et l'Etang de Berre
- ❖ Améliorer la gestion des eaux pluviales
- ❖ Diversifier les prélèvements
- ❖ Réaliser les équipements prévus

L'analyse est découpée en 5 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Qualité des eaux</b>	Qualité des cours d'eau et qualité des eaux de baignade	Renseigné
<b>La ressource en eau</b>	Prélèvement d'eau et consommation d'eau potable	Renseigné (2013)
<b>L'assainissement</b>	% ANC contrôlés conformes	Renseigné (2013)
<b>Les eaux pluviales</b>	Volet pluvial conforme au SDAGE dans les documents d'urbanisme	Renseigné (2013)
<b>Ajustement des équipements</b>	Réalisation des équipements prévus au SCoT	Liste des équipements prévus au SCoT

7. Eau

# A. La qualité des eaux brutes sur le territoire



Sources : siem.eaunme.fr / baignades.sante.gouv.fr / Agglopolie Provence / DREAL

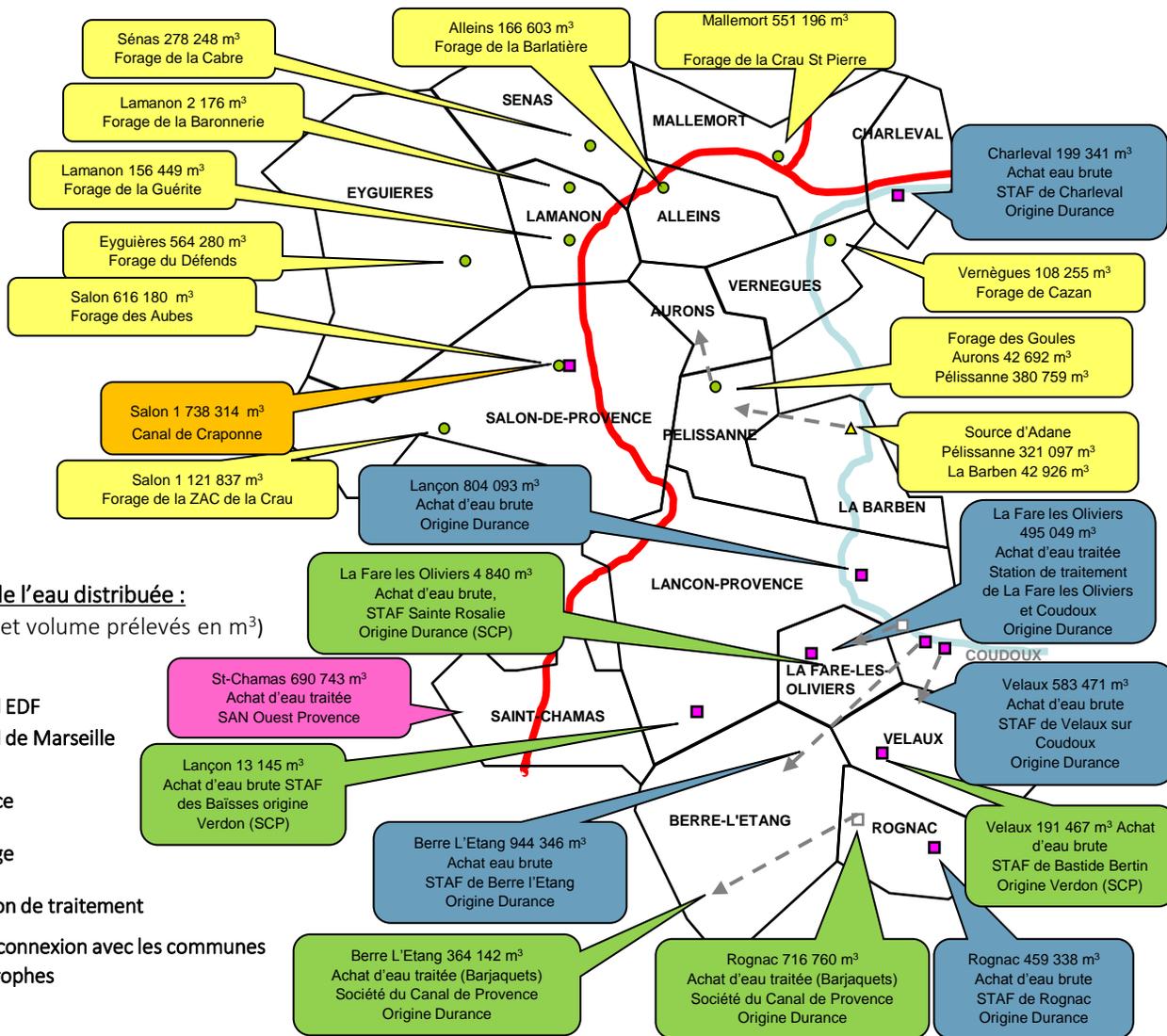
Dans l'ensemble, la qualité des cours d'eau est bonne mais pas excellente. A noter que pour les communes de Berre l'Etang et St-Chamas l'état écologique est moyen et l'état chimique est mauvais. Les eaux souterraines de Berre l'Etang restent encore polluées malgré une amélioration par rapport aux années précédentes. Pour la qualité des eaux de baignades ici présentées, se référer aux fiches de chaque plage sur [baignade.sante.gouv.fr](http://baignade.sante.gouv.fr)

7. Eau

## B. La ressource en eau sur le territoire

### Les prélèvements d'eau

#### LOCALISATION DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET NATURE DES RESSOURCES UTILISÉES



Source : RPQS 2013 du service de l'eau et de l'assainissement.

Sur les 17 communes d'Agglopolo Provence :

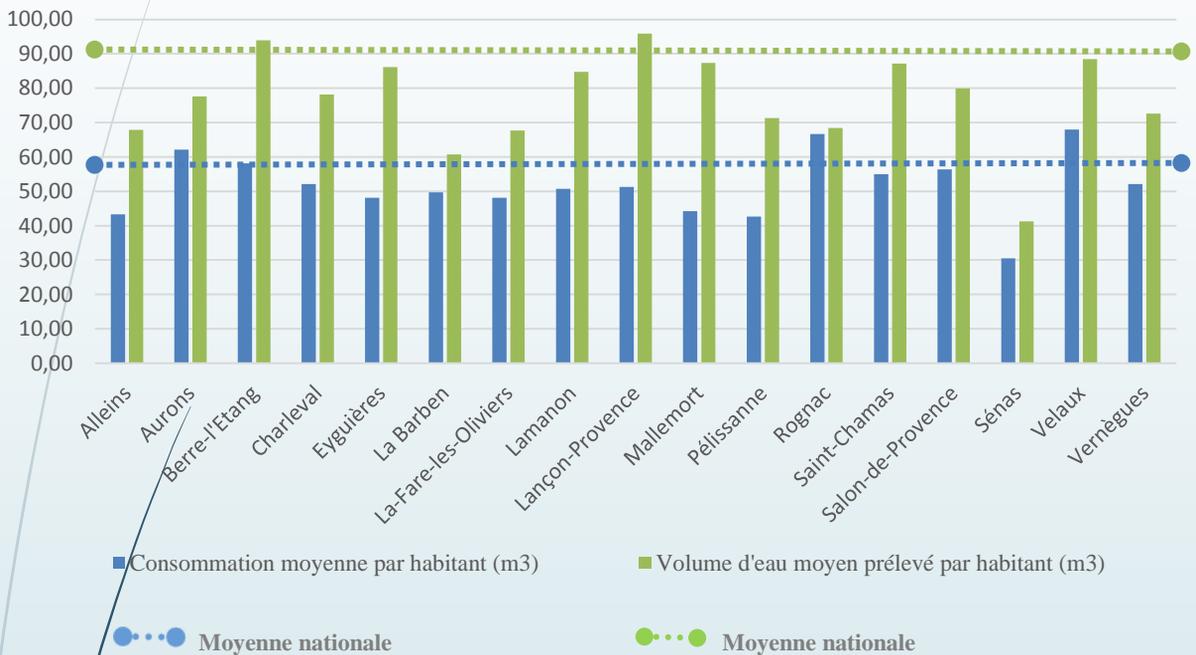
- 10 communes utilisent les ressources souterraines, exclusivement par l'intermédiaire de forages et 1 source
- 7 communes utilisent les ressources superficielles, par le biais du Canal de Marseille, du Canal de Provence, et du Canal de Craponne
- 3 communes achètent de l'eau traitée.

Les ressources superficielles représentent 60 % des ressources utilisées

## B. La ressource en eau sur le territoire

### Les prélèvements d'eau

#### Prélèvement et consommation d'eau potable par habitant et par commune en 2013



La lecture de ce graphique montre que globalement, le volume d'eau prélevé par habitant est nettement supérieur au volume consommé par habitant, en cohérence avec les moyennes nationales.

De façon générale, le volume d'eau prélevé est toujours supérieur au volume d'eau consommé. En effet, une partie de l'eau prélevée est utilisée pour l'entretien des ouvrages de production (exemple : lavage des filtres) et pour l'exploitation du réseau de distribution (exemple : purges de réseau). De l'eau est également utilisée par des usagers connus, avec autorisation, notamment la défense incendie. Mais la principale raison de cette différence résulte des fuites au niveau du réseau d'eau, ce qui explique également l'écart entre chaque commune. Un travail régulier est effectué par l'exploitant des réseaux d'eau potable pour réduire ces fuites.

Berre l'Étang et Lançon-de-Provence prélèvent plus que la moyenne nationale. Aurons, Berre l'Étang, Rognac, Salon-de-Provence et Velaux ont une consommation supérieure à la moyenne nationale. A Sénas, la consommation et les prélèvements par habitant sont particulièrement peu importants.

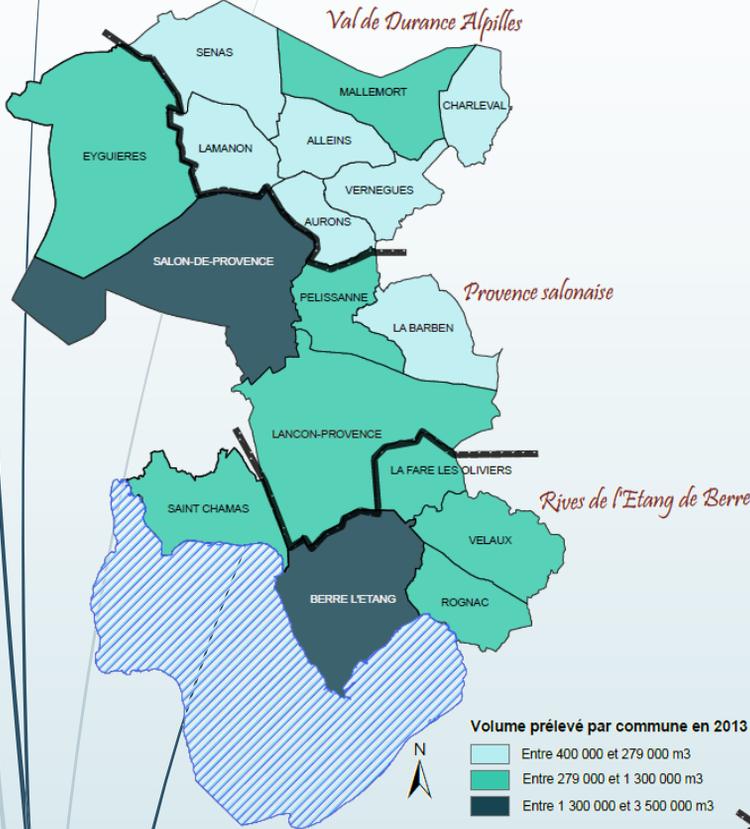
Sur l'ensemble du territoire, 11 193 599 m³ d'eau ont été prélevés en 2013. Ceci représente en moyenne 77 m³ par habitant et par an. La consommation moyenne d'eau potable par habitant s'élève à 53,7 m³ en 2013. Globalement, les prélèvements et les consommations d'eau sur le territoire sont donc inférieurs aux moyennes nationales. Cela va dans le sens d'une gestion de l'eau rigoureuse et responsable.

7. Eau

## B. La ressource en eau sur le territoire

### La consommation d'eau potable

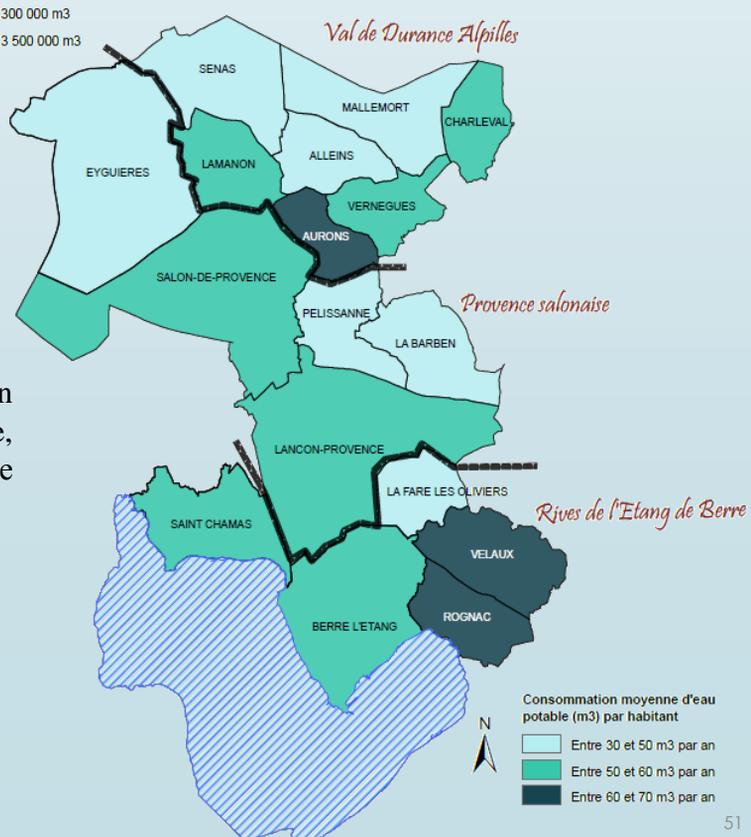
**Volume d'eau (m3) prélevé par commune en 2013**



La carte ci-contre montre que les communes ne prélèvent pas toutes la même quantité d'eau.

Pour comprendre les prélèvements d'une commune, il faut ainsi prendre en compte ses spécificités et ses caractéristiques économiques locales (notamment industrielles).

**Volume d'eau potable (m3) consommé par habitant par commune en 2013**



En ce qui concerne la consommation d'eau potable par habitant en moyenne, c'est à Aurons, Velaux et Rognac qu'elle est la plus élevée.

## C. L'assainissement non collectif

	2013	2014
1) Contrôle de conception et d'implantation (Avis favorables)	89	71
2) Contrôles de bonne exécution des travaux favorables	48	48
3) Contrôles de diagnostics de bon fonctionnement conformes	21	13
<b>Total d'installations ANC contrôlées conformes</b>	<b>158</b>	<b>132</b>
Nombres d'installations ANC contrôlées sur l'année, pour les 3 contrôles précités (conformes et non conformes)	278	267

1) **Contrôle de conception et d'implantation** = Instruction des dossiers sanitaires.  
La conformité du projet ANC est donnée au titre des prescriptions techniques réglementaires

2) **Contrôle de bonne exécution des travaux** = vérification des travaux exécutés en adéquation avec l'avis favorable de conception et d'implantation délivré par le SPANC.  
La conformité est donnée par rapport au contrôle de conception émis par le SPANC

3) **Contrôle de diagnostics de bon fonctionnement : les installations ANC sont contrôlées sur la base de la grille d'évaluation ministérielle**

La conformité est donnée au vue de cette grille et signifie que l'installation ANC existante contrôlée ne présente pas de risque pour les personnes et leur santé et ne présente pas de risque environnemental

Source : Agglopoie Provence

En 2013, 56,8% des installations contrôlées ont été jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service contre 49% en 2014. Les non conformités du service proviennent essentiellement des diagnostics des installations existantes.

La diminution du taux de conformité entre 2013 et 2014 (7,8%) peut s'expliquer par une diminution des dossiers d'instruction.

7. Eau

## D. Les eaux pluviales

Le SCoT prévoit qu'un volet pluvial, conforme au SDAGE soit annexé au document d'urbanisme.

La référence au SDAGE concerne la prise en compte dans ce volet pluvial de la thématique « pollution des écoulements des eaux pluviales », notamment sur les communes limitrophes de l'étang de Berre, et les communes en amont.

### Bassin versant de la Touloubre

	Aurons	La Barben	La Fare	Lamanon	Laçon	Pelissanne	St-Chamas	Salon	Vernègues
<b>POS/PLU</b>	PLU	POS	PLU	POS	PLU	PLU	PLU	PLU	POS
<b>Dernière MAJ</b>	2014	2001	2012	1991	2013	2013	2013	2005	2005
<b>Volet pluvial</b>	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
<b>Conforme SDAGE</b>	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

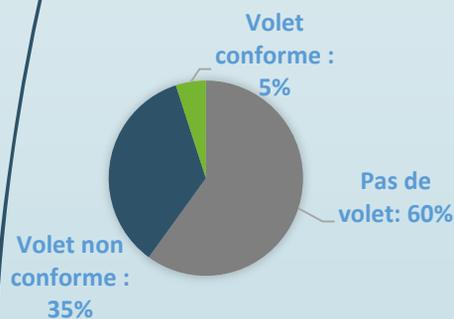
### Bassin versant de l'Arc

	Berre	La Fare	Laçon	Velaux
<b>POS/PLU</b>	POS	PLU	PLU	POS
<b>Dernière MAJ</b>	1991	2013	2013	2001
<b>Volet pluvial</b>	Oui	Non	Oui	Non
<b>Conforme SDAGE</b>	Non	Non	Non	Non

### En dehors de ces bassins versants

	Alleins	Charleval	Eyguières	Mallemort	Rognac	Senas
	PLU	PLU	PLU	POS	POS	POS
	2013	2011	2008	1989	2005	1990
	Oui	Non (volonté d'en créer un)	Oui	Non	Oui	Non
	Non	Non	Oui	Non	Non	Non

NB : Les communes concernées par un SAGE ont une obligation de compatibilité avec son PDGG, et de conformité avec son règlement.

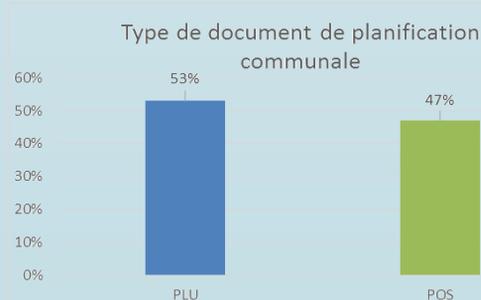


40 % des documents possèdent un volet pluvial. Mais seul celui d'Eyguières est conforme au SDAGE selon la prescription du SCoT.

64% des communes (11) auraient pu modifier leur volet pluvial lors de la mise à jour de leur document d'urbanisme pour s'adapter aux prescriptions du SDAGE.

Beaucoup de documents étant actuellement en cours de révision, on peut s'attendre à ce que leur volet pluvial soit traité conformément à la prescription du SCoT et du SDAGE.

Finalement, peu de communes ont un volet pluvial qui prend en compte l'aspect environnemental et notamment la pollution. Cela interroge, d'autant que les communes du bassin de l'Arc sont couvertes par un SAGE (lui-même compatible avec le SDAGE).



## E. Ajustement des équipements

S'agissant de l'état initial du territoire, nous ne pouvons pas évaluer la création des équipements prévus. Cependant, voici les objectifs retenus par le SCOT pour accompagner la croissance.

### Agglopoles Provence

**+ 20 000 habitants**

Nouvelle STEP à la Fare-les-Oliviers

Remplacement de la STEP de Vernègues

Raccordement des Baïsses à la station de Berre

Renforcement de la STEP d'Alleins

Nouvelle déchèterie en Provence Salonnaise

### Rives de l'Etang de Berre

**+ 6 000 habitants**

+ 1 800 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour

17 000 m<sup>3</sup> de stockage d'eau potable par jour

### Provence Salonnaise

**+ 10 000 habitants**

+ 3 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour

24 000 m<sup>3</sup> de stockage d'eau potable par jour

### Val de Durance Alpilles

**+ 4 000 habitants**

+ 1 200 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour

8 600 m<sup>3</sup> de stockage d'eau potable par jour

### En conclusion

Les efforts pour améliorer la qualité des eaux sur les territoires sont encourageants et doivent continuer afin de restaurer la trame bleue d'Agglopoles Provence.

Les ressources en eau sont équitablement réparties sur l'ensemble du territoire et la gestion de l'eau potable est relativement économe.

En outre, l'analyse des installations d'assainissement non collectif montre que ce réseau doit encore être requalifié, avec seulement 49% d'installations contrôlées conformes.

Enfin, le volet gestion des eaux pluviales semble à ce jour insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme communaux.

## 8. Concevoir des mobilités durables

### Préambule :

Agglopolo Provence est un territoire accessible et bien desservi, aujourd'hui marqué par la prédominance des déplacements automobiles. Le SCoT promeut une intensification de l'urbanisation autour du réseau de transport commun ce qui en fait l'un des fils conducteurs de l'aménagement territorial.

Le SCoT vise donc la réduction des trajets automobiles par la promotion d'un territoire des courtes distances et la mise en place d'un réseau complet de mobilité adapté à tous.

Pour guider ces grandes orientations, le SCoT fixe les objectifs suivants :

- ❖ **Garantir une accessibilité régionale aux grands projets économiques**
- ❖ **Préserver et optimiser l'accessibilité ferroviaire**
- ❖ **Sécuriser les déplacements quotidiens**
- ❖ **Promouvoir les modes doux de transport**
- ❖ **Diversifier l'offre de stationnement**

L'analyse est découpée en 4 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Projets de mobilité douce</b>	Linéaire de voies vertes et bleues	Non renseigné (démarche en cours)
<b>Renforcement de l'intermodalité</b>	Pôles d'échanges réalisés, linéaire de voies de bus en site propre, fréquentation des TC	Renseigné (2013)
<b>Suivi des déplacements</b>	Flux routiers et PL, taux d'actifs stables, évolution de la part modale des TC	Partiellement renseigné (démarche en cours)
<b>Diversification de l'offre de stationnement</b>	Nombre de places de stationnement réservées aux véhicules électriques	Non renseigné (démarche en cours)

8. Mobilités

## A. Les projets de mobilités douces

### • La mobilité douce à l'échelle communale

L'on entend par mobilité douce les modes de déplacement qui ont uniquement recours à l'énergie humaine. Sur notre territoire il s'agit essentiellement de la marche à pied et du vélo.

Il s'avère compliqué de dresser la liste des projets de mobilités douces mais leurs prises en compte dans les documents d'urbanisme se révèle être un bon indicateur.

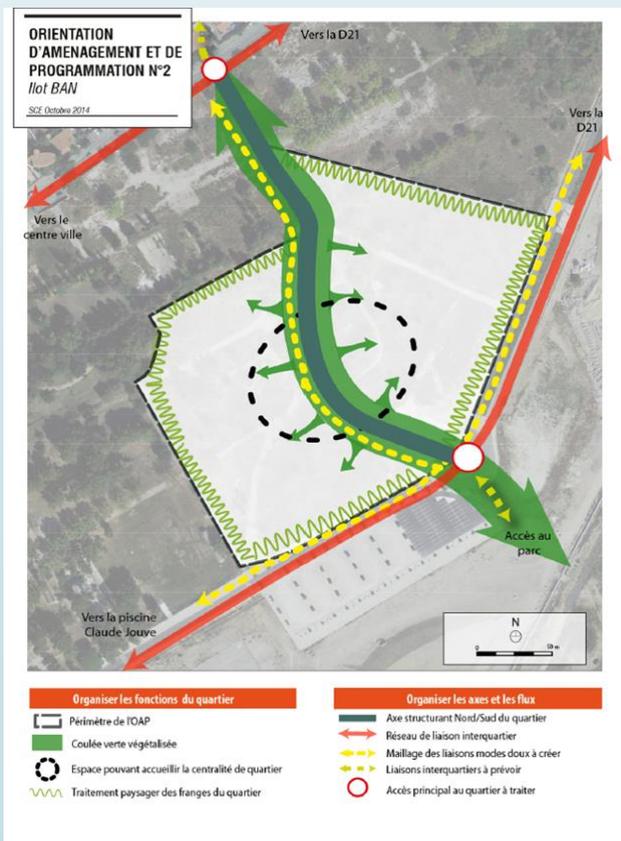
Le territoire se compose en 2013 de 9 PLU et 8 POS. Les POS élaborés entre 1980 et 1990 ne prenaient pas en compte la problématique liée au déplacements doux.

En revanche les PLU constituent des documents de planification contenant un véritable projet politique. Ce projet politique abordera différentes thématiques de manière plus ou moins importante mais tous traitent des déplacements de doux.

Ainsi l'ensemble des 9 PLU approuvés mais aussi les 4 autres en cours d'élaboration font de la promotion des déplacements doux l'un des objectifs de leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Traduit ensuite de manière plus opérationnelle dans le cadre des Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP), cet objectif prend tout son sens.

### PLU de Berre l'Etang en cours d'élaboration

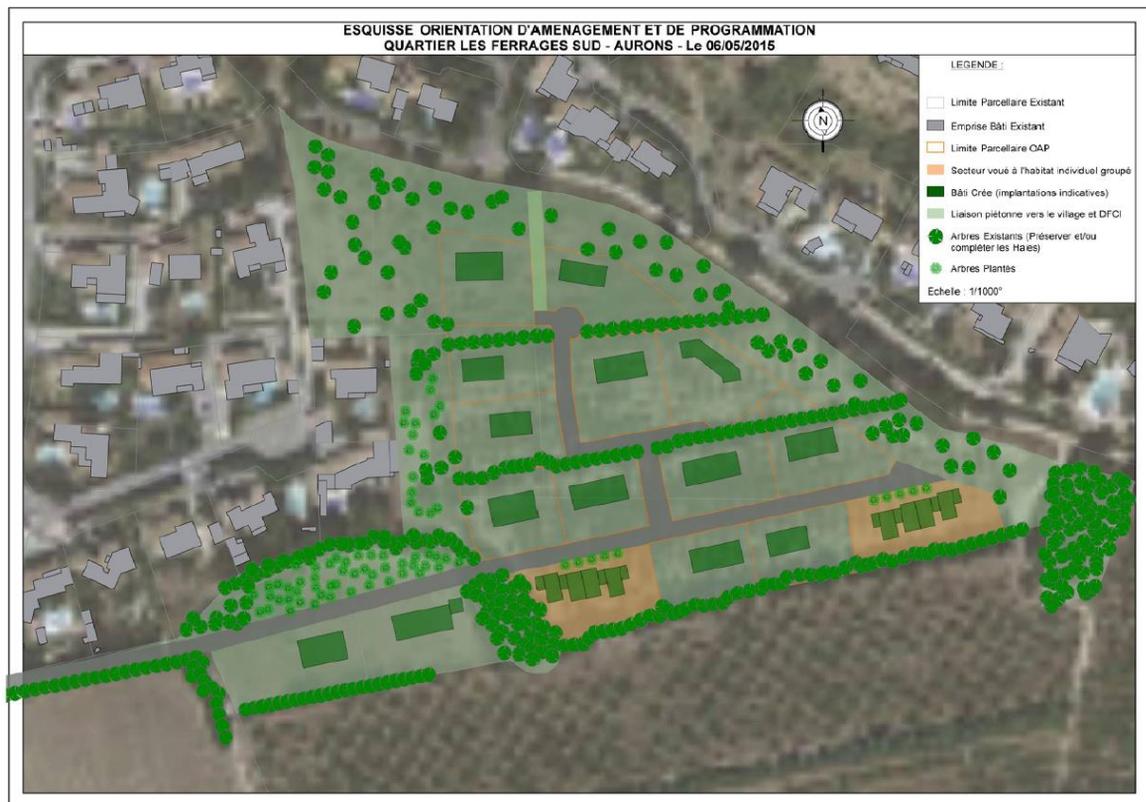
*En pointillé jaune : maillage des liaisons modes doux à créer*



## A. Les projets de mobilités douces

### PLU de la commune de Aurons en cours de révision

*En vert clair : liaison piétonne vers le village*



Dans la plupart des cas, il va s'agir de créer ou d'améliorer le réseau de circulation avec des cheminements cyclables et piétons permettant des liaisons entre les principaux secteurs d'habitat et des équipements.

Toutefois certains projets s'articulent autour de la mise en valeur du patrimoine hydraulique. L'on peut noter par exemple le projet d'aménagement piéton/ cyclable le long de l'Arc sur la commune de St Chamas et de La Fare-les-Oliviers ou encore, la réappropriation du Canal de Craponne pour permettre la liaison piétonne entre le village de Charleval et la plaine agricole.

Ainsi un territoire conscient des enjeux que représente la mobilité douce encouragé par le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé par Agglopolé Provence en 2009.

En effet, ce dernier définit comme ambition N°4 de redonner leur place à la marche et au vélo. Favoriser et sécuriser les déplacements piétons sur le trajet de l'école ( Pédibus et Vélibus) mais aussi améliorer et développer la pratique du vélo constitue l'un de ses enjeux fondamentaux.

Notons enfin que la place du stationnement réservé aux véhicules électriques, même si cela ne constitue pas de la mobilité douce reste un indicateur pertinent de la prise en compte de la mobilité durable.

## A. Les projets de mobilités douces

Sur le territoire l'offre de stationnement reversé à ce type de véhicule reste très limitée :

- moins de 10 places sur le domaine public dont deux sur la commune de Sénas et quelques autres dans des enseignes du type Renault ou Nissan sur Salon-de-Provence.

### • La mobilité douce à l'échelle départementale

Au niveau intercommunal, le PDU encourage la politique cyclable du département sur les axes routiers pour relier les communes du territoire entre elles.

Les aménagements cyclables réalisés par le CD 13 sur le périmètre de l'Agglopoie Provence sont de plusieurs types : Piste cyclable, et accotements colorés.

La Piste cyclable est une voie de circulation uniquement autorisée aux cyclistes.

Les accotements multifonctionnels colorés en ocre sont réalisés hors agglomération par le CD 13. La circulation des cyclistes y est autorisée. Ils gèrent également l'interface chaussée / accotement en évitant les pertes de contrôle et en éloignant les obstacles situés en bordure de chaussée. Les véhicules motorisés en panne peuvent y stationner.

De nombreuses RD sont aménagées avec des accotements multifonctionnels colorés : RD 10, RD15, RD 15g, RD 17, RD 17d, RD 19, RD 20, RD 20c, RD 20g, RD 21, RD 22, RD 23, RD 23e, RD 55, RD 55b, RD 69, RD 561 et la RD 572.

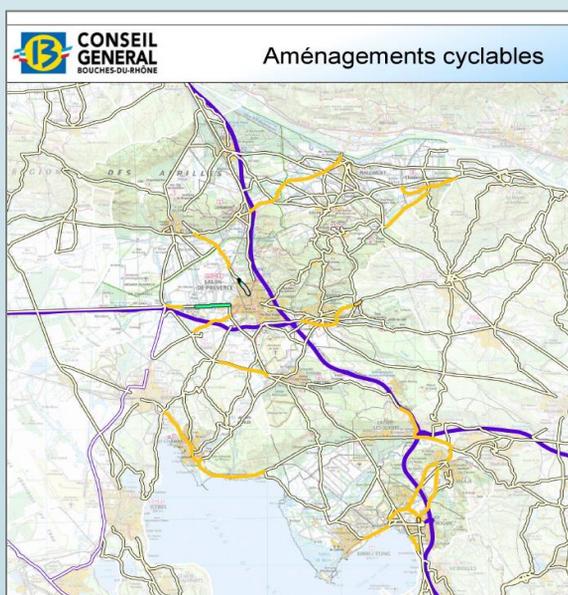
Seule la RD 113 est aménagée avec une piste cyclable (sur trottoir).

Linéaire total des aménagements cyclables ou assimilés : **111, 44 KM**

- Linéaire total d'accotements multifonctionnels colorés : 110,19 KM

(somme des 2 rives d'accotements)

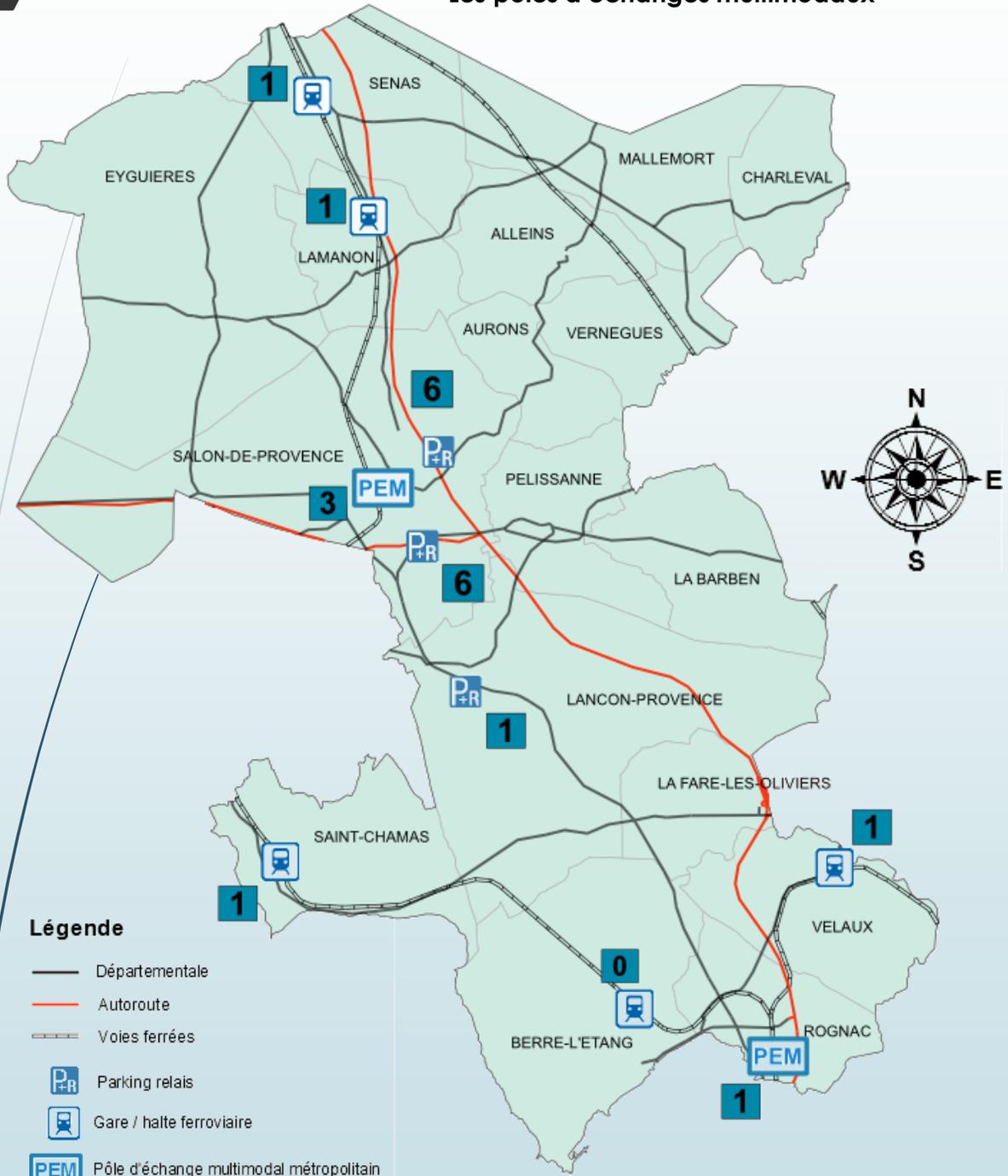
- Linéaire total de piste cyclable : 1,25 KM



8. Mobilités

## B. Le renforcement de l'intermodalité

### Les pôles d'échanges multimodaux



Source : Agglopoie Provence 2013

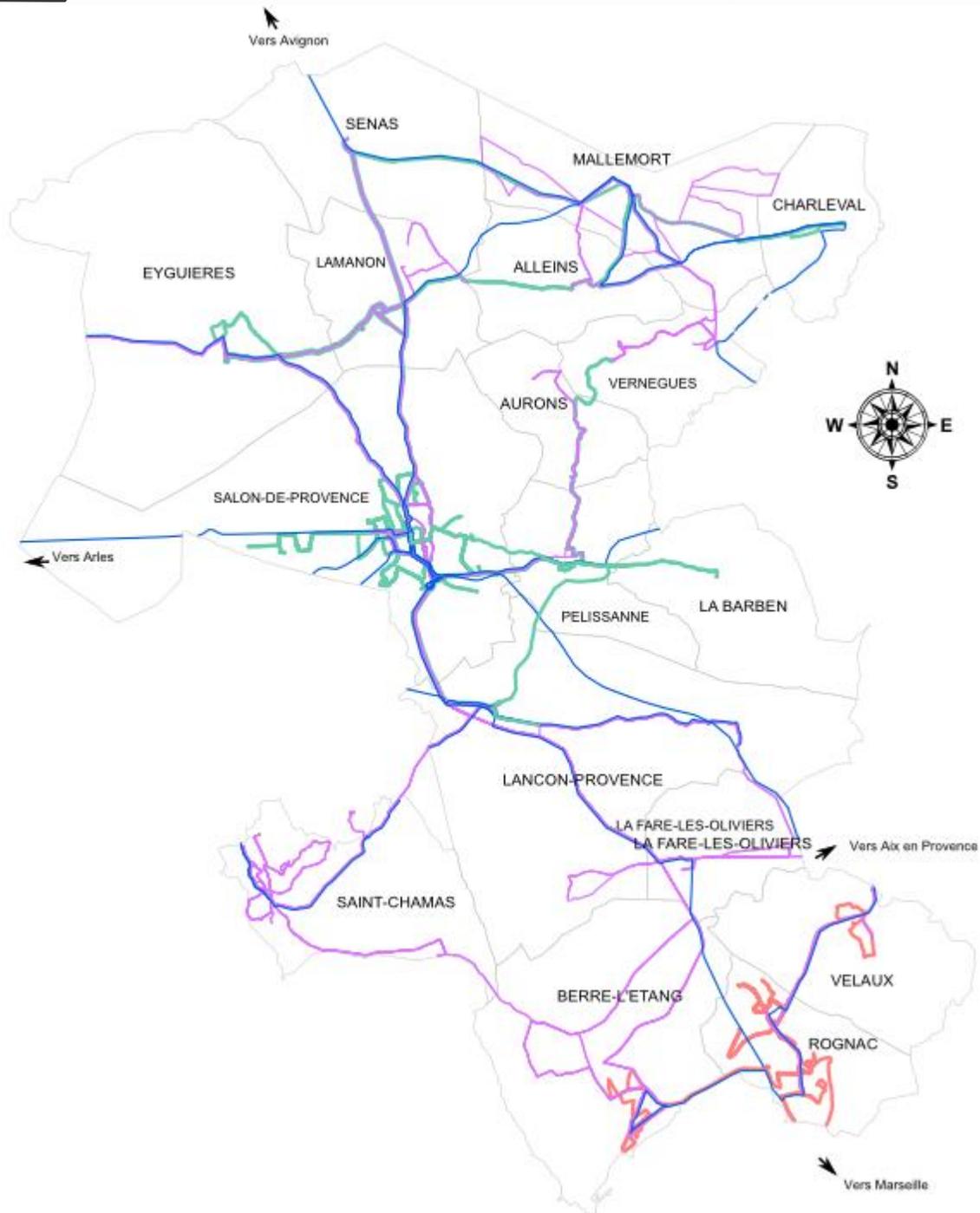
**Légende**

- Départementale
- Autoroute
- - - Voies ferrées
- Parking relais
- Gare / halte ferroviaire
- Pôle d'échange multimodal métropolitain
- 0** Site avec potentiel
- 1** Site retenu pour un pôle d'échange
- 2** Faisabilité du projet en cours
- 3** Projet arrêté
- 4** Commencement des travaux (jusqu'à 50%)
- 5** Réalisation des travaux (au-delà de 50%)
- 6** Travaux achevés = Pôle réalisé

Sur l'ensemble du territoire, seuls les deux parcs relais de Salon-de-Provence sont achevés et son PEM en cours de travaux.

## B. Le renforcement de l'intermodalité

### Le réseau de transport en commun



#### Légende

- Réseau Libébus 172 km (géré par Agglopolé Provence)
- Réseau SMITEEB 87 km (géré en partie par Agglopolé Provence)
- Transport scolaire 322 km (géré par Agglopolé Provence et le département)
- Réseau Carreize 210 km (géré par le département)

En 2013, 695 km de routes sont empruntés par les transports en commun. Il n'existe cependant aucune voie de bus en site propre sur le territoire d'Agglopolé Provence.

## B. Le renforcement de l'intermodalité

### La fréquentation des transports en commun

#### Evolution de l'offre kilométrique



Entre 2012 et 2013, l'offre kilométrique en transport en commun a augmenté de 8%. Depuis 2009, elle a augmenté de 39%.

L'augmentation de l'offre kilométrique traduit la volonté d'offrir une alternative à la voiture sur l'ensemble du territoire, même dans les hameaux à faible densité.

Lignes urbaines	Lignes périurbaines	Lignes scolaires	Lignes TAD
48%	49%	2%	1%

#### Evolution de la fréquentation



Depuis 2009, la fréquentation du réseau a augmenté de 52%. Entre 2012 et 2013, la fréquentation a augmenté de 4%, avec 55 680 voyages supplémentaires effectués.

Lignes urbaines	Lignes périurbaines	Lignes scolaires	Lignes TAD
68,75%	24,47%	6,75%	0,03%



En 2013, un nouveau réseau a été mis en place à l'initiative du SMITEEB.

Celui-ci couvre une partie du territoire communautaire en desservant les communes de Berre-L'Etang, Rognac et Velaux.

Cela a pour effet de réduire l'offre kilométrique sur le territoire d'Agglopoie Provence d'1% par rapport à 2012.

D'où les difficultés d'appréciation de l'amélioration de la desserte sur la portion Sud du territoire de la communauté d'agglomération.

Lignes régulières	Lignes scolaires	Lignes TAD
87%	8%	5%



Entre 2012 et 2013 avec 172 317 validations en moins enregistrées, le réseau enregistre une baisse de fréquentation de 6,2%. Cependant ce chiffre peut être nuancé du fait de la mise en place d'une nouvelle billettique engendrant des dysfonctionnements au départ.

En outre, on peut difficilement mesurer l'évolution de la fréquentation sur le territoire seul d'Agglopoie Provence.

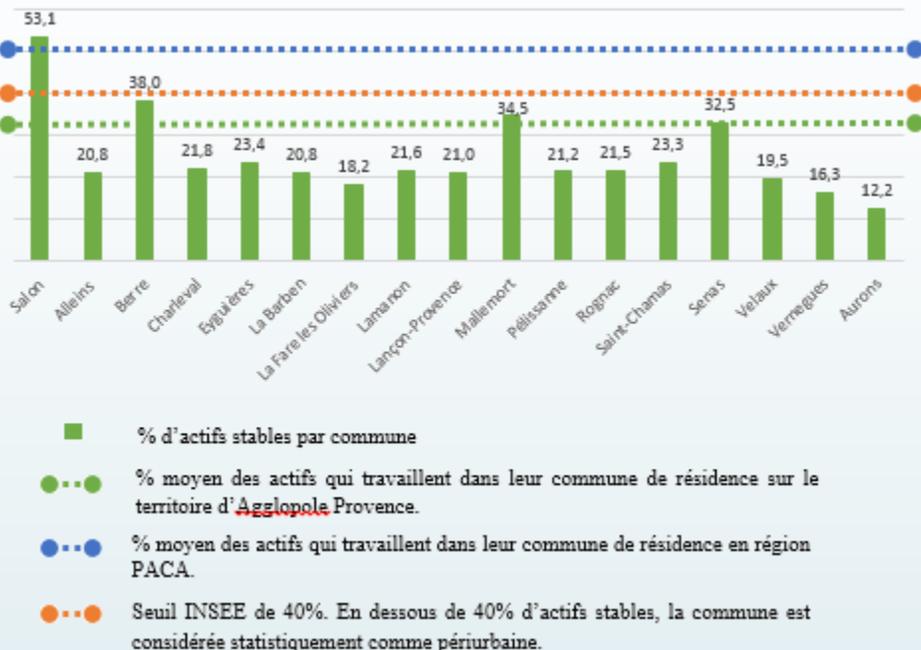
Lignes régulières	Lignes scolaires	Lignes TAD
90%	9%	1%

8. Mobilités

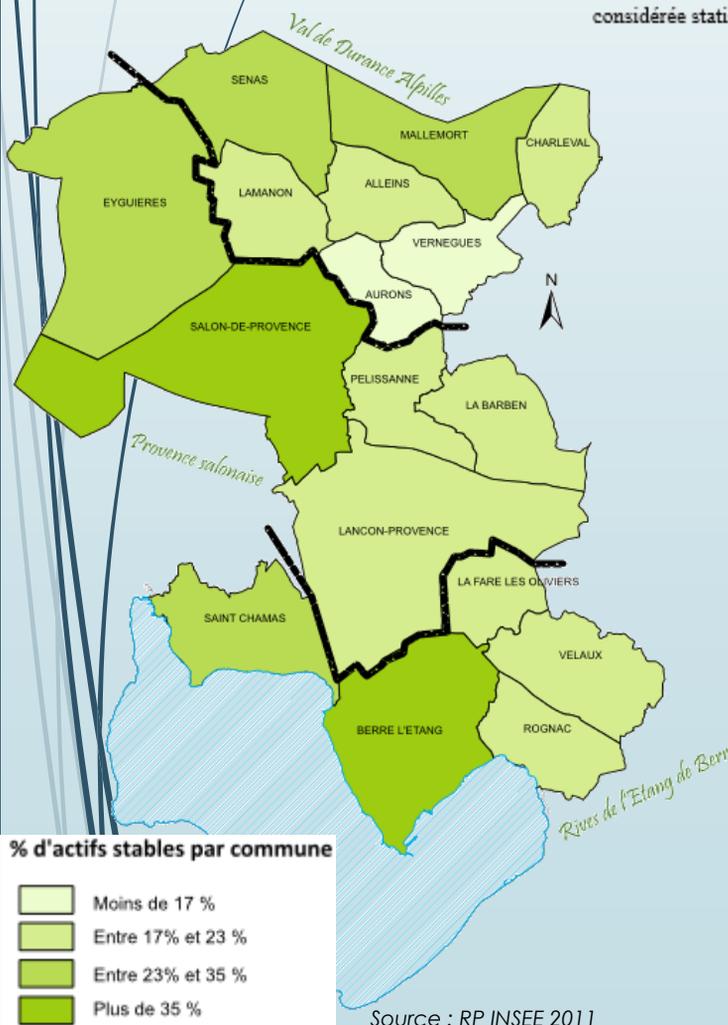
# C. Le suivi des déplacements

## Le taux d'actifs stables

Le taux d'actifs stables sur le territoire d'Agglopoie Provence est relativement bas avec une moyenne de 33,1 % contre 52,4 % pour l'ensemble de la région PACA. Plus de 66% de la population travaille donc dans une autre commune que celle dans laquelle il vit, ce qui induit des trajets domicile-travail de plus grande distance.



Source : RP INSEE 2011



Salon-de-Provence est la seule commune qui affiche un taux d'actifs stable comparable à la moyenne régionale. Berre l'Etang, Mallemort et Sénas dépassent les 30 % d'actifs stables. Berre l'Etang et Salon-de-Provence sont les communes les plus peuplées et celles qui proposent le plus d'emplois (respectivement 5 411 et 18 853 emplois), ce qui peut expliquer la plus grande part d'actifs stables.

Inversement, Aurons et Vernègues affichent un taux très bas, bien inférieur à 20%. Ce sont de petites communes qui abritent une population active largement supérieure à leur offre emploi. Aurons par exemple propose 80 emplois pour 221 actifs résidents.

La majorité des communes du territoire affichent des taux aux alentours des 20%. Ce chiffre reste faible et peut illustrer deux choses : Salon de Provence, avec une offre de plus de 18 000 emplois en concentre le plus grand nombre et/ou les communes du territoire ont un profil résidentiel assez marqué.

## 9. Améliorer le cadre de vie

### Préambule :

Le SCoT d'Agglopoie Provence souhaite mettre en avant des mesures visant l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Pour ce faire, plusieurs thématiques entrent en jeu, ayant pour objectif de limiter l'exposition des personnes aux zones de risque et au bruit :

- ❖ **Intégrer le risque inondation**
- ❖ **Prendre en considération le risque technologique**
- ❖ **Prendre en compte le risque feux de forêt et diminuer le risque incendie**
- ❖ **Réduire la production de déchets**
- ❖ **Lutter contre le bruit**
- ❖ **Améliorer la qualité de l'air**
- ❖ **Encadrer l'activité d'extraction de matériaux**

L'analyse est découpée en 6 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Risques naturels</b>	Nombre d'incendies et superficies brûlées / Arrêtés de catastrophes naturelles / Zones d'expansion des crues	Partiellement renseigné
<b>Risques industriels</b>	Sites ICPE et SEVESO	Renseigné (DREAL 2014)
<b>Production de déchets</b>	Tonnage de déchets et valorisation des déchets	Renseigné (Agglopoie Provence 2013)
<b>Production minérale</b>	Carrières et tonnage de matériaux	Renseigné (UNICEM et Département)
<b>Pollution de l'air</b>	Suivi de la concentration dans l'air des polluants	Non renseigné
<b>Lutte contre les nuisances sonores</b>	Nombre d'ouvrage antibruit / Carte du bruit	Non renseigné (démarche en cours)

## A. Les risque naturels

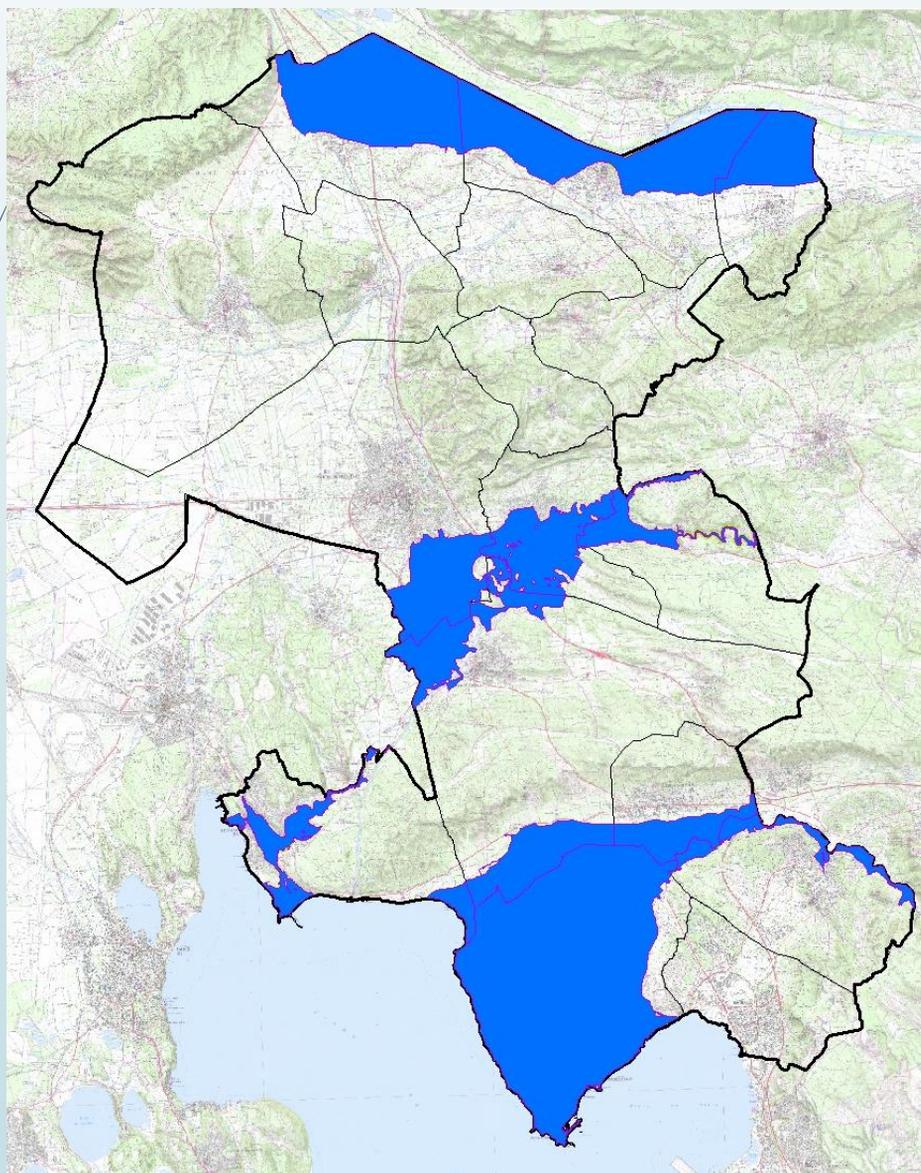
### ➤ Le risque inondation

#### ▪ La position du territoire d'Agglopoie Provence

L'ensemble des communes des Bouches-du-Rhône est exposé au risque inondation. La présence de nombreux cours d'eau en fait un territoire à risque et à enjeux.

Agglopoie Provence n'échappe à pas cette problématique du fait de la présence de la Durance, de la Touloubre et de l'Arc.

#### Les surfaces inondables sur le territoire d'Agglopoie Provence



■ surface classée comme inondable

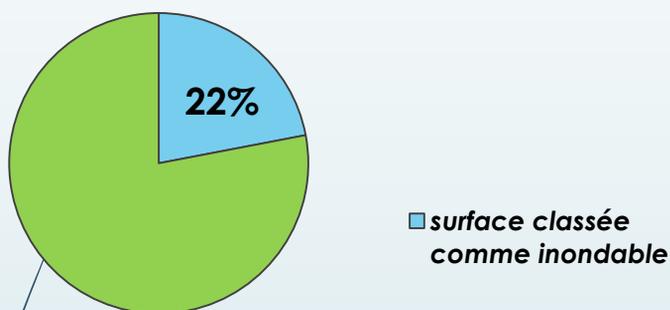
## A. Les risque naturels

### ➤ Le risque inondation

Le Nord du territoire : Sénas, Mallemort et Charleval est caractérisé par des inondations de plaine , la Durance pouvant engendrer des crues importantes.

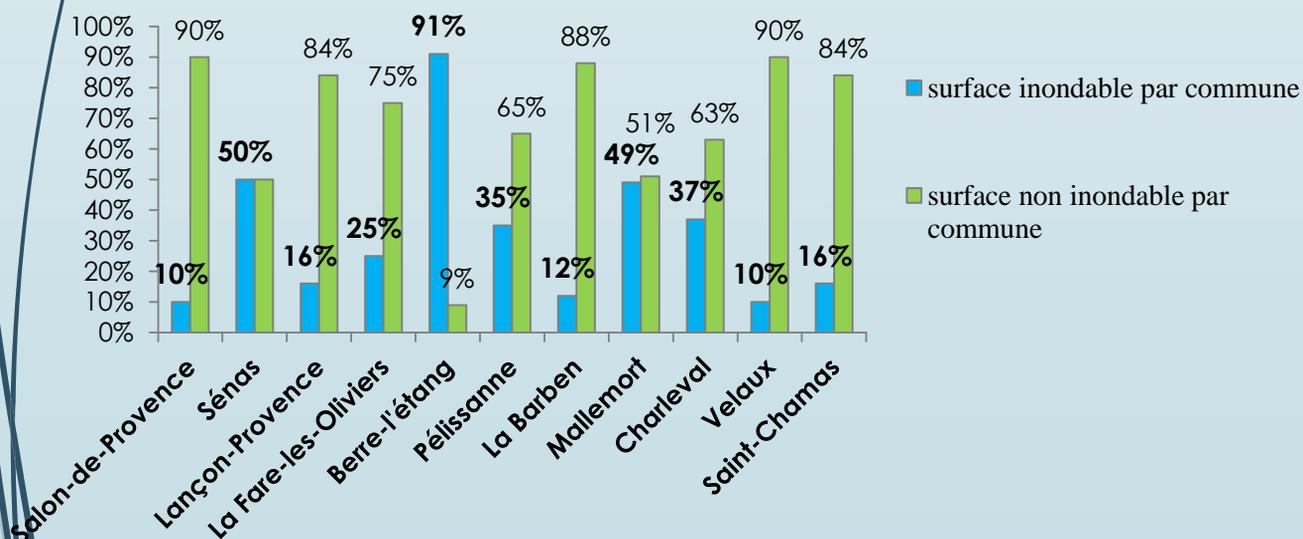
La Provence Salonaise et le Sud du territoire sont davantage concernés par des crues torrentielles. En effet, pour l'Arc et la Touloubre, dont les bassins versants se mesurent en centaines de kilomètres carrés, le temps de montée de la crue est rapide.

#### Représentation de la part de la surface inondable sur l'ensemble du territoire communautaire



Il en résulte que près d'un quart du territoire est susceptible d'être considéré comme une surface inondable. Cela représente un espace total de 11 240 ha et concerne 11 communes.

#### Représentation de la part de la surface inondable par commune



## A. Les risque naturels

### ➤ Le risque inondation

#### ▪ Les outils mise en œuvre

Les communes concernées par le risque inondation vont mettre en œuvre un certain nombre d'outils pour mieux prendre en compte ce risque. Parmi ceux les plus utilisés, l'on retrouve :

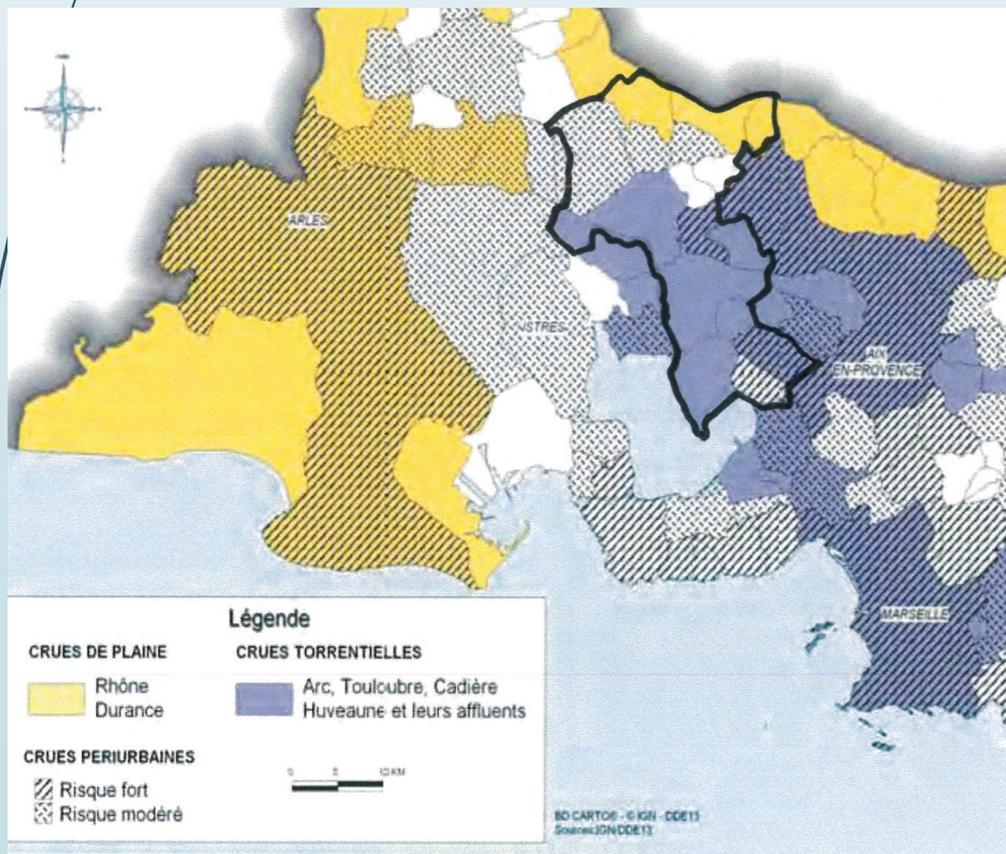
#### ❖ Identification du risque inondation dans les documents d'urbanisme :

Comme l'indique la carte ci-dessous seules deux communes de la communauté d'agglomération ne sont pas concernées par des épisodes de crues. Cela conduit donc la plupart des communes à prendre en compte l'existence de ce risque dans le cadre de leur document d'urbanisme. Souvent les POS ou PLU vont identifier ce risque par un zone indicée « i ». Cela se traduira concrètement par des prescriptions réglementaires interdisant ou réglementant les constructions en secteur d'aléas. On note que des communes comme Aurons qui pourtant non concernées par l'aléa inondation sur la carte ci-dessous ont identifié dans le cadre de l'élaboration de leur PLU un secteur d'aléa hydro géomorphologique.

Sur le territoire d'Agglopoles Provence 10 documents d'urbanisme ont identifié ce risque . Il s'agira des communes non couvertes par un PPRI mais présentant un risque inondation.

#### Carte informative du risque inondation

*Communes étudiées dans l'Atlas des zones inondables de 1996 et de 2004 ( avril 2006)*



Source : BD Carto IGN – DDE 13

## A. Les risque naturels

### ➤ Le risque inondation

#### ❖ Elaboration d'un Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRI) :

Un PPRI sert à réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées au risque inondation. Il délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention. Ce document est élaboré à l'initiative du préfet et doit être intégré dans les documents d'urbanisme.

	date d'approbation des PPRI
<b>BERRE L'ETANG</b>	15/06/2001
<b>CHARLEVAL</b>	23/12/2014
<b>EYGUIERES</b>	12/11/2013
<b>MALLEMORT</b>	en cours en 2015
<b>PELISSANNE</b>	26/12/2013
<b>SAINT-CHAMAS</b>	en cours en 2015
<b>SALON-DE-PROVENCE</b>	en cours en 2015
<b>SENAS</b>	23/12/2014

3 communes couvertes par un PPRI en 2013, 2 qui le sont en 2014 et 3 en cours d'élaboration en 2015 : au total 8 communes qui devraient bénéficier de cet outil.

#### ❖ Limitation de l'imperméabilisation des sols :

L'imperméabilisation du sol en milieux urbain limite l'infiltration des eaux et augmente son ruissellement. Ceci est de nature à occasionner des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

Facteur d'inondation, l'imperméabilisation des sols est traitée dans des documents supra communaux tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin (SDAGE) Rhône-Méditerranée et parfois directement par bassin versant comme avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arc.

Ces documents vont permettre de définir un cadre de référence aux actions et opérations communales notamment par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

A titre indicatif le SAGE de l'Arc de 2000 prévoyait de stocker 800m<sup>3</sup> d'eaux pluviales par hectare urbanisé.

Ainsi l'on note que 40 % des POS/PLU d'Agglopoles Provence possèdent un volet pluvial dans leur document d'urbanisme : comme Eyguières, Lançon ou Aurons.

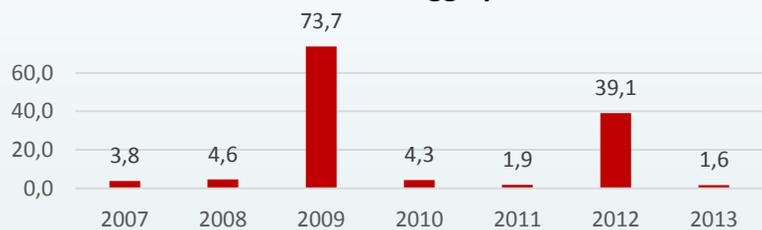
## A. Les risques naturels

### ➤ Le risque incendie

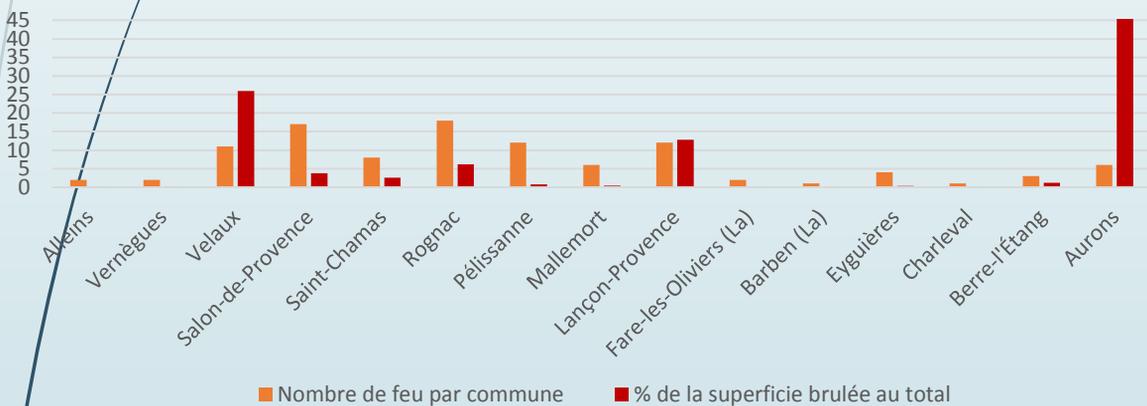
Sur la période 2007-2013, 105 départs de feu de forêt ont été recensés, pour une superficie brûlée totale de 128,9 hectares. Soit 0,25 % de la superficie totale du territoire qui a brûlé. En comparaison, sur la même période, 4 042 hectares de forêt ont brûlé dans les Bouches-du-Rhône. Les feux de forêt sur le territoire d'Agglopolo Provence représentent donc 3,1 % des feux sur l'ensemble du département. (On peut supposer que l'incendie de Marseille de 2009, où plus de 1 000 ha ont brûlé, induit un biais dans les chiffres.)

L'année 2009 a été la plus destructrice (avec 73,7 ha brûlés), suivi de l'année 2012 (39,1 ha brûlés). Sur la période, en moyenne 18,4 ha de forêt par an ont brûlé. Si on enlève les années 2009 et 2012, ce sont 3,2 ha qui brûlent en moyenne chaque année.

**Superficies de forêt brûlée (ha) chaque année sur le territoire d'Agglopolo Provence**

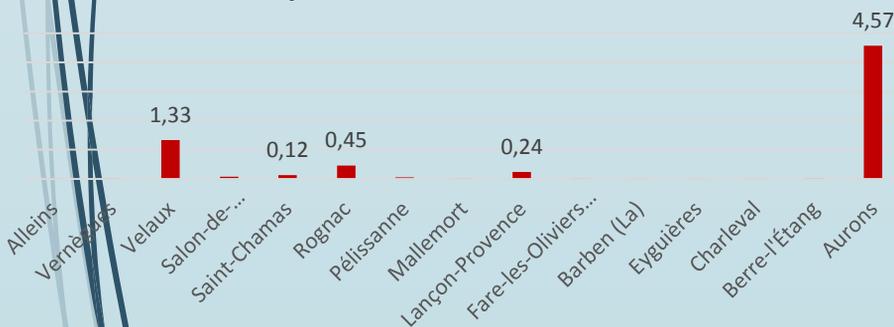


**Nombre de départ de feu de forêt et % de la superficie brûlée au total (2007-2013)**



On peut remarquer un écart entre le nombre de départs de feux et la superficie brûlée. Ainsi, à Salon-de-Provence, pour 17 départs de feux, seuls 4,8 hectares ont brûlé alors qu'à Aurons, pour 6 départs de feux, 58,5 hectares ont brûlé. Cela démontre ainsi l'inégalité des territoires à faire face au risque incendie.

**% superficie de la commune brûlée**



Le graphique ci-contre montre l'importance des superficies brûlées par commune proportionnellement à leur taille. Ainsi, on peut noter que dans l'ensemble la superficie de forêt brûlée est négligeable par rapport à la superficie de la commune. Notons cependant que 4,57 % de la superficie d'Aurons a brûlé en feu de forêt sur la période 2007-2013.

## A. Les risques naturels

### ➤ Les catastrophes naturelles

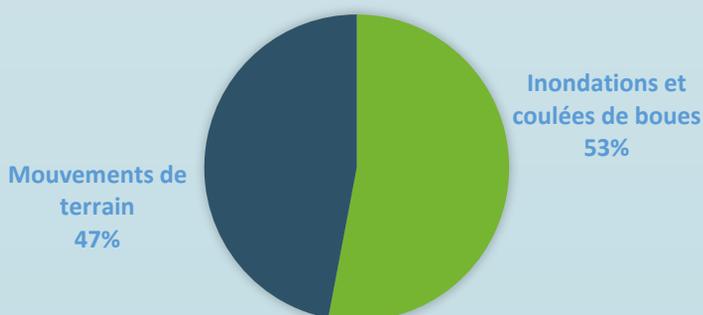
Entre 2007 et 2013, on recense 15 arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire, répartis sur 6 communes.

Deux thématiques sont omniprésentes : les inondations/coulées de boues, et les mouvements de terrains liés à la sécheresse et la réhydratation soudaine des sols. C'est donc sur ces risques que l'attention doit être portée afin de les prévenir au mieux.

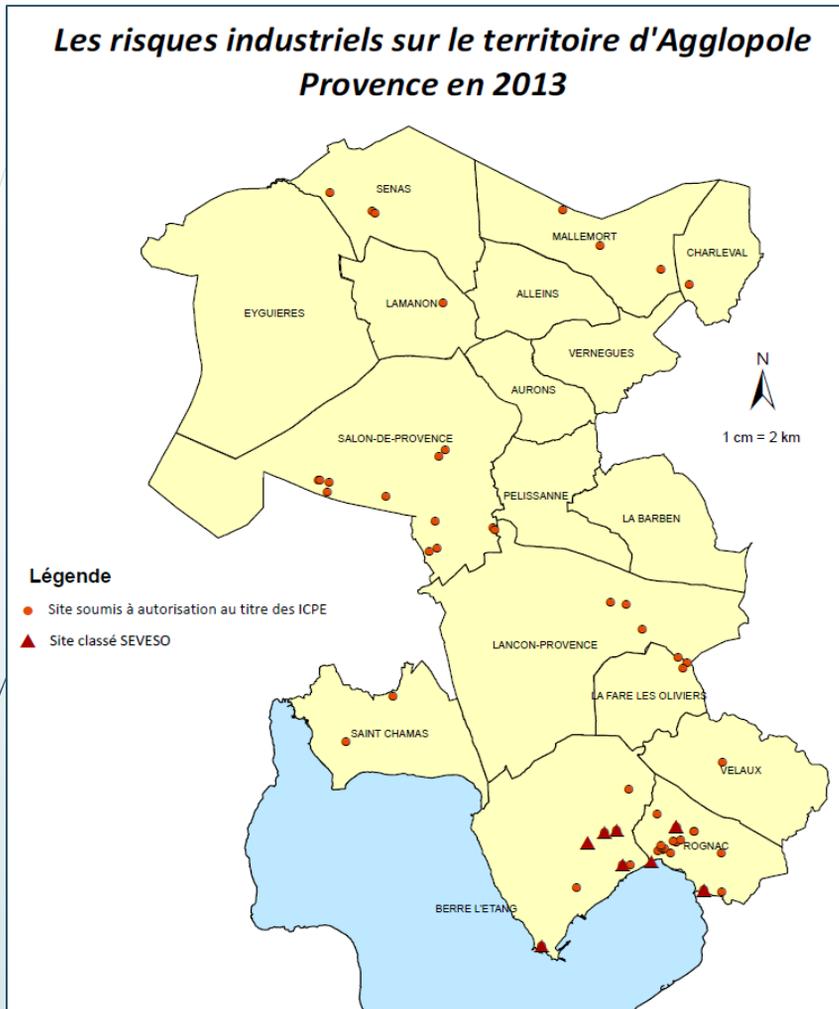
#### *Liste des arrêtés entre 2007 et 2013 sur le territoire d'Agglopoie Provence*

Commune	Type de catastrophe	Arrêté du
Alleins	Inondations et coulées de boue	10/12/2009
Lançon	Inondations et coulées de boue	17/04/2009
Lançon	Inondations et coulées de boue	18/08/2011
La Fare Les Oliviers	Mouvement de terrain	18/04/2008
La Fare Les Oliviers	Mouvement de terrain	17/04/2009
La Fare Les Oliviers	Inondations et coulées de boue	17/04/2009
La Fare Les Oliviers	Inondations et coulées de boue	10/11/2009
Velaux	Mouvement de terrain	11/06/2008
Velaux	Mouvement de terrain	07/08/2008
Velaux	Mouvement de terrain	07/08/2008
Rognac	Mouvement de terrain	17/04/2008
Rognac	Inondations et coulées de boue	10/11/2009
Berre	Mouvement de terrain	07/08/2008
Berre	Inondations et coulées de boue	17/04/2009
Berre	Inondations et coulées de boue	10/11/2009

#### *Type d'arrêté de catastrophes naturelles entre 2007 et 2013*



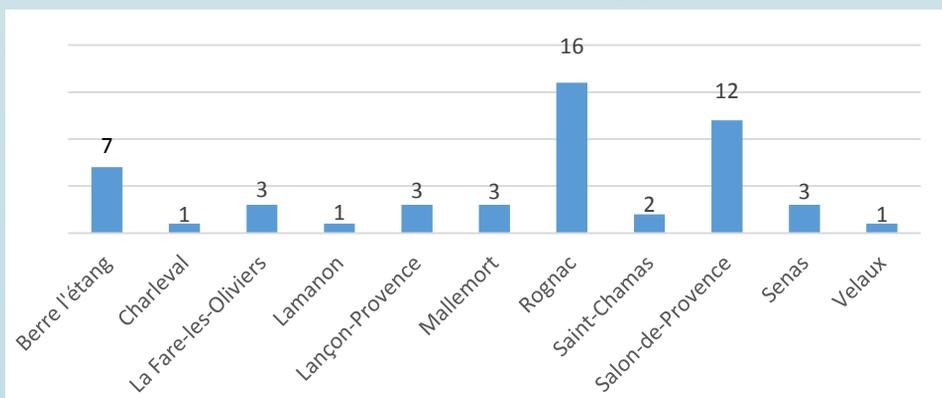
## B. Les risques industriels



➤ **Les Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Sur le territoire d'Agglopoie Provence 52 sites sont soumis à autorisation au titre des ICPE : Rognac, avec 16 sites, concentre 31% de ces sites sur l'ensemble du territoire, suivi de Salon-de-Provence (12 sites) et Berre-l'Étang (7 sites).

**Nombre de site ICPE sur le territoire d'Agglopoie Provence**

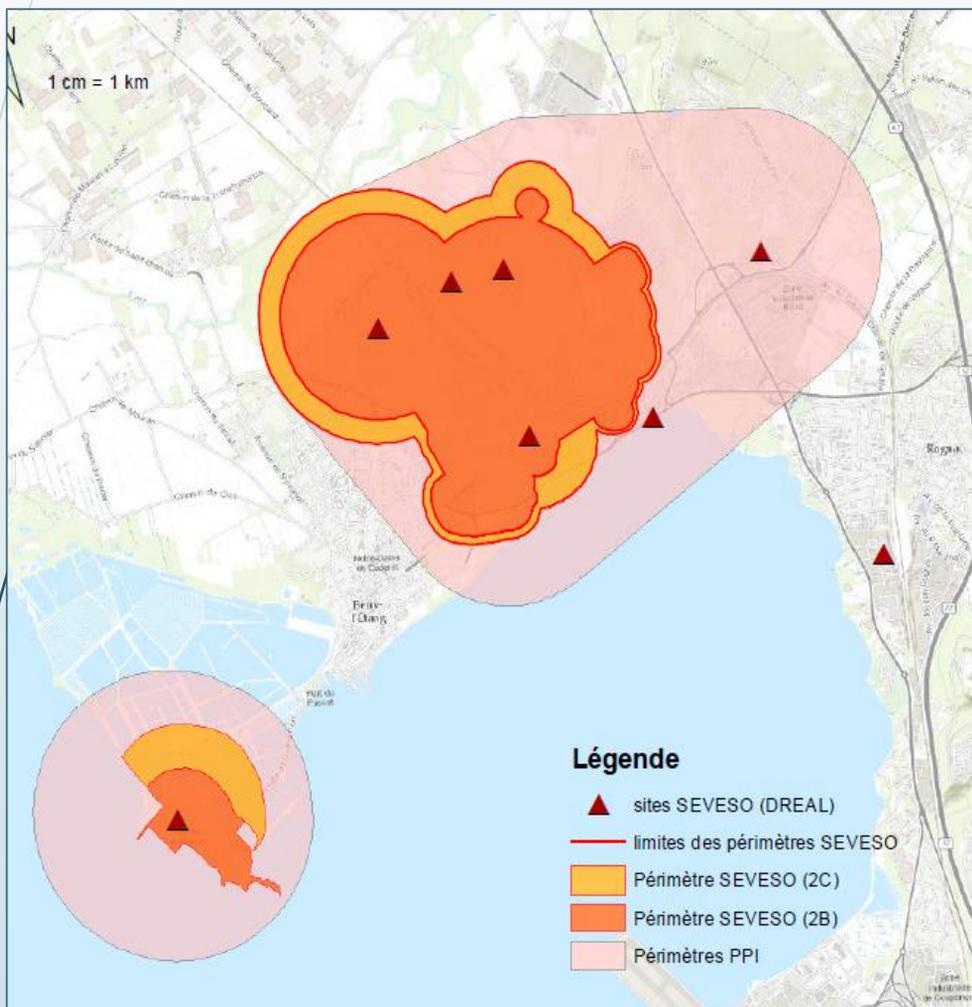


## B. Les risques industriels

### ➤ Les sites classés SEVESO

Seuls Berre-l'Étang et Rognac sont concernés par les périmètres SEVESO. Ces deux villes, riveraines de l'étang de Berre, sont donc particulièrement impactées par les mesures de protection liées aux risques industriels, du fait de la présence des industries pétrochimiques.

### **Les périmètres de protection liés aux risques industriels à Berre-l'Étang et Rognac**



Les périmètres PPI (Plan Particulier d'Intervention) visent à définir l'organisation des secours extérieurs en cas d'incident où la population risque d'être exposée.

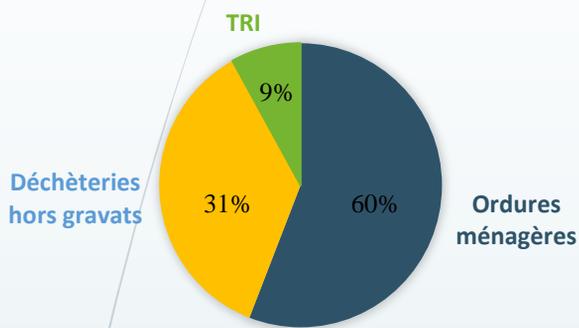
Les directives SEVESO visent à réduire les risques industriels en classant les sites à risques. Ces sites sont contrôlés notamment au regard des normes de sécurité, qui y sont renforcées.

Sur le territoire, le périmètre de protection SEVESO (en jaune sur la carte) représente 849 hectares.

## C. La gestion des déchets

### Les tonnages de déchets

*Répartition des tonnages en 2013*



La répartition des tonnages par type de déchets montre que la principale source de déchets reste les ordures ménagères non recyclées. Parmi les déchets apportés en déchèterie, 69,3 % sont valorisés (= réutilisés à d'autres fins), ce qui est un résultat encourageant.

*Evolution des tonnages entre 2009 et 2013*



	2009	2013	Evolution
Ordures ménagères	54390	49571	-9%
Déchèteries hors gravats	26910	25944	-4%
TRI	5905	7098	+20%

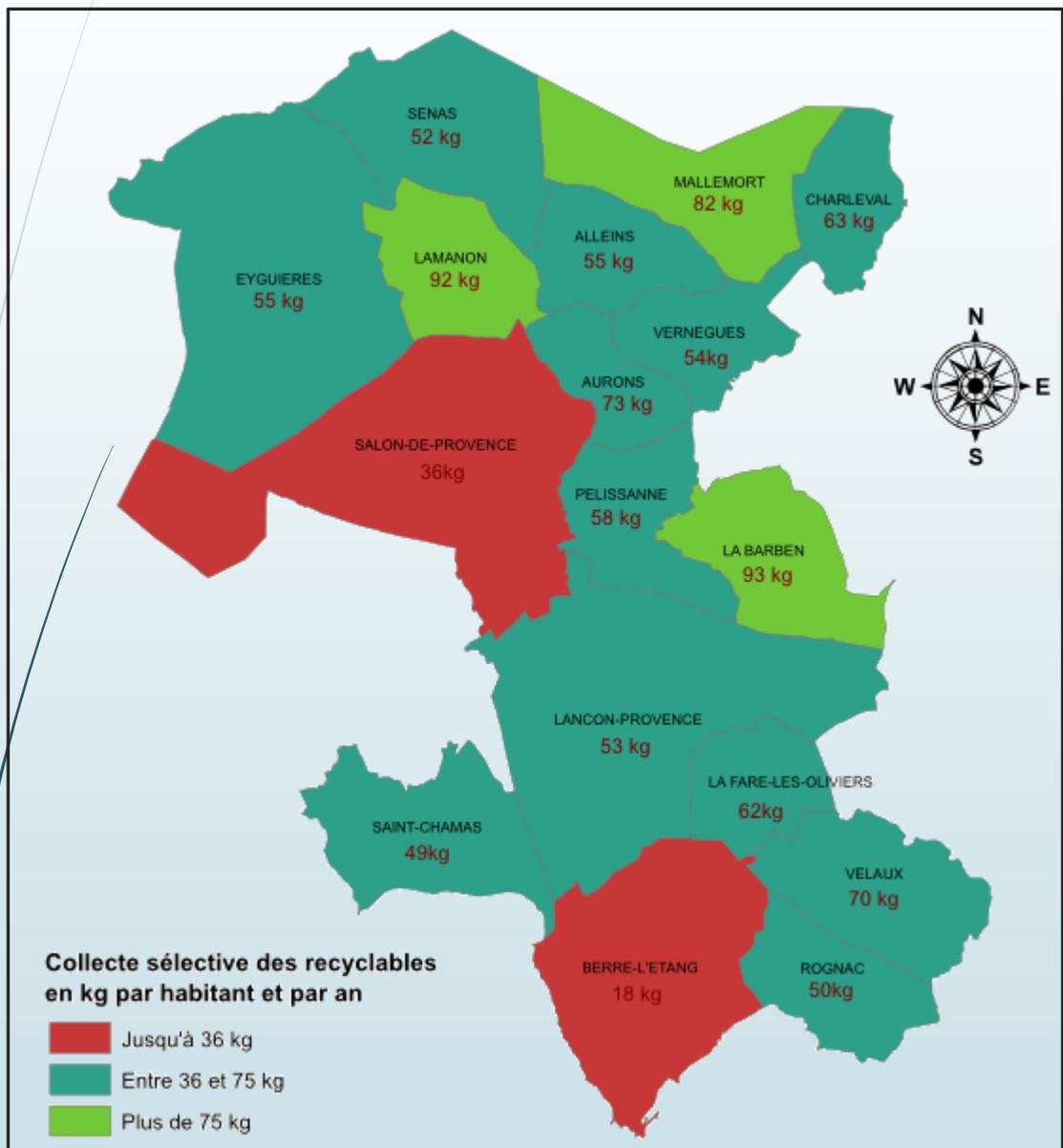
L'évolution des tonnages est globalement positive. La production de déchets semble diminuer avec au total 82 613 tonnes en 2013 contre 87 205 en 2009, soit une diminution de 5%. Notons au passage que la collecte pour le recyclage a nettement évolué (+20%), ce grâce à la mise en place d'une collecte par le porte-à-porte.

On peut expliquer la baisse du tonnage de déchets par une augmentation de la participation au tri collectif, mais aussi par une prise de conscience globale de la nécessité de réduire les quantités de déchets (moins d'emballages par exemple). La conjoncture économique peut également influencer sur la production des déchets, celle-ci étant étroitement liée à la consommation des ménages.

## C. La gestion des déchets

### Le tri sélectif

#### *Collecte collective des recyclables*



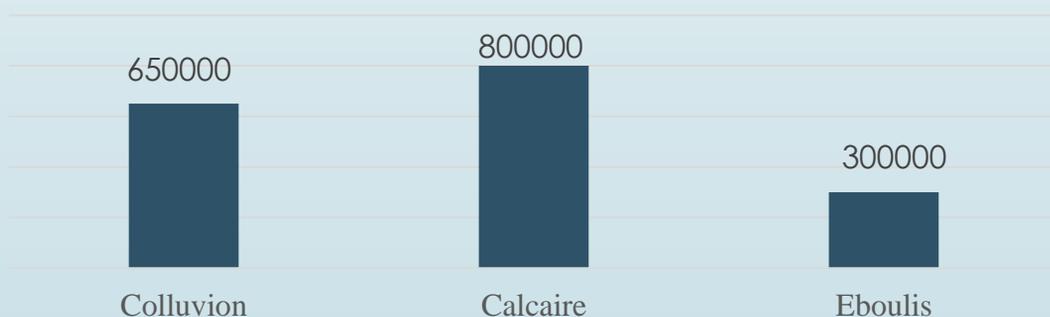
On peut constater des disparités entre les communes concernant le tri sélectif des déchets recyclables. Salon-de-Provence et Berre-l'Étang doivent poursuivre leurs efforts pour augmenter la participation des habitants au tri. À l'inverse, Mallemort, Lamanon et La Barben apparaissent comme des communes exemplaires. Les autres communes se situent dans la moyenne, qui est de 50 kg triés par habitant en 2013 sur le territoire. Ces chiffres demeurent en deçà de la moyenne nationale qui se situe à 70 kg par habitant et par an en 2013.

## D. La production minière

*Les carrières*

Commune	Lieu-dit	Quantités autorisées (T/an)	Nature matériaux	Usage	AP en cours	Echéance	Surface (Ha)
CHARLEVAL	<i>Lei Ruoumpido de Bonneval</i>	150000	COLLUVION	GRANULATS	04/01/2001	04/01/2016	20,7
LA FARE LES OLIVIERS	<i>Vallon de Vautubière - Le Coussou</i>	400000	CALCAIRE	GRANULATS	31/07/2000	31/07/2015	15
MALLEMORT	<i>Les Iscles du mois de Mai</i>	300000	EBOULIS	GRANULATS	11/12/2012	11/12/2029	31
SALON DE PROVENCE	<i>Quartier st-Jean</i>	400000	CALCAIRE	GRANULATS	13/03/2003	13/03/2028	24
SENAS	<i>Carrière Senas Eyguieres</i>	500000	COLLUVION	GRANULATS	12/11/2001	12/11/2016	74

En 2013, 5 carrières sont en activités sur le territoire, pour une superficie totale d'exploitation de 167,4 hectares. 3 types de matériaux sont exploités (colluvion, calcaire et éboulis) afin d'être transformés en granulats.

*Répartition des tonnages autorisés par type de matériaux*

La principale nature des matériaux extraits est le calcaire, ce qui paraît cohérent avec la nature des sols du territoire. Au total, 1 750 000 tonnes de matériaux peuvent être extraits chaque année.

La carrière « Les Fumades » à Mallemort a cessé son activité (expiration de l'AP en 2007, prolongé jusqu'en 2009). Elle pouvait produire jusqu'à 40 000 tonnes de matériaux par an sur une superficie d'exploitation de 3 hectares.

# E. La pollution de l'air

## QUALITÉ DE L'AIR



bilan par zone géographique 2010 AIRFOBEP

### Agglopoles Provence / Salon - Étang de Berre - Durance



- stations de mesure
  - Polluants surveillés**
    - SO<sub>2</sub> dioxyde de soufre
    - PM 10 particules en suspension
    - PM 2,5 petites particules en suspension
    - O<sub>3</sub> ozone
    - NO<sub>x</sub> oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>)
    - C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> benzène
    - métaux lourds
    - † station météo
- |                           |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|
| U Berre-l'Étang           | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| U Berre / Port            | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| I La Fare-les-Oliviers    | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| U Salon-de-Provence       | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| I Rognac / Les Barjaquets | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

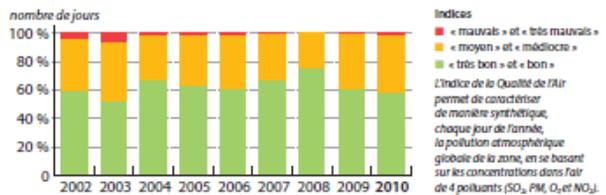
I : station de proximité industrielle  
U : station urbaine

#### Un territoire plutôt préservé

Dans la partie sud du territoire (Berre-l'Étang et Rognac), certaines masses d'air en provenance du bassin industriel apportent quelques traces de polluants spécifiques, notamment sous forme d'ozone. Le nord de cette zone est quant à lui assez préservé de la pollution atmosphérique.

#### Indice de la Qualité de l'Air

En 2010, d'après les indices, la qualité de l'air a été bonne durant 59 % de l'année, soit environ 210 jours. Elle a été moyenne à médiocre durant 39 % de l'année, soit environ 130 jours. La qualité de l'air a été mauvaise entre 4 et 10 jours selon les villes, notamment en relation avec des épisodes de pollution par l'ozone affectant l'ensemble du département durant l'été (juillet / août).



Historique de l'Indice de la Qualité de l'Air.

#### Respect de la réglementation

Les concentrations annuelles en particules en suspension s'approchent des valeurs fixées par la réglementation sans toutefois les dépasser. Il en est de même pour le benzène à Berre-l'Étang. Seuls les niveaux d'ozone dépassent les valeurs réglementaires, excepté à Salon-de-Provence où ils en sont proches.

Pour plus de détails sur le respect des valeurs réglementaires, consultez le bilan annuel de la qualité de l'air.

**zoom sur les procédures d'information de la population**

- SO<sub>2</sub> : aucune procédure n'a été déclenchée dans la zone.
- PM 10 : 1 procédure a été déclenchée concernant le pourtour de l'étang de Berre.
- O<sub>3</sub> : 27 procédures ont été déclenchées dans l'ensemble du département.

Valuers réglementaires

- respectées
- approchées
- dépassées
- Polluant non mesuré

	SO <sub>2</sub>			PM 10		PM 2,5	O <sub>3</sub>		NO <sub>2</sub>	C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	métaux		
	référence	annuelle	horaire	journalière	annuelle	journalière	mensuelle 3 ans	mensuelle 8 heures	horaire	annuelle	horaire	annuelle	annuelle
Berre-l'Étang													
Berre / Port													
La Fare-les-Oliviers		*	*	*									
Salon-de-Provence													
Rognac / Les Barjaquets													

(\* Année de mesures incomplète à La Fare-les-Oliviers.

Répartition des niveaux obtenus pour chaque polluant dans les stations en 2010.

PLUS D'INFOS  
■ Bilan 2010 téléchargeable sur [www.airfobep.org](http://www.airfobep.org)

## E. La pollution de l'air



## Dispositif d'évaluation

**Étude de l'impact de l'autoroute A7 sur la qualité de l'air**

Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air de Rhône-Alpes et de PACA (ATMO Rhône-Alpes, Atmo PACA et AIRFOBEP) ont mis en place en 2010 un Observatoire de la qualité de l'air en proximité autoroutière, en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France. Le projet vise à mieux connaître les phénomènes de pollution atmosphérique aux abords de l'autoroute A7.

Dans ce cadre, AIRFOBEP a été chargé de la réalisation des mesures à proximité de Salon-de-Provence. Les polluants visés sont les oxydes d'azote et les particules en suspension, polluants émis par les transports et ayant des effets néfastes sur la santé. Afin de mesurer la dispersion de la pollution, des prélèvements d'air sont effectués à des distances plus ou moins éloignées de l'autoroute. Des mesures sont également réalisées en temps réel aux abords de l'autoroute grâce à un laboratoire mobile.

Les résultats obtenus permettront d'établir une cartographie de la qualité de l'air aux alentours des lieux de prélèvements, de localiser les zones sensibles et les populations impactées par cette pollution atmosphérique. Enfin, ces éléments devraient constituer des outils d'aide à la décision concernant les politiques de transports.

**Autres actions menées sur la zone****Historique des campagnes de mesures de la qualité de l'air**

2009	année	Mauran
2004	septembre	Val-de-Sibourg
2004	février à avril	Val-de-Sibourg
2003	octobre	Pélissanne
2002	août / septembre	Lançon-de-Provence
2000	octobre / novembre	Lançon-de-Provence
2000	avril / mai	La Fare-les-Oliviers
1999	août	Mallermort
1996	septembre / octobre	Salon-de-Provence

**La surveillance des odeurs :** une campagne d'observation a été menée en 2006/2007 à Lançon-de-Provence.

En 2010, sur 1 798 plaintes dans la région PACA, 123 plaintes ont été recensées dans cette zone, dont 58 à Lançon-de-Provence.

**Les actions de sensibilisation en 2010**

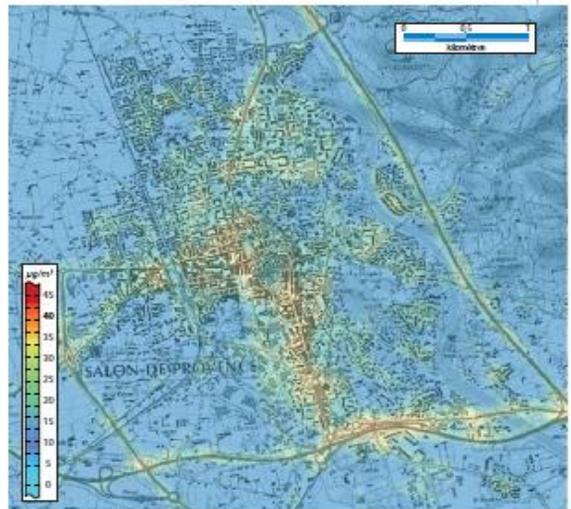
**Nombres de personnes concernées :**

Écoles élémentaires (370) / Lycées (60) / Centres sociaux (50)

Présence d'AIRFOBEP aux événements : « Opération ozone » - mai

**Salon-de-Provence / NO<sub>2</sub> 2010**

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un polluant de l'air émis par les moteurs et les installations de combustion. Afin de connaître la répartition de ce polluant à l'échelle de la commune de Salon-de-Provence, des mesures ont été réalisées en différents lieux de cette ville. À partir des données récoltées et de paramètres environnementaux (bât, sources d'émissions...), un outil statistique a permis d'estimer les concentrations moyennes annuelles en tout point de la commune.



Estimation des concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote à Salon-de-Provence en 2010.

**Constat :** les niveaux annuels en NO<sub>2</sub> sont assez hétérogènes selon les quartiers de la ville. En effet, ils dépendent de la présence d'émissions liées aux grands axes routiers, mais aussi de l'agencement des quartiers. Les quartiers caractérisés par des rues étroites bordées de hauts bâtiments sont favorables à l'accumulation de la pollution. C'est le cas pour Bressons, centre-ville République et Gandonne-Monaque, où les concentrations sont élevées et parfois proches de la valeur réglementaire (40 µg/m<sup>3</sup>/an). À l'inverse, lorsque les voies de circulation sont larges et que les bâtiments sont espacés, les conditions environnementales sont plus favorables à la dispersion de la pollution (Aire de la Dime-Roy René, Les Blazots, etc.).

Responsable de publication : C. Pakulic - Maquette : F. Borel - 04 42 06 06 75  
Impression : CCI - 04 91 03 18 30 / Tirage : 500 exemplaires  
imprimés sur papier issu de forêts durablement gérées / 08-2011



Route de la Vierge - 13500 Martigues  
Tél. 04 42 13 01 20 - Télécopie 04 42 13 01 29  
airfobep@airfobep.org

Qualité de l'air 24 h/24 :  
04 42 49 35 35  
www.airfobep.org

Membre agréé du réseau  
Atmo



9. Cadre de vie

# E. La pollution de l'air

## ZOOM SUR L'ETANG DE BERRE EN 2013

### OUEST BOUCHES-DU-RHÔNE 13

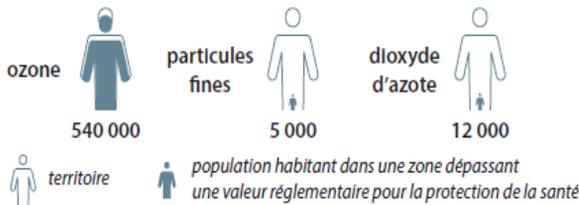
#### Présentation du territoire

L'ouest des Bouches-du-Rhône est un territoire contrasté de 590 000 habitants où cohabitent des zones urbanisées denses avec un tissu industriel-portuaire de tout premier plan et des zones préservées. Au cœur de ce territoire, bordé par deux parcs naturels régionaux (Alpilles et Camargue), se trouve le plus grand étang salé d'Europe, l'étang de Berre.

Ce territoire abrite trois grandes zones d'activités industrielles, celle de Berre-l'Étang, celle de Martigues/Lavéra et la zone industriel-portuaire de Fos-sur-Mer : quatre raffineries, plusieurs établissements pétrochimiques, une usine sidérurgique, une base aérienne militaire à Istres, un aéroport international à Marignane, des carrières à proximité de Châteauneuf-les-Martigues et une importante zone portuaire à Fos-sur-Mer. La flotte maritime, un réseau routier et autoroutier dense, nécessaires à cette activité, comptent également parmi les émetteurs importants de ce territoire.

Les villes sont de taille moyenne (environ 50 000 habitants pour la plus grande) avec des niveaux d'émissions (chauffage, trafic routier) relativement modestes en regard des villes voisines comme Marseille ou Aix-en-Provence.

#### Population exposée



#### Au niveau régional

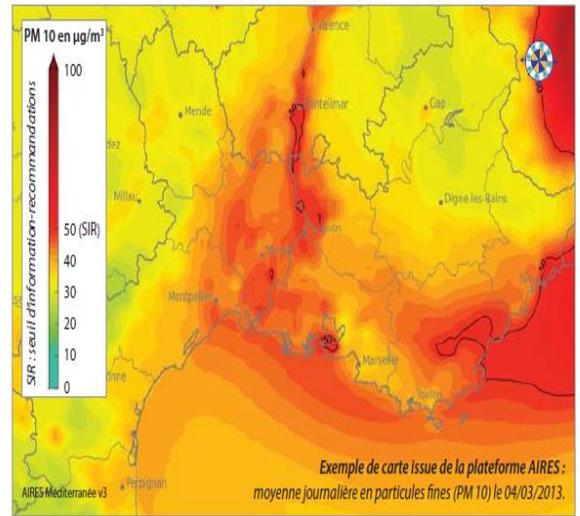
L'ouest des Bouches-du-Rhône représente :

- 28 % (PM 2,5) et 27 % (PM 10) des émissions de particules fines,
- 33 % des émissions d'oxydes d'azote,
- 86 % des émissions de dioxyde de soufre.

Le secteur industriel et le transport sont les principaux émetteurs de ces polluants atmosphériques.

Source : inventaire PACA 2010, version 2013

### SURVEILLANCE DE L'AIR SUR VOTRE TERRITOIRE

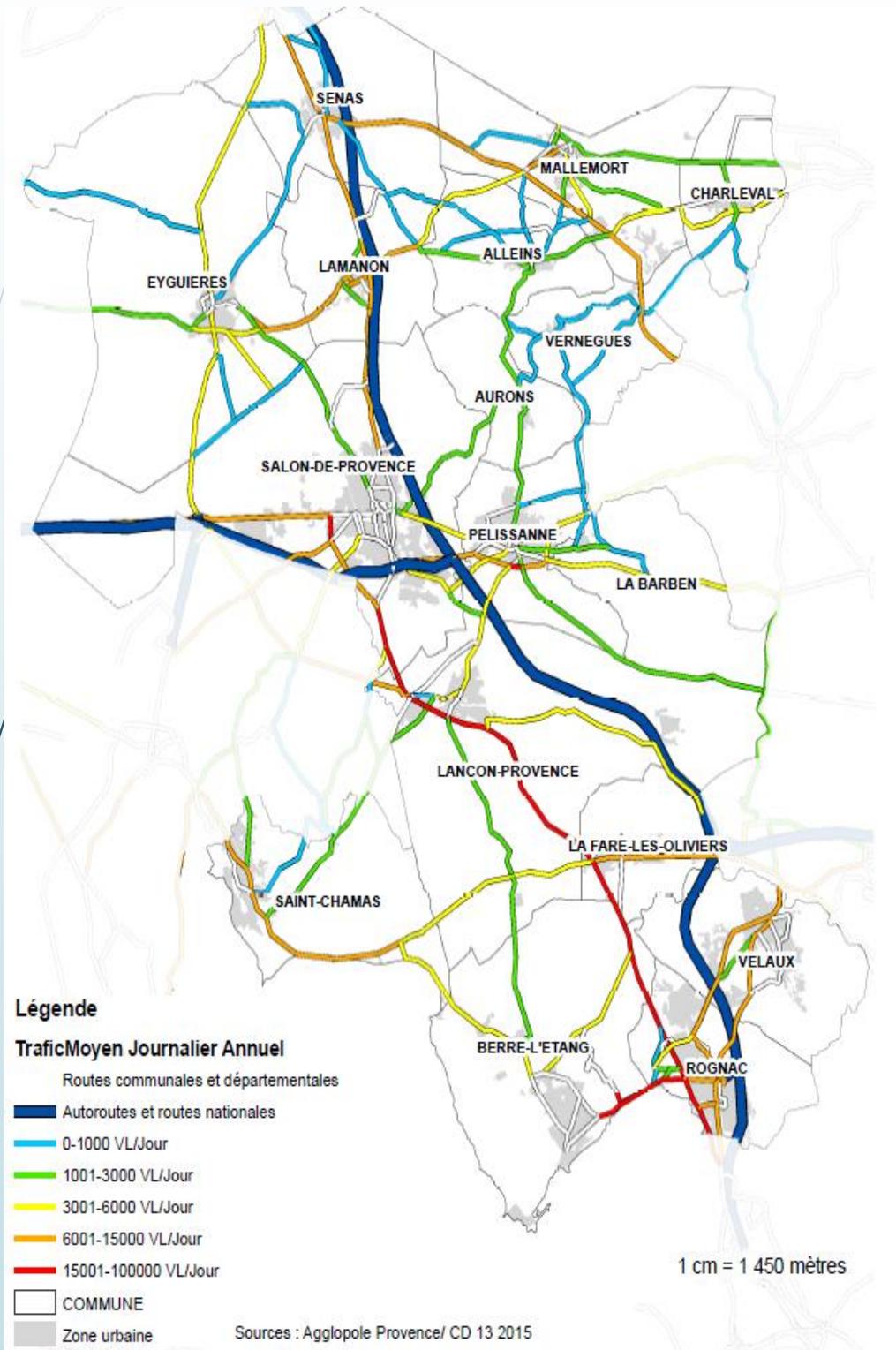


#### Les polluants mesurés sur le territoire

- O<sub>3</sub> : ozone
- PM 10 : particules Ø 10 µm
- PM 2,5 : particules Ø 2,5 µm
- NO<sub>x</sub> : oxydes d'azote
- SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre
- C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> : benzène
- HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- ML : métaux lourds
- CO : monoxyde de carbone
- pesticides

villes	O <sub>3</sub>	PM 10	PM 2,5	NO <sub>x</sub>	SO <sub>2</sub>	C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>	HAP	ML	CO	pesticides
Arles		X		X	X	X	X	X		X
Berre-l'Étang	X				X	X		X		
Châteauneuf / La Mède		X		X	X	X				
Fos-sur-Mer	X	X			X	X	X	X		
Istres / Miramas	X	X		X	X					
La Fare-les-Oliviers / Rognac	X	X	X	X	X	X				
Marignane		X		X	X	X				X
Martigues	X	X		X	X	X				
Port-de-Bouc		X		X	X	X				
Port-Saint-Louis-du-Rhône		X			X	X		X		
Salon-de-Provence	X	X		X	X	X				
Vitrolles		X		X	X					
secteurs										
Alpilles		X								
Camargue		X								
Côte Bleue		X				X				
Plaine de Crau		X								
Quartiers Sud Martigues						X	X			

## F. Les nuisances liées au bruit



Le travail lié au nuisances sonores se cantonnera aux nuisances créées par les véhicules automobiles, celles résultant du réseau ferroviaire ou aérien ne seront pas traités.

## F. Les nuisances liées au bruit

### ❖ Concernant les services autoroutiers :

L'autoroute A4 et A54 constituent les voies sonores les plus bruyantes du territoire du fait du fort passage de véhicules.

Quelques ouvrages anti-bruit le long de ces autoroutes ont été réalisés en 2013.

Certaines à l'initiative des Autoroutes du Sud de la France (chiffre non transmis à ce jour). D'autres à l'initiative des communes comme Lançon-de-Provence qui a installé aux abords du Val de Sibourg un ouvrage anti-bruit.

### ❖ Concernant les voies départementales :

Elles constituent l'une des voies les plus génératrices de nuisances sonores.

En 2014, le conseil départemental enregistre sur la RD 113 entre Salon-de-Provence et Lançon-de-Provence : 24 412 véhicules jour et entre La Fare-les-Oliviers et Rognac : 29 826 véhicules jour.

Sur la RD 538, 13 198 véhicules jour sont enregistrés en sortie de Salon, direction Sénas. Des voies très circulantes générant un flux de véhicules très important dont la présence marquée des poids lourds. En haut du Col du Télégraphe situé entre La Fare-les-Oliviers et Lançon-de-Provence un passage de 20 086 véhicules jour est comptabilisé dont 9,1% de PL.

Des flux générés par une multitudes de véhicules dont la typologie est variable et hétérogène (voitures, deux roues, poids lourds, bus). Un attrait pour ces itinéraires qui s'explique par leur accessibilité, leur gratuité et le maillage domicile-travail qu'ils permettent.

Autant de facteurs qui induisent des passages de véhicules denses et cadencés, générateurs de nuisances sonores importantes.

### ❖ Concernant les voies communales :

Certaines villes ou bourgs sont particulièrement impactées par des voies bruyantes à l'intérieur de leur agglomération. On note par exemple les centres bourgs de Sénas ou de La Fare-les-Oliviers ainsi que de Salon-de-Provence.

Ainsi l'avenue Louis Pasteur permettant la traversée de ville de La Fare-les-Oliviers constitue une voie bruyante de niveau 3. De même l'avenue Gabriel Péri à Sénas anciennement D7 constitue une voie bruyante de niveau 3.

Enfin le centre ville de Salon-de-Provence, mais aussi ses entrées et sorties de ville sont constitutifs de nuisances sonores. Par exemple en 2014 sur l'avenue Jean Moulin il est relevé un trafic moyen jour de 3 485 véhicules légers et 144 poids lourds.

Autant de nuisances nécessitant des mesures de prévention. Ces mesures pourront être déclinées par différentes outils comme la réalisation d'ouvrages anti bruit, par le cadre législatif etc.

# 10. Impulser la transition énergétique

## Préambule :

Le SCoT prévoit la mise en place de nouvelles infrastructures énergétiques afin de mettre en œuvre la ville performante. Pour ce faire, plusieurs orientations sont évoquées :

- ❖ **Diversifier les sources d'énergie**
- ❖ **Réserver des places de stationnement aux mobilités 0 carbone**
- ❖ **Développer de manière maîtrisée le parc photovoltaïque**
- ❖ **Valoriser les déchets**

L'analyse est découpée en 2 catégories, regroupant les indicateurs retenus :

<b>Evaluation du PCET</b>	Bilan tous les 3 ans du PCET	Non renseigné (pas de PCET à ce jour)
<b>Les énergies alternatives</b>	Installations et puissance photovoltaïque / Chaudières bois / Valorisation énergétique des déchets	Renseigné (2013)

## A. Evaluation énergétique du PCET

En 2013, il n'existe aucun Plan Climat Energie Territorial sur le territoire d'Agglopoie Provence. Cependant sa réalisation est envisagée à court terme.

## B. Les énergies alternatives

### Le photovoltaïque

Puissance photovoltaïque en 2013 (MWh)	
France	4705
Région PACA	659
Bouches du Rhône	188
Agglopoie Provence	19

Sources : SOeS et ERDF 2013

Nombre d'installations photovoltaïques en 2013	
France	320114
Région PACA	29936
Bouches du Rhône	10361
Agglopoie Provence	1496

Sources : SOeS et ERDF 2013

En France, le département des Bouches-du-Rhône est le premier département en termes de puissance photovoltaïque installée et le second en nombre d'installation, ce qui signifie que les grandes surfaces d'implantation y sont plus nombreuses qu'ailleurs.

Le territoire d'Agglopoie Provence possède en 2013 une puissance de 19 MWh par an, ce qui représente 10% de la puissance départementale.

### Les chaudières bois

En 2013, sur Agglopoie Provence on dénombre 4 chaudières à bois en fonctionnement. L'une est à Vernègues et sert à chauffer les bâtiments de la collectivité, sa puissance étant de 70 kW. Les 3 autres sont des chaudières privées appartenant à des entreprises pétrochimiques à Berre-l'Etang.

Une étude de faisabilité est en cours à Mallemort pour l'installation d'une chaudière bois.

## B. Les énergies alternatives

### La valorisation des déchets

D'après le rapport d'activité 2013 du service traitement et collecte des déchets, 69,3 % des déchets apportés en déchèterie ont été valorisés (= ceux qui ont eu une seconde vie après le dépôt en déchèterie). Ce taux a progressé de 15% entre 2008 et 2013.

Les déchèteries du territoire sont équipées de composts afin d'en distribuer aux usagers des déchèteries. Les déchets verts collectés sont donc valorisés en un amendement organique redistribué aux usagers des déchèteries d'Agglopoie Provence. 288 tonnes de compost ont été distribuées en 2013, soit une évolution de 74% par rapport à l'année 2010.

Toutefois mis à part les pneus qui peuvent éventuellement être valorisés énergétiquement, il n'y a actuellement aucun dispositif permettant de recycler énergétiquement les déchets sur le territoire.

*Source : Agglopoie Provence 2013*

### En conclusion

Le territoire amorce la transition énergétique, profitant notamment des atouts offerts par l'ensoleillement élevé de la région. Des projets comme le PCET sont en cours d'élaboration et permettront de fixer des objectifs précis en la matière. Les énergies relatives au bois et à la valorisation des déchets sont encore peu exploitées.